

CHARTRE PAYSAGERE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

ANALYSE CONTEXTUELLE

Partie III – Analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde



TABLE DES MATIERES

1	Évaluation de la protection légale de la structure paysagère	3
1.1	Plan de secteur	3
1.1.1	Zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural	3
1.1.2	Périmètres d'intérêt paysager (PIP)	12
1.1.3	Zones de loisirs	13
1.1.4	Zones d'activité économique	19
1.1.5	Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC)	22
2	Évaluation de la biodiversité du Parc naturel des deux Ourthes	29
2.1	Introduction	29
2.2	La faune et la flore du Parc naturel des deux Ourthes	30
2.3	L'état de conservation des habitats	31
3	Analyse AFOM - Tableaux récapitulatifs	34
3.1	Sur base des ensembles paysagers	34
3.2	Selon le découpage des territoires paysagers	39
3.2.1	Haut plateau agricole et forestier	39
3.2.2	Vallée de l'Ourthe Supérieure	42
3.2.3	Haut plateau forestier de Saint-Hubert	43
3.2.4	Replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne	45
3.2.5	Couronne forestière du plateau des Tailles	45
3.2.6	Sommet plateau des Tailles	47
4	Détermination des enjeux paysagers et évaluation paysagère	48
4.1	Enjeux globaux couvrant l'ensemble du territoire du Parc naturel	48
4.1.1	Un bâti rural en lien avec le sous-sol, le relief et le climat	48
4.1.2	Les campagnes herbagères	49
4.1.3	Une forêt multifonctionnelle et durable	49
4.1.4	Les infrastructures routières et les traversées de village	50
4.2	Enjeux spécifiques par territoire paysager	50
4.3	Evaluation de la structure paysagère du Parc naturel des deux Ourthes	54
4.3.1	Éléments constitutifs du paysage	54
4.3.2	Transect évaluatif d'un paysage type	75
4.3.3	Détermination de périmètres d'enjeux paysagers	78
4.4	Évaluation des aires paysagères	83
4.4.1	Aire de la vallée de l'Ourthe supérieure	84
4.4.2	Haut plateau de l'Ardenne centrale (pour partie)	87
4.4.3	Haut plateau forestier de Saint-Hubert	93
4.4.4	Couronne forestière du Haut plateau des Tailles	94
4.4.5	Sommet du plateau des Tailles	96
4.4.6	Replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne	98
5	Annexes	99
5.1	Bibliographie	99
5.2	Liste des abréviations	99
5.3	Listes des cartes	100
5.4	Liste des fiches	100

1 Évaluation de la protection légale de la structure paysagère

1.1 Plan de secteur

Le plan de secteur est un outil de planification couvrant la totalité de la Région wallonne qui définit les affectations du sol. Il influence donc le paysage. Il définit, par exemple, la localisation et l'étendue des zones urbanisables et non urbanisables. Plus spécifiquement, au niveau paysager, le plan de secteur comprend des périmètres en surimpression, dont le périmètre d'intérêt paysager.

Nous avons considéré autant des zones urbanisables que des zones non urbanisables, tout en différenciant les incidences de chaque type de zone sur le paysage. En effet, l'impact sur le paysage de l'urbanisation d'un espace présente un caractère presque irréversible sur celui-ci.

1.1.1 Zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural

Le territoire du Parc comporte **121 zones d'habitat à caractère rural** et **10 zones d'habitat**. Comme vu dans l'analyse descriptive, ces zones sont destinées à la résidence, sans pour autant exclure d'autres activités pour autant qu'elles ne nuisent pas au voisinage et ne mettent pas en péril la destination principale de la zone¹. Les tableaux qui suivent reprennent ceux élaborés lors de la phase descriptive et sont agrémentés d'une colonne supplémentaire qui vise à évaluer la situation décrite.

Commune de Bertogne

<i>Nom</i>	<i>Morphologie</i>	<i>Évaluation</i>
Bertogne	Caractère concentré autour d'un noyau central.	Majorité de la zone urbanisée le long des voiries hormis quelques poches (surtout au Nord et à l'Est) : village très dispersé et disparate. Conurbation ² entre Bethomont et Bertogne, identité des villages ?
Champs	Habitat linéaire selon deux axes.	Les deux axes sont en grande partie urbanisés, village-rue sans véritable centre. Quelques parcelles à urbaniser à proximité du noyau historique. Possibilité de densifier et de recréer un cœur du village ?
Compogne	Caractère linéaire le long de deux axes (perpendiculaire et parallèle à la vallée).	Étalement linéaire suit son cours sur les « tentacules » du plan de secteur avec un mitage du bâti dans le paysage. Néanmoins, il reste de nombreuses possibilités d'extensions, sur des parcelles aujourd'hui vouées à l'agriculture. Urbanisation nécessaire ?
Fays	Habitat linéaire.	Limiter la perte des caractéristiques du cœur historique du hameau ?
Flamierge	Habitat linéaire dispersé sur trois axes.	Limiter la déstructuration du noyau ancien en gérant l'urbanisation le long des voiries sortant du village ?
Flamisoul	Habitat groupé.	Perte d'identité suite à l'urbanisation d'un

¹ Pour la définition complète, voir *Analyse descriptive*, Chap 2.8.1

² Ensemble urbanisé composé de plusieurs entités (villages-hameaux dans ce cas).

		lotissement à l'entrée Sud du village. Enjeux sur les parcelles encore urbanisables : renforcer une certaine centralité ou favoriser l'étalement ?
Frenet	Bâti en étoile le long des voies d'accès.	Développement hétérogène ! Préserver le cœur du hameau en gérant les espaces disponibles en entrée de village ?
Gives	Habitat groupé.	Existence d'une ZACC en fond de vallée. Eviter de disparition des caractéristiques des constructions du noyau ancien par la présence en grand nombre de styles urbanistiques différents.
Givroulle	Habitat relativement groupé.	Nombreuses parcelles constructibles vides le long des voiries et entre celles-ci : nécessité d'introduire un phasage en cas d'urbanisation ? Disproportion entre la taille du noyau villageois initial et les possibilités d'urbanisation ?
Givry	Habitat dispersé bipolaire.	En grande partie urbanisée, zone ne présente plus que quelques parcelles vides enserrées entre les voiries : possibilité de densifier plusieurs terrains inoccupés près du noyau ancien ?
Longchamps	Habitat dispersé autour d'un noyau initial. Développement tripolaire et très linéaire vers Monaville.	Conurbation entre Longchamps-Withimont-Monaville. Gros village étiré sans réelle identité et centralité. Existence d'une ZACC en fond de vallée : zone inondable ? Possibilité de reformer une certaine auréole autour de l'église ?
Mande-Saint-Etienne	Habitat linéaire avec noyau central.	Urbanisation linéaire le long de la voirie jusqu'à la chaussée romaine : dénaturation du caractère originel du village. Quelques dents creuses à proximité du noyau ancien.
Rouette	Habitat compact regroupé en noyau.	Enjeux sur l'étirement du tissu bâti, étant donné les parcelles urbanisables le long des voiries.
Salle-Tronle	Habitat relativement groupé bipolaire.	Parcelles constructibles vides entre les deux noyaux : réfléchir à la nécessité de les urbaniser ?
Wigny	Hameau au caractère agricole marqué avec un développement compacte autour de la chapelle.	Disproportion énorme entre le hameau ancien et les disponibilités foncières ! Risque de dénaturation très élevé avec perte totale de l'identité du hameau.

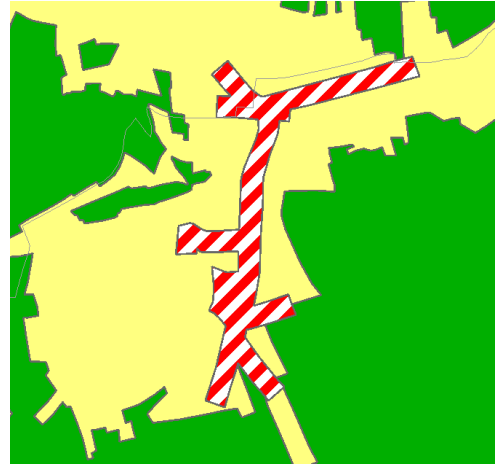


Village de Longchamps : orthophotoplan à gauche (2014) et plan de secteur à droite.

Commune de Gouvy

Nom	Morphologie	Évaluation
Baclain	Habitat groupé.	Nombreuses possibilités d'urbaniser le long des voiries : risque de perte du caractère groupé ?
Beho	Habitat groupé dans le centre à la croisée des rues et plus discontinu vers les extrémités du village.	Nombreuses parcelles vides enserrées entre les voiries : possibilité de garder le caractère dense du village ? Le SDC recommande que les nouvelles constructions soient bâties avec des densités comprises entre 15-30 log/ha. Aux extrémités, la densité diminuera.
Bovigny	Habitat linéaire et dispersé. Existence d'un noyau central.	Continuum bâti jusque Courtil. Possibilité d'urbaniser le long de la N68 en fond de vallée du Glain : zone inondable et Natura 2000 ? Zone propice à l'urbanisation en termes de qualité de vie ?
Brisy	Habitat groupé présentant un tissu bâti discontinu.	Vu les réserves foncières, important de maîtriser l'urbanisation dans le but de son utilisation parcimonieuse.
Cherain - Vaux	Habitat linéaire relativement groupé avec quelques bâtiments agricoles intégrés au tissu urbain.	Cherain : densification raisonnée des terrains, en partant du centre du village vers périphérie. Mise en œuvre différée des tentacules ? Vaux : enjeu sur la maîtrise de son urbanisation via une utilisation réfléchie et parcimonieuse du sol.
Gouvy	Habitat dense à très dense, bipolaire et à caractère linéaire le long de certaines voiries d'accès.	Existence de trois ZACC (urbanisation de deux d'entre-elles prévue à court terme dans le SDC via SOL). Parcelles vides le long de la voirie menant à Ourthe : réfléchir à la nécessité de relier ces deux entités.
Langlire – Petit Langlire	Habitat linéaire relativement discontinu.	Nombreuses opportunités foncières le long des voiries et en particulier au Nord de la zone d'habitat. Impacts paysagers potentiels !
Limerlé	Habitat linéaire, dispersé autour d'un noyau central relativement dense.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries : réfléchir à la cohérence globale du village. Envisager des mesures paysagères (lien avec SDC) ?
Montleban – Hallonru	Habitat groupé en étoile, bipolaire (avec l'entité de Hallonru).	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries et autour du noyau ancien : réfléchir à la cohérence globale du village.
Rettigny	Habitat groupé en étoile, avec de nombreuses fermes.	Opportunités foncières qui vont parfois bien au-delà de ses limites naturelles établies par les ruisseaux. Réflexion sur l'identité même du village si développement hors des limites ?
Rogery	Village rassemblé autour de l'église, tissu bâti discontinu.	Village relativement dense mais nombreuses opportunités le long des voies d'accès au village et également au Sud de la rue principale. Enjeux sur le maintien d'un village groupé.
Steinbach	Habitat groupé en fond de vallée en tissu discontinu.	Village dont les extrémités souffrent d'extensions s'intégrant peu au contexte bâti traditionnel. Les enjeux futurs concernent à la fois le centre historique pour préserver ses qualités tout comme les extrémités pour assurer leur intégration paysagère.

Sterpigny	Habitat linéaire relativement groupé.	Densification raisonnée des terrains, en partant du centre du village vers périphérie. Enjeu sur un lieu de centralité. Possibilité d'un continuum bâti entre les deux entités Cherain-Sterpigny : nécessité d'urbaniser ?
-----------	---------------------------------------	--

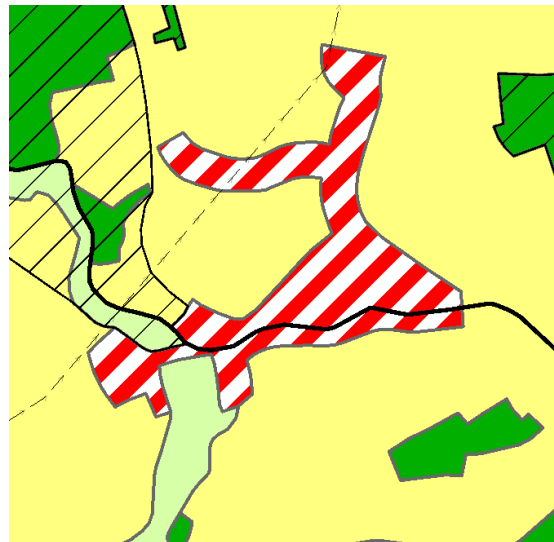


Village de Langlire et hameau de Petit Langlire : orthophotoplan à gauche (2014) et plan de secteur à droite.

Commune de Houffalize

Nom	Morphologie	Évaluation
Bonnerue	Habitat réparti de manière circulaire autour de l'espace central	Quelques disponibilités foncières et, en particulier, le long des voies d'accès au village ancien. Risque de perte d'identité ?
Buret	Habitat groupé.	Très (trop ?) longues extensions d'habitat le long des voiries, notamment en direction du noyau du G-D de Luxembourg (déjà fortement urbanisées) : réfléchir à l'articulation entre les deux entités.
Cetturu	Habitat linéaire relativement groupé.	Possibilité d'urbaniser le long de la voirie, en direction du plateau : risques de covisibilité depuis des points éloignés ?
Filly	Habitat groupé autour du noyau central mais noyau secondaire à l'Ouest du village composé de secondes résidences (bungalows).	Le petit hameau pourrait plus que tripler sa taille actuelle ! Opportunités foncières importantes, sous forme de terrains vierges situés en zone d'habitat, en périphérie du cœur du village et sous forme d'une vaste ZACC au Nord du village.
Houffalize	Habitat dense conditionné par une topographie marquée de fond de vallée encaissée.	Zones urbanisables en grande partie mises en œuvre. Existence de plusieurs ZACC sur les hauteurs : nécessité d'introduire un phasage ? Gestion des effets de covisibilité.
Les Tailles	Habitat lâche égrené le long de quelques voiries. Absence de noyau central.	Limites de la zone sont telles que de très nombreuses parcelles sont disponibles entre les différents hameaux. Comment gérer les ouvertures paysagères ?
Mabompré	Habitat linéaire lâche.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries (notamment le long de la N826) et entre celles-ci : réfléchir à la cohérence globale du village.

Mont	Habitat groupé autour du noyau initial et caractère plus dispersé le long des voiries d'accès.	Quelques dents creuses non urbanisées le long des voiries et autour du noyau ancien en PICHE.
Nadrin	Entité bipolaire (avec Ollomont), relativement dense.	Zone urbanisable déjà très étendue. Plusieurs possibilités d'urbanisation (dents creuses) le long des voiries et entre celles-ci. Réflexion sur l'intégration paysagère ?
Tavigny	Habitat lâche.	Quelques possibilités d'urbanisation interstitielles : réfléchir aux phénomènes de cohabitation entre l'ancien et le contemporain.
Vissole-Alhoumont	Morphologie bipolaire, groupée et lâche.	Possibilités d'urbanisation le long des voiries existantes et des deux noyaux.
Wibrin	Habitat (très) linéaire le long d'un axe principal.	Centre déjà, densément urbanisé, ne présente que peu d'enjeux. Par contre, plusieurs extensions disponibles pourraient porter atteinte à la lisibilité de la structure du village (enjeu important).
Willogne	Habitat (très) linéaire et lâche.	Possibilité d'une urbanisation interstitielle (problèmes de cohabitation ?) et le long des extrémités des voiries d'accès.



Villages de Vissole et d'Alhoumont : orthophotoplan à gauche (2014) et plan de secteur à droite.

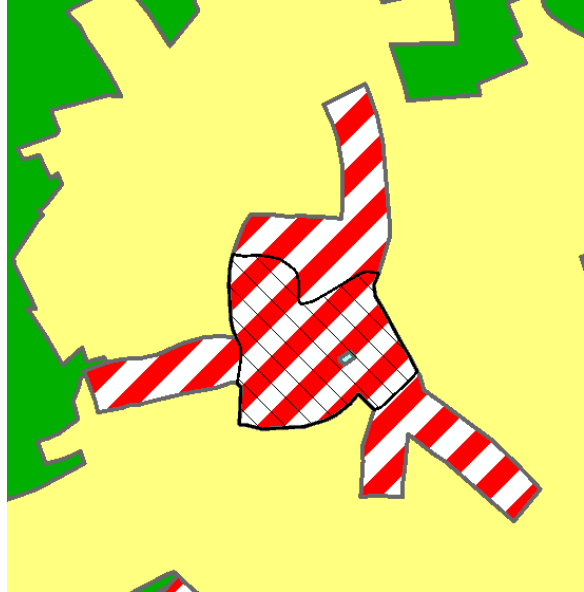
Commune de La Roche-en-Ardenne

Nom	Morphologie	Évaluation
Beausaint	Habitat relativement dense.	Présence de deux ZACC et possibilité d'urbanisation le long des voiries (au Sud-Ouest). Envisager une extension du PICHE sur la partie occidentale de la localité ?
Bérismenil	Habitat linéaire relativement lâche organisé selon deux axes.	Quelques possibilités d'urbanisation le long des voiries : quelle nécessité en termes de besoins et de coûts ? Réflexion sur la mise en œuvre de la plaque centrale en relation avec le noyau villageois.
Borzée	Habitat groupé bipolaire.	Potentiel foncier encore important par rapport à la taille du village. Opportunité de développement des réserves foncières ? Projet touristique avec le développement d'un village de vacances et d'un complexe hôtelier de grande envergure ?

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

Buisson	Habitat linéaire lâche tripolaire (avec Thimont et Roupage).	Possibilité d'urbanisation entre les trois « centres » et le long des voiries d'accès : réfléchir à la possibilité de densifier plutôt que de disperser.
Cielle	Habitat groupé autour du noyau ancien et répartie de manière lâche le long des voiries	Gestion du potentiel foncier dans une optique paysagère ?
Halleux	Habitat groupé.	Gestion paysagère du développement du village. Eviter la présence trop prégnante des lotissements.
Herlinval	Habitat groupé autour du noyau ancien.	Les limites de la zone d'habitat à caractère rural du plan de secteur sont telles qu'à terme le village ne pourrait plus en former qu'un avec Floumont et Warempage. Aujourd'hui, seules certaines dents creuses subsistent. Quid de leur urbanisation ?
Hives	Habitat groupé autour du noyau ancien.	Possibilités d'urbanisation le long des voiries d'accès : perte de l'aspect originel du village ? Gestion des portes d'entrée ?
Hubermont	Habitat linéaire relativement dense.	Maintien d'ouvertures paysagères au Nord du village ? Traitement approprié des espaces non bâtis (abords de la chapelle,...).
La Roche	Habitat dense conditionné par une topographie marquée de fond de vallée encaissée.	Peu de possibilités d'urbanisation sauf aux extrémités (Villez et Harzé) : quelles connexions avec le reste de l'entité ? Densification du cœur de La Roche ?
Maboge	Habitat groupé dense.	Disponibilités foncières pratiquement inexistantes. Réflexion sur les possibilités de développement du village. Peu d'enjeux.
Mierchamps	Habitat en plan aggloméré.	Possibilités d'urbanisation très importantes, notamment au Sud (étalement linéaire) ! Enjeu : respect des caractéristiques intrinsèques du hameau dans la gestion du potentiel. Inscription d'un PICHE ?
Mousny	Habitat groupé autour du noyau ancien et, linéaire le long de deux axes au Nord.	Disponibilités foncières importantes en relation avec le centre du village et le développement linéaire au Nord. Gestion du développement tentaculaire et réflexion sur le potentiel central.
Nisramont	Habitat linéaire lâche et présence d'un noyau ancien plus dense.	Possibilités d'urbanisation au Nord-Est, en position surélevée d'une vingtaine de mètres : problèmes de covisibilité avec le reste du village ?
Ortho	Habitat groupé autour du noyau ancien.	Possibilités d'urbanisation le long des voiries d'accès : perte de l'aspect originel du village ?
Samrée	Habitat linéaire et lâche le long des voiries.	Enjeux sur les nombreuses opportunités foncières : terrains vierges situés en zone d'habitat et sous forme d'une vaste ZACC à proximité du centre. Qualité biologique de la zone libre à l'Ouest. Gestion de la traversée de la N89 et maintien d'ouvertures paysagères.
Vecmont	Habitat groupé bipolaire perpendiculaire à la voirie (N89).	Vaste zone non urbanisée entre les deux pôles (avec Ronchampay) : réfléchir à la nécessité de combler ce vide. Gestion de l'impact paysager de la N89.
Warempage	Habitat lâche organisé en une structure bipolaire.	Très nombreuses possibilités d'urbanisation entre les voiries existantes : disproportion entre la taille du noyau

		villageois initial et les possibilités d'urbanisation ? Quelle forme pour le futur du village ?
--	--	---

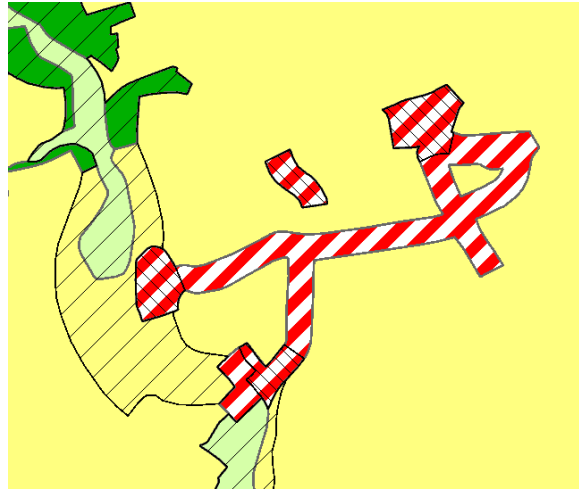


Village d'Hives : orthophotoplan à gauche (2014) et plan de secteur à droite.

Commune de Sainte-Ode

Nom	Morphologie	Évaluation
Amberloup	Habitat relativement dense et linéaire organisé parallèlement à l'axe de la vallée.	Possibilité d'urbaniser selon des axes perpendiculaires à l'axe principal : réfléchir à la cohérence globale du village. Quelques parcelles vides aux extrémités de l'axe principal : possibilité de marquer l'entrée du village ?
Fosset	Habitat groupé et légèrement bipolaire	Possibilité d'urbaniser entre les deux noyaux existants, risque de dénaturer le PICHE.
Houmont	Habitat linéaire lâche.	Possibilité d'urbanisation le long de la voirie en contrebas : zone inondable et éloignement par rapport au centre historique ? Risque d'isoler une vaste parcelle entre les voiries ? Quelle cohérence pour le village ?
Hubermont – Laval – Rechrival/Renuamont	Habitat linéaire dispersé.	Possibilité d'urbaniser le long des voiries : quelle centralité pour le village ? Risque de conurbation avec les hameaux de Hubermont, de Rechrival et de Renuamont.
Lavacherie	Habitat linéaire organisé selon plusieurs axes.	Existence de trois ZACC autour du cœur du village et parcelles vides le long des voiries d'accès : possibilité de densifier plutôt que de disperser ?
Magerotte	Habitat linéaire avec un caractère dense.	Risque de perte des caractéristiques du village par étirement de la zone d'habitat.
Sprimont	Habitat linéaire lâche.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries d'accès : quelle nécessité en termes de besoins, de coût et de cohérence du

		village ?
Tillet-Gérimont	Habitat groupé (Tillet) et lâche (Gérimont).	Possibilité d'urbaniser le long de la voirie reliant les deux entités : réfléchir à la nécessité de combler cet espace vide. Conurbation potentielle avec risque de perte d'identité des deux villages ?
Tonny	Village-rue étalé le long de la voirie	Quelques parcelles encore vierges. Faut-il combler ces dents creuses ou maintenir ces ouvertures non bâties ?



Hameaux de Laval, Renuamont, Rechimont et Hubermont :
orthophotoplan à gauche (2014) et plan de secteur à droite.

Commune de Tenneville

Nom	Morphologie	Évaluation
Cens	Habitat lâche.	Conurbation avec Trèsfontaines : perte d'identité des deux villages. Cens dispose de réserves foncières importantes mais certaines d'entre elles présentent des contraintes physiques dont il faudra tenir compte pour le développement futur du village (dont la zone inondable).
Champlon	Habitat linéaire lâche le long des voiries et dense au niveau du noyau ancien.	Plusieurs parcelles vides à proximité du zoning (problèmes de cohabitation ou de cohérence visuelle ?) et autour du noyau ancien (possibilité de densifier ?). Suivi du vaste projet communal d'urbanisation (route de Champlon).
Erneuville	Habitat linéaire relativement dense.	Possibilité d'urbaniser le long d'une voirie hors du village : quelle cohérence globale pour le village ?
Journal	Habitat relativement lâche bipolaire (avec Grainchamps).	Possibilité d'urbaniser entre les deux pôles : réfléchir à la nécessité de combler ce vide.
Laneuville-au-Bois	Village-rue relativement dense dans le centre et lâche aux extrémités	Importantes zones urbanisables. Risque de mitage de l'habitat. Protection du village via un RGBSR (GRU) ?
Tenneville	Habitat parfois dense, parfois lâche disposé le long de la nationale N4.	Continuum bâti jusqu'Ortheuville (mais pour quelle centralité ?). Possibilité d'urbaniser le long des voiries perpendiculaires à la nationale N4 : quelle qualité de vie

	Allure générale désorganisée.	en termes de pollution visuelle et sonore ?
Wyompont	Habitat très dispersé.	Possibilité de développement tentaculaire sans création d'espace de vie fédérateur. Réflexion sur la planification future pour ne pas accentuer la déstructuration du village



Village d'Erneville : orthophotoplan à gauche (2014) et plan de secteur à droite.

Synthèse de l'évaluation des zones d'habitat

Les villages identifiés au travers de ces tableaux présentent des morphologies différentes conditionnées, notamment, par des éléments de la structure physique³.

On retrouve ainsi un habitat lâche, dense, dispersé, linéaire ou groupé. Un point commun à la plupart de ces entités est néanmoins l'opportunité d'urbaniser de nombreuses parcelles qui semblent vides actuellement.

La très grande majorité de ces parcelles se trouvent implantées le long des voiries d'accès du village. Une urbanisation maladroite de ces zones risque de mettre en péril l'organisation initiale du village ainsi que sa cohérence d'un point de vue morphologique. Une réflexion profonde est à mener sur la nécessité d'urbaniser de telles zones et sur le type d'architecture ainsi que le mode d'implantation le plus approprié.

La superficie des zones urbanisables varie fortement d'une commune à l'autre en fonction de ses caractéristiques. Elle peut en effet passer du simple (Tenneville) au triple (Houffalize). Toutefois, le pourcentage de cette superficie de terrains tant disponibles qu'indisponibles varie dans une fourchette d'une dizaine de pourcents. Pour les 6 communes du parc, moins d'un tiers des zones urbanisables fait actuellement l'objet d'une urbanisation. Du reste, entre 7 et 18 % sont localisés sur des terrains présentant une contrainte physique. Il reste donc entre 50 à 60 % des zones urbanisables de chaque commune qui pourraient faire l'objet d'une urbanisation, soit le double ou plus de ce qui est déjà urbanisé. Les potentialités sont donc très importantes sur l'ensemble du territoire du parc.

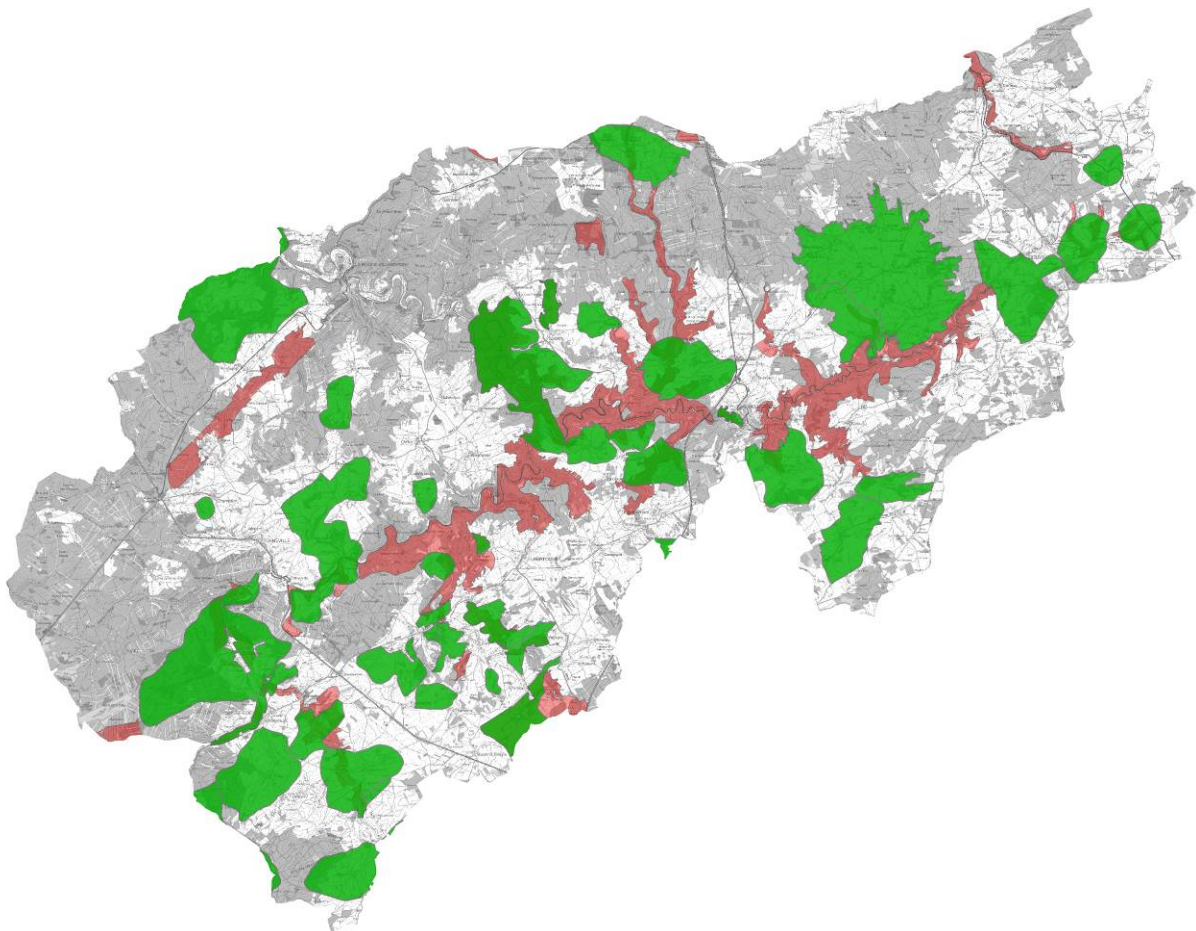
³ Voir également *Analyse évolutive*, Chap. 1.

Parallèlement, on trouve de nombreuses opportunités, souvent sous la forme de ZACC, localisées à proximité des centres anciens. Ces disponibilités représentent dès lors une opportunité de (re)structurer l'espace afin de (re)donner un nouveau visage à un village (Houffalize, Lavacherie, Gouvy, etc.).

Enfin, on retiendra les risques de mise en œuvre d'un continuum bâti entre les entités villageoises, risquant d'affaiblir leurs caractéristiques individuelles (Salle, Cherain-Sterpigny, Buisson, Journal, etc.).

1.1.2 Périmètres d'intérêt paysager (PIP)

Comme vu dans la phase descriptive, les périmètres d'intérêt paysagers du plan de secteur (PIP) visent au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage⁴. Les tableaux qui suivent tentent d'évaluer la pertinence de leur délimitation et d'identifier d'éventuelles carences qu'il conviendrait de combler. Ceux-ci ont été récemment mis à jour (entre 2017 et 2021) sur les communes de Bertogne, Houffalize, Gouvy et Sainte-Ode. L'inventaire pour Tenneville et La Roche-en-Ardenne (arrondissement de Marche-en-Famenne) a été réalisé en 2008-2009.



Comparaison entre les PIP du plan de secteur avant ADESA (en rouge) et les PIP après inventaire ADESA (en vert). Cartographie : PNDO, 2022.

⁴ Pour la définition complète, voir *Analyse descriptive*, chap 2.8.1

Evaluation des périmètres d'intérêt paysagers sur le territoire du PNDO

En comparant les périmètres avant/après l'inventaire ADESA, le **profil des PIP** a évolué :

- **Au niveau de la taille** tout d'abord :
 - *PIP du plan de secteur (PDS)* : les communes de Bertogne et Houffalize semblaient bénéficier d'une couverture relativement importante, à l'inverse de La Roche et Tenneville qui se voyaient faiblement couvertes ; Sainte-Ode et Gouvy se situant dans une position intermédiaire.
 - *PIP ADESA* : la répartition des PIP semblent relativement homogène d'une commune à l'autre avec des surfaces nettement plus grandes que précédemment.
- **Au niveau de la nature des limites des PIP** :
 - *PIP du PDS* : on relève à quelques endroits une délimitation qui suivait les limites administratives (fond de vallée de l'Ourthe occidentale à hauteur de la limite Nord de la commune de Bertogne), ou parfois qui estompait les réalités de terrain (ruisseau du Bronze à Tenneville). Cependant, la plupart du temps, la logique de délimitation suivait les limites du couvert végétal (masses boisées de la vallée de l'Ourthe).
 - *PIP ADESA* : grâce à des observations de terrain et une prise en compte des lignes de crêtes dans le paysage, les délimitations correspondent mieux à ce qui est réellement visible sans tenir compte de la nature du paysage ainsi que les périmètres qu'elle recouvre. Les fonds de vallée sont nettement moins couverts qu'auparavant. A contrario, les masses boisées (hors vallées), les réseaux de villages ou encore les plateaux sont aujourd'hui plus protégés. De manière globale, les périmètres correspondent mieux aux limites paysagères que précédemment.

1.1.3 Zones de loisirs

Le territoire du Parc comporte **65 zones de loisirs**. Comme vu dans l'analyse descriptive, ces zones visent à accueillir les équipements touristiques⁵.

Les tableaux qui suivent reprennent ceux élaborés lors de la phase descriptive, et sont agrémentés d'une colonne supplémentaire qui vise à évaluer situation décrite.

Commune de Bertogne

Nom	Description	Évaluation
Bois de Bertogne (Est)	Petite zone implantée le long de la nationale N834. Totalement mise en œuvre avec le camping du Trô Do Wé.	Bonne intégration d'ensemble grâce à un accompagnement boisé.
Etang de Bertogne	Petite zone implantée le long de la voirie menant au village (N826).	Quelle insertion pour cette zone très visible depuis les alentours ? Quelles cohabitation et

⁵ Pour la définition complète, voir *Analyse descriptive*, Chap. 2.8.1

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

	Entièrement vierge. Existence d'une station de pompage.	complémentarité avec le village de Bertogne ? Quelle complémentarité avec la ZACC de Bertogne ?
Ferme au pont (2 zones)	Petites zones implantées le long de la nationale N834 en fond de vallée de l'Ourthe. Entièrement mise en œuvre à l'Ouest et vierge à l'Est.	Bonne insertion de la zone Ouest par un accompagnement végétal le long de la voirie. Autre zone vierge insérée dans le massif boisé du fond de vallée.
Flamisoul (2 zones)	Fond de vallée du ruisseau du Flamisoul, à proximité d'un étang. Très partiellement mise en œuvre.	Quelle utilisation de l'étang (tourisme de biodiversité?) ? Quelle cohabitation avec le village de Flamisoul ?
Longchamps (Ouest)	Vaste zone implantée en fond de vallée (ruisseau du Wé). Topographie marquée. Entièrement boisée.	Vu sa grande superficie, quelle cohabitation avec les villages de Longchamps, Rouette et Champs ?
Rouette (Nord)	Zone située en fond de vallée et traversée par deux voiries. Ne comporte que 2 constructions. Traversée par une ligne haute tension.	En cas de mise en œuvre, quelle cohabitation avec les noyaux villageois aux alentours et le PIP ? Quelles nuisances de la ligne haute tension ?
Tcheslin	Zone de forme oblongue située en fond de vallée. La partie Sud en cours de mise en œuvre.	Envisager une réflexion d'ensemble sur la zone ? Quelle cohabitation avec le village de Givroulle ?

Commune de Gouvy

Nom	Description	Évaluation
Aux quatre chemins (Sud de Beho)	Située en périphérie de village (croisement N68 et N827). Existence d'une ZACC à proximité. La zone contient un plan d'eau.	Mise en œuvre cohérente de la ZACC et de la zone de loisirs ? Quelle gestion écologique/pédagogique du plan d'eau ?
Lac de Chérapont	Très vaste zone implantée dans la partie amont de la vallée (sud de Gouvy). Existence d'un plan d'eau. Partiellement mise en œuvre.	Quelle gestion des espaces encore vierges ? + Voir fiche évaluative spécifique en annexes.
Longchamps	Zone vierge implantée à l'extrémité de Bovigny en bordure d'une zone agricole.	Etude de faisabilité en cours pour sa mise en œuvre (SDC recommande déclassement et reconversion en zone agricole).
Moulin de Bistain	Zone implantée en fond de vallée. Majorité est mise en œuvre. Impact négatif des abords.	Quelles mesures pour un accompagnement paysager des abords ?
Ourthe	Zone implantée le long de l'Ourthe orientale. Mise en œuvre et privée.	Bonne intégration d'ensemble.



Aux quatre chemins Ssud de Beho). Une zone de loisirs actuellement vierge, offrant un plan d'eau intéressant, une localisation proche du village (effet de complémentarité) et une bonne accessibilité.

Commune de Houffalize

Nom	Description	Évaluation
Dinez	Zone implantée à l'extrémité du village. Présence de deux plans d'eau. Semble actuellement inoccupée.	Quelle gestion avec les abords du village ? Quelle gestion avec la proximité de la N30 ?
Houffalize (Rue de Laroche)	Vaste zone, partiellement mise en œuvre (uniquement dans le fond de vallée sur la partie Est : camping du viaduc).	Quelle harmonie visuelle et d'activités entre la zone de loisirs et le reste du village ?
Houffalize (Ermitage)	Petite zone peu visible malgré la taille imposante des infrastructures qu'elle accueille.	Quelle utilisation du site à proximité d'un village comptant de nombreuses parcelles constructibles vides ?
Nadrin	Petite zone de loisirs vierge et implantée en périphérie du village.	Covisibilité depuis les belvédères alentours ? Volonté de mise en œuvre ?
Nord de la confluence	Vaste zone actuellement vide, sur un versant pentu de la vallée. Topographie marquée.	Quelle gestion de la valeur écologique de ces espaces ? Volonté de mise en œuvre ?
Nord de Wibrin (2 zones)	La zone située en extrémité du village est actuellement vide et comporte trois plans d'eau. La seconde, également vide, dans la masse boisée, comporte le ruisseau de Cheval.	Quel encadrement pour les zones encore vierges ?
Pont de Rensiwez (2 zones)	Toutes deux insérée dans un couvert boisé et un périmètre d'intérêt paysager. Une en fond de vallée (occupée par le site des cabanes de Rensiwez) et une en versant de vallée (vide). Impact visuel faible.	Etant donné l'extension du site touristique en zone forestière, est-il opportun de maintenir la 2 ^{ème} zone (déclassement ?) ? Quelle gestion pour ne pas dénaturer le périmètre d'intérêt paysager ?
Sommerain	Zone implantée à l'extrémité Ouest du village, en fond de vallée. Traversée par une ligne haute tension.	Quelle gestion écologique de cet espace enclavé dans un périmètre d'intérêt paysager du plan de secteur ? Volonté de mise en œuvre ?
Sud de la confluence	Très vaste zone actuellement inoccupée et jouxte le centre Adeps. Topographie relativement marquée.	Quelle mise en œuvre pour une localisation aussi stratégique au sein du Parc ?



A l'Est de Houffalize : complexe hôtelier Vayamundo.

Le bâtiment principal, malgré sa taille impressionnante, est relativement peu visible. Notons néanmoins que son impact visuel s'accroît en période hivernal, de par l'absence d'écrans végétaux. Une fois qu'on pénètre la zone, on est frappé par son autonomie et son aspect exogène par rapport au reste du village.

Commune de La Roche-en-Ardenne

Nom	Description	Évaluation
Barrage de Nisramont	Longue zone étroite qui s'étend entre l'Ourthe et la N843. Impact visuel fort depuis la rive opposée.	Quelle gestion de l'insertion paysagère du site ?
Belvédère (Nisramont)	Site implanté au milieu de la couverture boisée. Ne comporte qu'une seule construction.	Quelle exploitation pédagogique d'un site dont la position permet de comprendre le paysage ardennais?
Floreal	Petite zone de loisirs implantée en bordure d'agglomération.	Impact visuel négatif au travers des constructions étirées le long de la voirie. Partiellement en zone inondable.
Grande Strument	Très longue zone de loisirs (« Le Vieux Moulin ») étirée le long du Rî du Bronze et de la N89.	Accompagnement végétal sur les bordures, bonne intégration.
Lohan	Zone de loisirs en bordure du village, entièrement occupée.	Quelle cohabitation entre la zone de loisirs et le hameau ? Partiellement en zone inondable.
Maboge	Village est enserré par une vaste zone de loisirs qui s'étend largement au Sud, en zone boisée. Partiellement occupée par des chalets en seconde résidence.	Quel impact visuel des activités à proximité du village ? Quelle cohabitation entre l'activité résidentielle et de loisirs ?
Mémont	Zone implantée à l'Est du village. La taille de la zone de loisirs est supérieure à la zone d'habitat.	Quelle cohabitation entre la zone de loisirs et un village classé en centre d'intérêt historique au plan de secteur
Ortho	Très petite zone de loisirs implantée en bordure du village.	Quelle cohabitation entre la zone de loisirs et le village ?
Ouest de La Roche	Vaste zone de loisirs, implantée en fond de vallée. Seule une moitié est mise en œuvre.	Faible impact paysager mais aménagement du site en lui-même peu soigné. Totalement en zone inondable.
Sud de Fârneu	Deux zones implantées dans la plaine alluviale de l'Ourthe. Une des deux est inoccupée.	Quelle cohabitation entre les deux zones ?
Vecpré (Cosmopolite)	Petite zone implantée en fond de vallée d'un affluent de l'Ourthe.	Vu la faible superficie de la zone et son encaissement, elle ne semble pas poser de

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

	Proximité de la N 888.	réels problèmes d'intégration.
Vecpré (Pouhou)	Petite zone implantée en fond de vallée de l'Ourthe.	Quel accompagnement végétal ?
Villez	Très vaste camping implanté en fond de vallée de l'Ourthe.	Impact visuel très important (forme et couleur des constructions). Quelle insertion pour un site en entrée de ville ? Partiellement en zone d'espaces verts et en zone inondable.



Camping de Lohan (La Roche-en-Ardenne).

Un camping de taille modeste comme on en compte beaucoup dans le fond de la vallée de l'Ourthe. L'insertion du site est loin d'être mauvaise (photo de gauche), on regrettera néanmoins une gestion des abords parfois pensée uniquement au profit de la voiture (matériaux type bitume, photo de droite).



Grande Strument, camping du Vieux Moulin (La Roche-en-Ardenne).

Un camping étiré en longueur qui bénéficie d'un accompagnement végétal (haie), lui conférant une certaine discrétion (les tentes ne sont pas visible depuis la route, la photo est prise depuis un stère sur le bas-côté).

Commune de Sainte-Ode

Nom	Description	Évaluation
Bois des Haies de Magery	Zone implantée en bordure d'une masse, au Sud de Gërimont. Proximité d'un plan d'eau. La zone est entièrement vierge.	Priorité de mise en œuvre ? Quelle cohabitation avec le Bois ? Quelle utilisation du plan d'eau ?
Domaine de Wachirock	Zone implantée dans le fond de vallée du ruisseau de Wachirock. Proximité immédiate de Sprimont et d'une exploitation agricole en zone forestière.	Gestion paysagère pour assurer la cohabitation entre habitat, loisir et exploitation agricole.
Tonny	Petite zone de loisirs implantée le long de l'Ourthe Occidentale, à l'Ouest	Vu la faible superficie de la zone, elle ne semble pas poser de réels

	d'Amberloup. La zone est entièrement mise en œuvre.	problèmes d'intégration.
--	---	--------------------------



Camping de Tonny. De faible superficie, celui-ci est relativement bien intégré de par les nombreuses plantations existantes.

Commune de Tenneville

Nom	Description	Évaluation
Camping de Berguême	Très petite zone implantée en fond de vallée de l'Ourthe. Entièrement mise en œuvre.	Quel traitement végétal pour les abords ?
Pré Thiry	Très petite zone entièrement mise en œuvre. Insérée dans le Bois de Champlon, à proximité de la barrière du même nom.	Quelle sécurisation des abords ? Accompagnement végétal possible ?



Vue aérienne sur le camping de Berguême : accompagnement végétal essentiellement résineux. impact des caravane/motor-homes relativement important dans la plaine alluviale à courte distance (peu visible depuis les alentours).

Synthèse de l'évaluation des zones de loisirs

La commune de **La Roche-en-Ardenne** est de loin la commune qui compte le plus grand nombre de zones de loisirs au sein du Parc. Principalement implantées en fond de vallée, elles occupent souvent des superficies considérables dont l'impact paysager reste toutefois limité assez localement. Ces activités étant une source de revenu importante, l'enjeu se situe au niveau de leur bonne insertion dans le paysage sans que cela nuise à leur développement et à leur bon fonctionnement.

Houffalize est la deuxième commune en importance en termes de zone de loisirs. A l'image de La Roche, l'enjeu se situe au niveau d'un développement de l'activité touristique en harmonie avec le cadre dans lequel elle s'insère. On remarquera néanmoins le nombre important de zones actuellement vides, suggérant une anticipation et un encadrement de toute mise en œuvre : cas de la zone Est zones de loisirs de Rensiwez.

La commune de **Sainte-Ode** compte essentiellement deux zones de loisirs (la zone de Tonny est de taille négligeable). La zone de Sprimont demande essentiellement de la gestion tandis que celle du Bois des Haies de Magery, encore vierge, demande des mesures d'anticipation et d'encadrement en cas de mise en œuvre.

De manière générale, les zones de loisirs sur la commune de **Tenneville**, de par leur faible superficie et leur petit nombre, ne constituent pas des espaces d'enjeux majeurs en termes de paysage.

Par rapport à sa grande superficie, la commune de **Gouvy** offre relativement peu de zones de loisirs. On retiendra l'importance (en taille) de la zone située autour du lac de Cherapont et son impact visuel possible en cas d'extension.

La commune de **Bertogne** présente la particularité d'offrir une superficie relativement importante de zones (ou de parties de zones), encore vierges. On retiendra tout particulièrement la zone située à Longchamps, actuellement vide et reprise dans un périmètre d'intérêt paysager.

1.1.4 Zones d'activité économique

Le territoire du Parc comporte **16 zones d'activités économiques**. Les tableaux qui suivent reprennent ceux élaborés lors de la phase descriptive, et sont agrémentés d'une colonne supplémentaire qui vise à évaluer situation décrite.

Commune de Bertogne

<i>Nom</i>	<i>Description</i>	<i>Évaluation</i>
Barrière Hinck	Cf. Sainte-Ode	Cf. Sainte-Ode
Bertogne	Partiellement occupée. A proximité du centre du village (entrée).	Traitement végétal des abords ? Faible intégration des bâtiments ?

Commune de Gouvy

<i>Nom</i>	<i>Description</i>	<i>Évaluation</i>
Gouvy	Petite surface en entrée de Gouvy (noyau ancien), déjà mise en œuvre.	Bâtiments peu intégrés en termes de matériaux et peu d'accompagnement végétal
Halconreux	Vaste zone : modification du Plan de Secteur, intervenue en 2013, a par ailleurs été adoptée en vue de permettre le développement du Pôle Ardenne Bois en zones d'activité mixte (21 ha) et une zone	Etant donné sa surface et sa localisation sur un point haut, dominant le plateau herbager de Gouvy, impact paysager relativement conséquent. Enjeu important en termes

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

	d'activité économique industrielle (72 ha) au nord d'Halconreux. Actuellement peu occupée.	d'intégration des futures entreprises
Schmiede	Parc d'activité économique mixte de 9 ha (orientation commerciale), à la frontière avec le Grand-duché de Luxembourg. En grande partie mis en œuvre.	Localisation excentrée par rapport aux villages, impact paysager non négligeable. Traitement végétal des abords pris en compte.



Ci-dessus, le parc d'activité de Courtil. A gauche, la scierie en pleine exploitation (pôle bois). A droite, terrain libre non mis en œuvre.



A gauche, au premier-plan, la ZAE de Gouvy, vue depuis la crête au Sud-Ouest de Gouvy-village.

Commune de Houffalize

Nom	Description	Évaluation
Dinez	Localisé le long de la N89 en bordure de la couverture forestière du plateau des Tailles. Occupé par un garage, plusieurs parcelles disponibles.	Gestion végétal des abords en particulier en zone arrière. Visibilité importante depuis l'autoroute E25.
Fontenaille	Localisé de manière linéaire le long de la N89, en partie occupée.	Etalement linéaire du bâti, faible intégration paysagère.
Les Cheras	Zone agrandie (en compensation de la zone de Buret mal desservie) en phase d'être totalement occupée.	Plan d'accompagnement végétal prévu et cohérence urbanistique dans la mise en œuvre. Impact minime le long de l'autoroute (à courte distance) mais important depuis le versant opposé (Alhoumont).
Nadrin	En entrée de villages, entièrement	Visibilité modérée mais faible intégration d'un

	occupée, 2 entreprises présentes.	hangar au niveau des matériaux (béton).
Mabompré	Entièrement occupé par l'entreprise Lesage. Proximité autoroute E25 mais excentrée par rapport au village.	Pratiquement invisible depuis l'espace public. Nombreuses plantations. Pas d'impact paysager.

Commune de La Roche-en-Ardenne

<i>Nom</i>	<i>Description</i>	<i>Évaluation</i>
Samrée	Petite zone au Nord de Samrée en bordure d'une zone forestière. Quelques parcelles encore disponibles.	Gestion végétal des abords en particulier en zone arrière. Visibilité importante depuis route de Bérismenil.
Vecmont	Vaste zone ayant fait l'objet d'une modification au plan de secteur. Située le long de la N89 à l'entrée du village de Vecmont, en cours de mise en œuvre.	Plan d'accompagnement végétal prévu et cohérence urbanistique dans la mise en œuvre. Impact minime le long de la N89 (à courte distance) mais plus important depuis le plateau de Halleux.
Warempage	Au Nord du village de Warempage, située sur une ligne de crête. Faible accessibilité. Quelques terrains encore disponibles.	Impact visuel relativement important, gestion paysagère des abords encore possible ?

Commune de Sainte-Ode

<i>Nom</i>	<i>Description</i>	<i>Évaluation</i>
Barrière Hinck	Site récemment agrandi. Parc d'activité bi-communal (Bertogne et Sainte-Ode). Partiellement mis en œuvre. Proximité de deux axes routiers importants : la N4 et la N826 (Houffalize - Libramont).	Environnement « autoroutier ». Quel traitement végétal pour les abords ?

Commune de Tenneville

<i>Nom</i>	<i>Description</i>	<i>Évaluation</i>
Gris-Han	Parc d'activité économique pluricommunal (partenariat avec La Roche) de haute qualité environnementale. Idéalement situé le long de la N4. Peu occupé actuellement.	En cours de développement et situé en entrée de village, constitue un potentiel en termes de restructuration d'un tissu bâti, actuellement peu cohérent.
C.E.T. (Nord de la commune)	Centre d'enfouissement technique (déchets ménagers). Pas visible car boisé de part et d'autre du site.	Peu d'incidence étant donné son impact visuel nul.
Barrière de Champlon	Zoning artisanal géré par les propriétaires privés le long de la N4. Actuellement, il reste plus ou moins 5 hectares de parcelles à construire.	Peu d'enjeu du fait de son urbanisation presque totale et de son contexte urbanistique de faible qualité.

Synthèse de l'évaluation des zones d'activité économique

A l'échelle du Parc naturel, les zones d'activités économiques et commerciales occupent des **surfaces négligeables**, mais ponctuellement (localisation, superficie d'un seul tenant) leur **impact paysager** est **significatif**.

L'activité économique a longtemps pris place à proximité ou au centre des bourgs. Elle s'est ensuite installée le long des routes à grand gabarit et plus tard des autoroutes. Ces voiries structurantes traversent le territoire en créant parfois des ruptures dans le tissu urbanisé et en accueillant d'importantes zones d'activité économique. Cela induit un contraste fort avec le paysage rural et villageois environnant. C'est le cas des grandes infrastructures routières qui traversent le Haut plateau et qui ont permis le développement de zones d'activité économique (E25 avec le parc des Cheras à Houffalize, N4 avec la barrière Hinck ou le zoning de Tenneville, le parc d'activité de Vecmont le long de la N89).

Ces zones d'activité économique récentes situées à proximité des autoroutes/nationales profitent d'un accès aisé mais aussi d'un effet vitrine. Sans une recherche de qualité lors de la construction des bâtiments, le résultat en termes paysagers peut être malheureux.

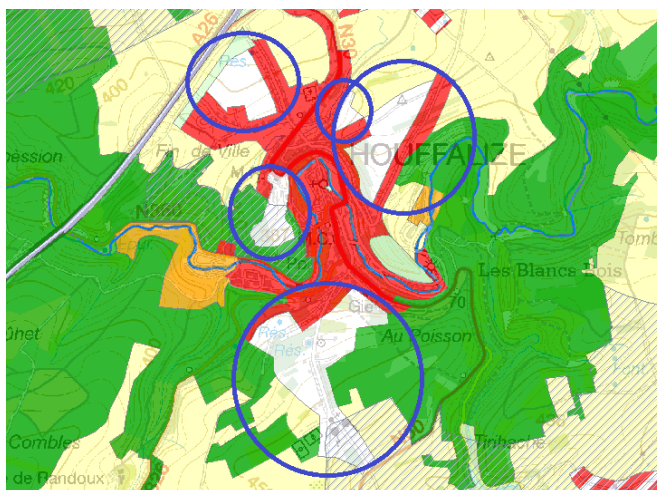
De tout temps, les **zones frontalières** ont concentré l'activité commerciale. Ce phénomène est toujours d'actualité avec notamment le centre commercial « Knauf Shopping Center », situé du côté grand-ducal et le parc d'activité économique mixte (artisanat et commerces) « Porte des deux Luxembourg », côté belge (Gouvy), et qui sont isolés au milieu du haut plateau ardennais.

1.1.5 Zones d'aménagement communal concerté (ZACC)

Les ZACC présentes sur le territoire du Parc s'élèvent à **36** et peuvent être différenciées selon leur type d'implantation au sein de l'espace bâti. Ainsi, on peut distinguer 5 types de ZACC :

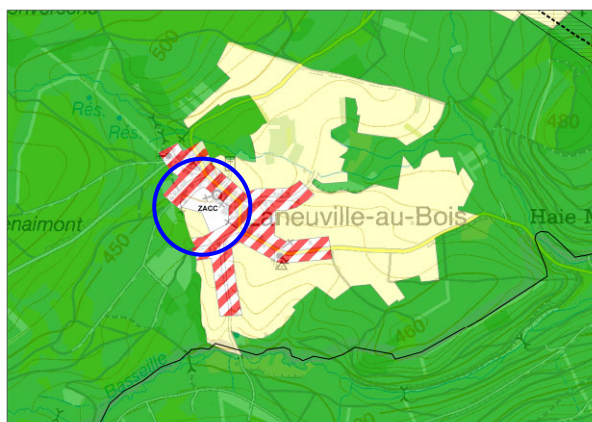
- Les **ZACC de grands centres urbains** (à l'échelle de la zone d'étude), sont celles que l'on retrouve à Houffalize, La Roche et Gouvy. De par leur vaste superficie, elles offrent des opportunités de réponse à une demande importante en logements, souvent localisée dans les pôles urbains (facilité d'accès, présence d'équipements, etc.). Elles sont au nombre de 10 et représentent 28% du total⁶.

⁶ Certaines ZACC étant comprises dans plusieurs types, la somme des pourcentages de tous les types dépasse 100%. On peut néanmoins affirmer dans ce cas ci que le type « grand centre urbain » touche 28% des ZACC.



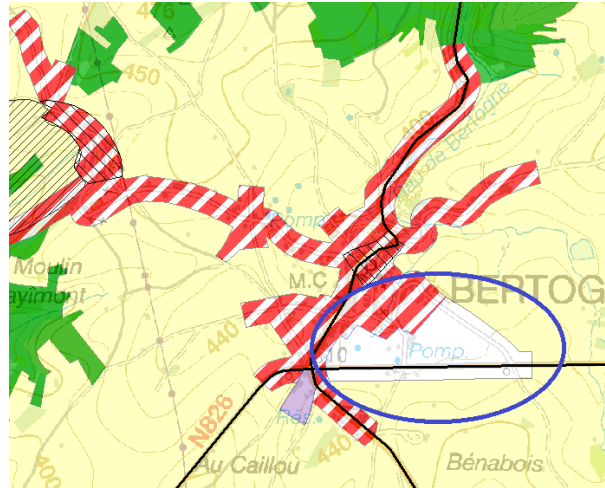
Houffalize : un exemple de ZACC de centre urbain. Au nombre de 5, elles représentent un important potentiel foncier (à peu près l'équivalent de la zone rouge bâissable) qui nécessite d'être géré avec attention, notamment en termes de structuration du village (densité appropriée, parties de ZACC à urbaniser en priorité, phénomènes de covisibilité de par leur position surplombant la ville...).

- Les **ZACC de cœur/périphérie de village** sont des zones localisées dans de plus petites entités urbaines et offrent pour leur part des opportunités de (re)structuration de villages qui parfois ont souffert d'une urbanisation récente maladroite. Elles sont au nombre de 9 et représentent 25% du total.



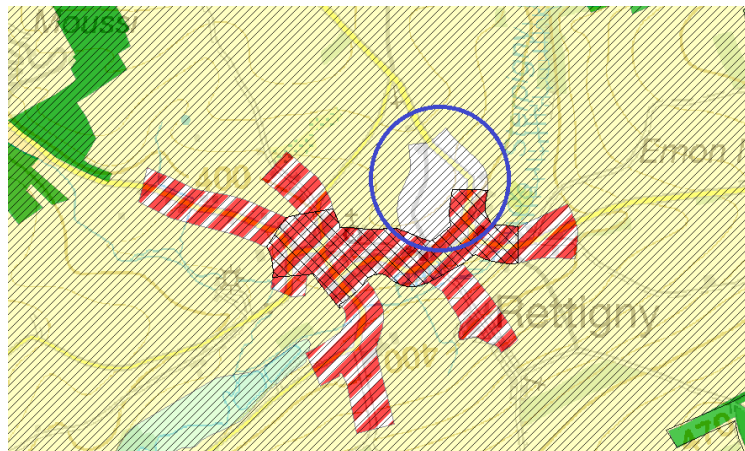
Laneuville-au-Bois (Tenneville) : un exemple de ZACC de cœur de village. Sa superficie relativement importante par rapport au reste du village et sa position centrale constituent une opportunité de structuration du village.

- Les **ZACC d'entrée de village**, également situées dans les petites entités urbaines, offrent des possibilités de mise en valeur de la zone d'accès au village. Elles sont au nombre de 4 et représentent 11% du total des ZACC du Parc.



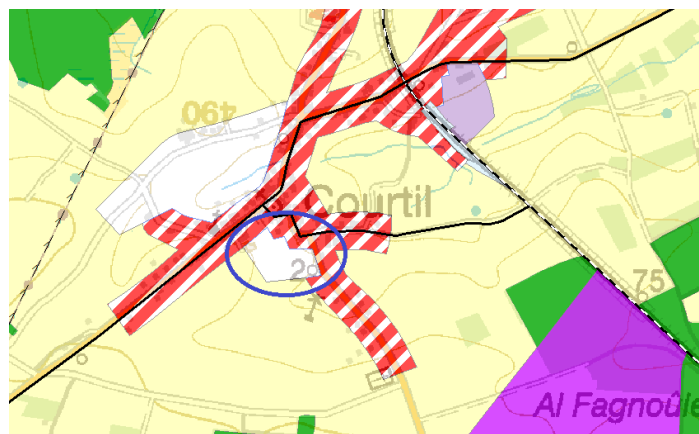
Bertogne : un exemple de ZACC située en entrée de village, offrant une opportunité de souligner l'entrée dans l'agglomération.

- Les **ZACC de centre d'intérêt historique** présentent la particularité de se situer à proximité immédiate d'un cœur villageois classé en périmètre d'intérêt historique du plan de secteur (PICHE). Elles imposent, en cas d'urbanisation, un respect de l'espace préexistant ou du moins une réflexion fine quant aux problèmes de cohabitation entre constructions anciennes et constructions contemporaines (sans toutefois tomber dans le piège de l'architecture pastiche). Elles sont au nombre de 13 et représentent 36% du total.



Rettigny (Gouvy) : un exemple de ZACC de centre d'intérêt historique dont l'enjeu, en cas de mise en œuvre, sera un respect du cadre bâti.

- Les **ZACC « tampon »** sont des zones qui se trouvent implantées entre des espaces de nature diverse : entre une zone d'habitat et une zone de loisirs, entre une route et une zone verte... Elles permettent donc de servir d'espace tampon entre différentes activités. Elles sont au nombre de 6 et représentent 16% du total.



Beho (Gouvy) : un exemple de ZACC tampon, dont le rôle sera d'arbitrer les différentes fonctions qui l'entourent (zone d'habitat et zone agricole).

L'ensemble des ZACC présentes sur le territoire du Parc naturel des deux Ourthes est repris ci-dessous, par communes et par type.

Commune de Bertogne

<i>Localité</i>	<i>Centre urbain</i>	<i>Cœur/périphérie de village</i>	<i>Entrée de village</i>	<i>Centre d'int.hist</i>	<i>Tampon</i>	<i>Superficie (ha)</i>
Bertogne			X			22,15
Gives				X		3,46
Longchamps		X		X		9,64
Total ZACC : 3 (35,25 ha)						



Gives : au premier plan, la ZACC, implantée en fond de vallée. On devine, au-delà des arbres, les constructions du village classé en centre d'intérêt culturel et historique.

Commune de Gouvy

Localité	Centre urbain	Cœur/périphérie de village	Entrée de village	Centre d'int.hist	Tampon	Superficies (ha)
Gouvy (2)	X			X		39,02 ⁷
Rettigny				X		5,76
Sterpigny			X			9,40
Courtil (2)		X			X	15,59 ⁸
Rogery		X				3,75
Cierreux		X				3,29
Beho			X			15,28
Total ZACC : 9 (92,09 ha)						



Rogery : la ZACC s'étend sur le versant du vallonement (cercle rouge). Elle présente plusieurs contraintes physiques (pentes supérieures à 15%, présence de sols engorgés d'eau, un réseau écologique dense et de qualité). Elle n'est actuellement pas équipée et se situe dans un village, qui présente des disponibilités foncières toujours importantes vers le Nord et qui ne dispose pas de services importants justifiant un développement privilégié. Une réflexion profonde est à mener dans le cas d'une mise en œuvre puisque la zone occupe une position centrale dans le village (l'église est dans le dos de l'observateur).

Commune de Houffalize

Localité	Centre urbain	Cœur/périphérie de village	Entrée de village	Centre d'int.hist	Tampon	Superficies (ha)
Houffalize (5)	X					64,42 ⁹
Willoigne		X				9,20
Wibrin				X		12,90
Filly				X		10,23
Total ZACC : 8 (96,75 ha)						

Houffalize : une ZACC de grand centre urbain (premier plan) en position dominante par rapport au reste de l'agglomération. Les aspects de covisibilité sont à gérer.



⁷ 39,02ha = 24,58ha + 14,44ha

⁸ 15,59ha = 13,04ha + 2,55ha

⁹ 64,42ha = 9,35ha + 13,64ha + 2,08ha + 6,53ha + 32,82ha

Commune de La Roche-en-Ardenne

Localité	Centre urbain	Cœur/périphérie de village	Entrée de village	Centre d'int.hist	Tampon	Superficies (ha)
Beusaint (2)				X		20,71 ¹⁰
Samrée		X				5,91
Bérismenil			X			7,10
Total ZACC : 4 (33,74)						



Beusaint : une ZACC offrant une vue exceptionnelle sur les marges du massif ardennais.

Commune de Sainte-Ode

Localité	Centre urbain	Cœur/périphérie de village	Entrée de village	Centre d'int.hist	Tampon	Superficies (ha)
Lavacherie (3)		X		X		12,47 ¹¹
Total ZACC : 3 (12,47 ha)						



Lavacherie : au premier plan, la ZACC, plongeant vers le centre du village classé en centre d'intérêt culturel et historique. Celle-ci est facilement accessible en plusieurs endroits depuis des voiries déjà équipées. Ces accès permettent une urbanisation dense de la zone en suivant les courbes de niveaux pour une meilleure intégration paysagère.

¹⁰ 20,71ha = 12,93ha + 7,78ha

¹¹ 12,47ha = 5,11ha + 4,46 ha + 2,90ha

Commune de Tenneville

Localité	Centre urbain	Cœur/périphérie de village	Entrée de village	Centre d'int.hist	Tampon	Superficies (ha)
Tenneville (2)	X					42,95 ¹²
Champlon (2)					X	7,87 ¹³
Laneuville-au-Bois		X				3,03
Total ZACC : 5 (53,85 ha)						

La ZACC de Tenneville et de Laneuville-au-Bois sont en propriété privé, celles de Champlon sont en propriété communale. Il y aurait un potentiel constructible maximal de 182 parcelles (128 parcelles de 25 m de front de bâtisse et 54 parcelles de 1.200 m²). Nous en reprendrons le détail par ZACC :

- 1 à Laneuville-au-Bois : 15 parcelles ;
- 1 à Ortheuville : 53 parcelles ;
- 1 à Tenneville : 84 parcelles ;
- 2 à la Barrière de Champlon : 30 parcelles.



La ZACC de Champlon en contact avec le Bois de Champlon (en arrière-plan de la photo de gauche) et à proximité d'une zone d'activité économique (photo de droite). Etude en cours pour sa mise en œuvre (2023).

¹² 42,95ha = 29,78ha + 13,17ha

¹³ 7,87ha = 2,72 ha + 5,15ha

2 Évaluation de la biodiversité du Parc naturel des deux Ourthes

2.1 Introduction

En réponse à la crise de la biodiversité que nous traversons, les stratégies de conservation, au niveau d'un Parc naturel ou d'un ensemble de communes, de même qu'au niveau d'une région comme la Wallonie, doivent se concevoir en termes de **liaisons écologiques** au sein du **réseau écologique**.

Au sein du réseau écologique Natura 2000, les **états de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire** (hormis les oiseaux déjà concernés par la Directive 79/409) doivent être **évalués tous les 6 ans** à l'échelle de la Région wallonne. Les résultats sont consignés dans un rapport réalisé par le DEMNA et transmis à l'Europe conformément à la Directive Européenne 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore ». Le dernier document de rapportage couvre la période 2007-2012. Ce document est public et disponible sur le site Internet « La biodiversité en Wallonie ». Le suivant est en cours de finalisation actuellement (décembre 2018). Ce travail demande la mobilisation de nombreux protagonistes : scientifiques, gestionnaires de l'Administration, universitaires, associations et experts indépendants. Ce rapport doit permettre ensuite d'établir des stratégies de conservation (à l'échelle nationale ou régionale, de prévoir des actions ciblées en faveur d'un habitat spécifique ou d'une espèce particulière. L'état de conservation favorable est l'objectif à atteindre pour tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

En dehors du réseau écologique Natura 2000 et des sites bénéficiant d'un statut de protection fort (RND et RNA), les **liaisons écologiques entre les zones noyaux** lorsqu'elles sont encore présentes doivent être maintenues voire renforcées ou restaurées si elles font défaut.

Une enquête publique actuellement en cours (fin 2018) relative à l'avant-projet du Gouvernement wallon et concernant le Schéma de Développement Territorial a fait l'objet d'une note émanant des Parcs naturels de Wallonie, soulignant un manque flagrant de précision quant à la cartographie officielle des liaisons écologiques. Il conviendrait donc d'entreprendre à l'échelle locale une cartographie précise et rigoureuse se basant sur les connaissances scientifiques disponibles par rapport à la connectivité écologique.

Quoiqu'encore relativement peu peuplée en comparaison d'autres régions, le Parc naturel des deux Ourthes n'en subit pas moins les effets néfastes de l'augmentation de la **pression humaine sur l'environnement** de façon générale avec la menace de plus en plus forte de disparition des espèces les plus rares voire même des espèces plus communes.

La **fragmentation des habitats** ne cesse d'augmenter suite à la pression grandissante des activités humaines (urbanisation, agriculture, sylviculture, tourisme). Il est dès lors indispensable de prendre systématiquement en compte la composante biodiversité afin de tenter de concilier activités humaines et protection de l'environnement, , d'où l'intérêt de disposer d'une cartographie des plus précises par rapport aux liaisons écologiques diverses comprenant bien sûr les zones Natura 2000, RNA, RND, ZHIB mais aussi les SGIB, les sites candidats au réseau Natura 2000, les périmètres d'intérêt paysager, les voies d'eau et les cordons rivulaires

(boisés ou non), certains milieux agricoles semi-ouverts ou plateaux agricoles bien diversifiés, certains bords de chemins et voiries diverses, etc.

Le Parc naturel a un rôle important de sensibilisation à jouer tant auprès des particuliers que des acteurs publics, entrepreneurs et écoles. **La restauration des liaisons écologiques entre les zones noyaux et ce principalement en dehors des zones protégées est un élément clé de la sauvegarde de la biodiversité sur le long terme.** Ces actions ne pourront être menées qu'avec tous les acteurs qui vivent, travaillent ou passent leurs vacances au sein du territoire du Parc naturel.

2.2 La faune et la flore du Parc naturel des deux Ourthes

Parmi les espèces d'oiseaux nicheurs on retrouve des espèces qui contribuent fortement à la diversité totale de la Région car les effectifs du Parc naturel sont importants, s'ils régressent, le font moins fortement que presque partout ailleurs, et cela aussi bien en comparaison avec la situation en Région wallonne que pour toute la Belgique. Ces espèces ont des effectifs locaux remarquables qui contribuent significativement au maintien de leur statut au niveau de la Région Wallonne. Parmi celles pour laquelle le territoire peut être considéré comme important, on retrouve en particulier des espèces liées aux boulaies pubescentes (habitat prioritaire de la Directive FFH). Il s'agit en particulier du Sizerin flammé (*Carduelis flamma*) qui ne se reproduit en Région wallonne que dans un nombre très limité de stations. Les diverses localités occupées dans le Parc (Sol Fagne, Chifontaine, Fagne des Mochettes) représentent une bonne partie des stations belges de cette espèce rare et localisée. De même le Cassenoix moucheté (*Nucifraga caryocatactes*), quoique se reproduisant dans les pessières, s'installe souvent à proximité immédiate de ces boulaies sur tourbes où il trouve sans doute une part indispensable de son régime alimentaire.

Espèce forestières la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) et la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) sont parmi les espèces d'oiseaux les plus emblématiques pour lesquelles le Parc naturel des deux Ourthes abrite une partie significative des effectifs belges. La chouette de Tengmalm est une espèce forestière boréale en expansion sur le territoire du Parc naturel dans les massifs forestiers des plateaux des Tailles de de Saint-Hubert principalement grâce au placement de nichoirs dans les massifs résineux. Ceux-ci devraient être enlevés lorsque les arbres à cavités seront plus nombreux grâce à une gestion forestière conciliant aspects économiques et biodiversité.

Le Milan royal (*Milvus milvus*)¹⁴ est une autre des espèces pour laquelle le Parc naturel des deux Ourthes contribue de manière importante à son maintien au niveau de la Région Wallonne, aussi bien en période de reproduction qu'à l'automne lorsque de nombreux oiseaux en migration provenant de régions proches se nourrissent sur les herbages.

Les tourbières acides à sphaignes se développent dans des conditions climatiques humides et froides sur sols imperméables (argiles). Ce type de formations végétales ne se rencontre essentiellement que sur les hauts plateaux de l'Ardenne où elles ne couvrent que des surfaces réduites. C'est dans les mares des lithalses (autrefois connues sous le nom de paises) que se rencontre la faune de libellules la plus variée. Même si la faune des libellules

¹⁴ Population en forte hausse en Province de Luxembourg : 213 individus en 2005 et 9.904 individus en 2018.

(et papillons) de ces milieux est moins riche que celle des eaux douces stagnantes plus chaudes que l'on trouve aux basses altitudes, elle comprend des espèces très spécialisées et remarquables aux affinités boréo-montagnardes ou nordiques, à savoir pour les libellules notamment *Aeshna juncea*, *Somatochlora arctica*, *Leucorrhinia dubia* et *Leucorrhinia rubicunda* et pour les papillons de jour *Boloria aquilonaris*. On retrouve dans le Parc naturel des deux Ourthes, autour des plateaux des Tailles et du Plateau de Saint-Hubert, une part significative des superficies de ces milieux et des effectifs de ces espèces aussi bien au niveau de la Région Wallonne qu'à une plus large échelle géographique (nord-ouest de l'Europe continentale). Ces milieux sont aussi l'habitat de plantes rares et localisées comme l'Orchis des sphaignes (*Dactylorhiza sphagnicola*), une orchidée quasi endémique des hauts plateaux ardennais.

Le Parc naturel abrite une faune mammalogique variée et relativement bien préservée. L'Ourthe et ses affluents est ainsi un des derniers sites où la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) a été observée chez nous. Le territoire du Parc naturel est donc un des éléments clés à la survie de ce prédateur associé à un milieu aquatique bien préservé à la faune ichtyologique riche. L'arrivée du Castor (*Castor fiber*) présente, outre un enrichissement direct de notre faune, un avantage par l'apparition d'un « agent perturbateur » très efficace dans le renouvellement naturel de milieux aquatiques le long des cours d'eau (Rosell et al. 2005). Par ses travaux de construction de barrages et d'ouvertures de clairières dans les fonds de vallée, il contribue à créer des biotopes stagnants favorables à de multiples espèces, notamment de libellules. Les premiers relevés entrepris sur plusieurs sites occupés depuis quelques années par les castors (Goffart, 2006) sur des affluents de l'Ourthe orientale, au Sud du Plateau des Tailles, ont livré des résultats qui indiquent un enrichissement en diversité d'espèces.

2.3 L'état de conservation des habitats

Le Parc nature des deux Ourthes est riche en **cours d'eau d'intérêt biologique**. Tous les affluents de l'Ourthe, de l'Ourthe orientale et de l'Ourthe occidentale sont inclus dans la liste des sites ichtyologiques représentatifs à préserver en Région wallonne (Philippart et Vranken, 1983). Ils sont également importants pour la survie de la Loutre en Belgique. La qualité des eaux est dans l'ensemble considérée comme satisfaisante, mais, malgré une politique d'ouverture des fonds de vallée qui se développe en certains endroits, elle est encore souvent altérée par des effluents domestiques et agricoles et par les plantations d'épicéas.

Les **prairies de vallées** ont le plus souvent été « améliorées » (au sens agronomique du terme) ou plantées d'épicéas. Elles ont parfois été envahies par des terrains de camping, en particulier dans la vallée de l'Ourthe. Dans l'état où elles présentent le plus grand intérêt biologique, elles ne répondent plus aux besoins de l'agriculture et ont donc subi une très forte régression. Les rares prairies qui subsistent et conservent un grand intérêt biologique sont principalement des prairies préservées de l'intensification par l'excès d'humidité, voire abandonnées et dès lors en voie de reboisement. L'association Natagora a acquis un nombre important de ces prairies abandonnées ainsi que certaines parcelles plantées d'épicéa, dans le cadre d'un programme Cigogne noire, suivi de plusieurs projets Interreg et Life (Plateau des Tailles, Loutre, ...). Plusieurs RND ont également été créés ou considérablement

agrandies grâce à différents projets Life (Plateau de Saint-Hubert, Plateau des Tailles, Loutre, Elia ...).

Les **pelouses silicicoles sèches** ont également fortement régressé et ne subsistent qu'à l'état relictuel. Leur superficie étant trop réduite, elles ne suffisent plus comme habitats pour l'avifaune mais elles doivent être préservées pour leur intérêt botaniques, herpétologique et entomologique. La récente RND Montagne du Deister à La Roche-en-Ardenne vise la restauration de ce type d'habitat.

Les **escarpements rocheux** naturels sont bien présents le long des vallées de l'Ourthe occidentale et orientale. Ceux qui sont boisés et exposés au nord sont particulièrement intéressants pour les bryophytes et ptéridophytes. Les versants exposés au sud et ouverts sont plus riches en lichens saxicoles et terricoles. Ils offrent aussi de nombreux abris pour l'herpétofaune.

Les **bas marais et tourbières basses** ne se maintiennent que sur des sites de très petites surfaces et doivent dès lors être conservés en particulier pour leur flore et leur faune invertébrée (papillons de jours en particulier). La majorité de ces sites ne pourront se maintenir à long terme que s'ils sont intégrés dans un réseau de réserves naturelles gérées.

Les menaces sur les **boulaies tourbeuses**, tourbières hautes et landes tourbeuses sont le drainage des sols et la recolonisation par les épicéas ou les molinies. Ces habitats ont souvent été largement dégradés mais offrent un grand potentiel de restauration. Les tourbières qui sont encore actives ou en bon état font l'objet d'efforts de conservation conséquents (elles sont toutes en réserves domaniales ou réserves agréées et ont été prises en compte lors des projets LIFE les concernant). Cependant des zones tourbeuses reliques sont encore présentes à proximité de ces réserves, souvent isolées dans une matrice de plantations d'épicéas. Deux programmes Life avec des co-financements Région wallonne – Union Européenne sont achevés (Plateau des Tailles et Plateau de Saint-Hubert). Un troisième est en cours de finalisation (Ardenne liégeoise). Ceux-ci visent à la réhabilitation et à l'extension de ces habitats tourbeux et humides. Ils ont abouti à la restauration de plusieurs centaines d'hectares de plantation résineuse par la coupe et l'exportation des arbres, le nettoyage de fonds de bois et par la correction du régime hydrique de manière à augmenter la quantité d'eau disponible (bouchage de drains,...). Ces anciennes plantations résineuses sont maintenant reconverties en habitats semi-naturels et sont sous statut de réserve naturelle agréées ou domaniales. Le contrôle de la recolonisation ligneuse et des molinies doit maintenant être réalisé par la coupe des jeunes arbres et/ou par le pâturage.

Les plus **grands massifs forestiers de feuillus** sont ceux de la **Forêt de Freyr** et du « **Grand Bois** » au Nord des communes de La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Gouvy, formant la « couronne forestière » du plateau des Tailles. Un autre massif important est centré sur la vallée de l'Ourthe, autour de la confluence. Les associations végétales dominantes sont les taillis de substitution de la hêtraie ardennaise à luzule. Néanmoins, la diversité des conditions topographiques et de sol permet la présence d'une gamme très complète d'associations forestières, des forêts neutrophiles à humus doux à celles franchement acidophiles, et des plus xérophiles (exemple : de nombreux affleurements rocheux aux plus humides (exemple : l'érablière de ravin).

Autrefois les **taillis** dominaient le paysage. Après l'abandon de leur exploitation, suite à l'arrêt des tanneries de La Roche-en-Ardenne et de Houffalize, ces taillis ont évolué vers la futaie ou plus fréquemment ont été remplacés par des pessières ou d'autres plantations de résineux. Cette tendance à la conversion en plantations résineuses semble ralentir mais l'essentiel des taillis sont déjà convertis. En dehors des versants escarpés de la vallée de l'Ourthe, sur les plateaux plus élevés le taillis a partout été converti par l'enrésinement et seule la hêtraie à luzule domine parmi les bois feuillus. Elle ne forme pas de peuplements étendus mais lorsque les peuplements sont âgés, ils sont occupés par divers pics dont le Pic noir (*Dryocopus martius*) et parfois la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*).

Le **milieu agricole ouvert** est dominé par les prairies qui dominent sur les cultures. Ces prairies sont en général pâturées et traitées de manière intensive. Leur intérêt biologique actuel est médiocre mais elles sont utilisées au moins saisonnièrement par des espèces vulnérables (entre autres le Milan royal, *Milvus milvus*) pour s'y nourrir et elles présentent encore par endroit un potentiel de restauration en prairies alluviales ou mésophiles. Localement **les haies** restent fréquentes et peuvent même former un maillage dense. Ces haies, associées à des prairies plus extensives, sont importantes pour divers oiseaux comme les pies-grièches.

Certaines **prairies** sont converties en cultures intensives principalement à la proximité de la frontière grand-ducale. Celles-ci contribuent malheureusement à une dégradation de l'environnement ainsi que l'augmentation sensible des surfaces dédiées à la culture du sapin de Noël. Il est d'autant plus important de préserver et recréer un paysage bocager (haies vives, vergers hautes tiges, arbres isolés) pour recréer un réseau écologique favorable à de nombreuses espèces.

Tous les moyens de diversifier et d'enrichir le milieu naturel afin d'y favoriser la biodiversité seront encouragés par le Parc naturel des deux Ourthes.

3 Analyse AFOM¹⁵ - Tableaux récapitulatifs

3.1 Sur base des ensembles paysagers

Comme expliqué précédemment dans l'analyse contextuelle, le Parc naturel touche **trois ensembles paysagers** : ensemble du haut plateau de l'Ardenne du Nord-Est, ensemble de la dépression Fagne - Famenne et de sa bordure sud et ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale. Néanmoins les deux zones concernant d'une part, l'Ardenne du Nord-Est et d'autre part, la dépression Fagne – Famenne sont assez minimes en termes de superficie. Il a donc été décidé d'**analyser uniquement le territoire dans sa globalité**.

Thématique concernée	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Espace bâti	Très haut potentiel architectural et patrimonial.	Habitat récent en rupture par rapport à l'habitat traditionnel avec une part parfois très importante de résidences secondaires et d'habitations « 4 façades »	Développement de l'attractivité du territoire du parc naturel.	Déstructuration du bâti originel des villages.
	Caractéristiques architecturales et urbanistiques spécifiques des villages.	1 seule zone en RGBSR (GRU).	Structuration ou restructuration de certains noyaux villageois.	Pression liée à la dispersion de l'urbanisation.
	Réaffectation d'anciens bâtiments agricoles : préservation du patrimoine bâti	Réaffectation à des fins touristiques : nombreuses cellules vides une partie de l'année	Travail au niveau des demandes de permis d'urbanisme (bien différencier habitation résidentielle/touristique)	Dynamique villageoise : impact social
	Qualité paysagère globale du territoire.	Dégradation paysagère suite à l'implantation d'infrastructures agricoles, touristiques et/ou économiques peu intégrées dans	Limiter l'impact des éléments dénaturant le paysage, par des accroches au paysage et/ ou un accompagnement végétal.	Risque de voir disparaître certains paysages d'intérêt du fait de la présence d'éléments mal intégrés.

¹⁵ Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

		le paysage. Nombreux villages traversés par des voies rapides.	Possibilité d'amélioration des entrées de village	
	Différents documents de planification ont été adoptés récemment (SDC Gouvy et La Roche-en-Ardenne).	Développement tentaculaire du bâti. Regroupement de villages du fait d'extensions linéaires (conurbations).	Se doter d'outils pour maîtriser l'importante disponibilité foncière. Sensibilisation de la population.	Certaines communes ne possèdent pas de Schéma de Développement Communal (SDC).
	71 monuments et 33 sites classés. Nombreux arbres et haies remarquables dans les villages.	Manque de moyens (entretien, mise en valeur) et d'informations pour la préservation du patrimoine.	Classement supplémentaire d'édifices d'intérêt ou de zone particulière. Sensibilisation de la population	
	Vergers anciens dans les villages : témoins des pratiques horticoles anciennes		Inventorier, protéger et gérer les anciens vergers hautes tiges dans les entités villageoises.	Risque de disparition.
	Volonté d'intégration architecturale de nouveaux bâtiments.			
		Panneaux publicitaires mal intégrés (généralement en entrée d'agglomération).	Inventaire et mise en place d'une charte/ligne de conduite sur le territoire.	Prolifération des affichages publicitaires et déstructuration paysagère.

Zone agricole		Diminution sensible de la superficie agricole utile et décroissance importante du nombre d'exploitations.	Diversification des activités des exploitations	Incertitude quant à la pérennité des exploitations et à leur reprise.
	Réseau écologique très diversifié et de bonne qualité : alignement d'arbres et haies, arbres de position, etc.		Mettre en valeur ce réseau via un développement des zones de liaisons ¹⁶ . Promouvoir les méthodes agri-environnementales (MAE). Promouvoir les initiatives innovantes : agroforesterie, permaculture, vergers/potagers communautaires, ... Sensibilisation de la population	Risque de destruction de liaisons fragiles de ce réseau.
	Points de vue nombreux et exceptionnels.		Inventaire des points de vue remarquables (ADESA) en vue de leur préservation.	Perte de la qualité paysagère de part de nouvelles infrastructures.
		Dispersion des bâtiments liés aux exploitations délocalisées dans les terres agricoles	Intégration paysagère des bâtiments (implantation, matériaux, accompagnement végétal,...).	Mitage des paysages agraires.
		Présence de points noirs paysagers ou nuisances visuelles (lignes à haute tension, silos tours,...)		
		Cultures de sapins de Noël.	Gestion des implantations de cultures de sapins de Noël.	Incidences écologiques et risques de fermetures locales du paysage (en cas de non récolte).

¹⁶ En application du futur arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques.

Milieux forestiers	Grands massifs continus et identitaires	Gestion intensive : coupes d'éclaircies et élagages qui dégagent le sous-bois, coupes à blanc qui dénudent les paysages, dégâts des chemins de débardage,...	Gestion multifonctionnelle de la forêt. Sensibilisation des propriétaires privés.	Difficultés d'interventions en raison du morcellement des espaces forestiers (nombreux propriétaires et petites superficies)
	Nombre croissant de sites d'intérêt écologique sous statut de protection (Natura 2000, réserves naturelles, SGIB...).	Natura 2000 : sites essentiellement concentrés aux abords de cours d'eau.	Mise en valeur de tous ces sites et continuation d'une gestion concertée. Mettre en valeur et veiller à la préservation des liaisons écologiques. Mise en place de nouveaux sites ayant le statut de réserve naturelle. Promouvoir l'ouverture de certaines zones protégées (respect de l'équilibre intérêts écologiques/touristiques).	
		Lisière forestières : rupture visuelle généralement brute entre les milieux fermés/ouverts.	Plantations d'ourlets ¹⁷ d'arbres en lisière pour un impact visuel qualitatif.	
	Des points de vue remarquables.	Points de vue généralement temporaires en raison des cycles de boisement/déboisement.	Maintenir certains points de vue pérennes. Sensibilisation des propriétaires privés.	Impossibilité d'aménager certains points de vue en forêt (intérêt didactique).

¹⁷ Bordure formée par un élément (talus, haie) ou la somme de plusieurs éléments (alignement d'arbres). Les ourlets jouent un rôle structurant dans le paysage à une échelle locale.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

Infrastructures et énergies renouvelables		Un territoire traversé par les grandes infrastructures de transport routier.		
		Présence de lignes à haute tension et de nombreuses antennes de télécommunication.	Enfouissement des lignes à haute et moyenne tension. Evaluation paysagère pour toute nouvelle implantation voire implantation réalisée.	
	Présence de trois parcs éolien sur le territoire (production d'énergie verte couvre 80% de la consommation électrique du PNDO).	Problème de covisibilité entre certains parcs (belges et luxembourgeois).	Réflexion cartographique pour de nouveaux sites potentiels. Renforcer la coopération transfrontalière.	En cas de multiplication, risque de profondes modifications de portions significatives du paysage rural : mitage.
	Développement d'énergie renouvelable (éolien, initiatives locales, etc.).	Peu d'installations solaires thermiques et photovoltaïques sur le bâti actuel. Peu d'incitation dans les documents d'urbanisme sur le volet énergie.	Potentiel de production d'énergies renouvelables à exploiter : bois, solaire, hydraulique et géothermie, etc.	
Eau	Visuellement, effet d'entailles profondes dans le paysage.		Toujours favoriser leur perception depuis l'espace public : ouverture de point de vue.	Obstruction de certaines vues paysagères.
			Plans d'eau : renforcer leur potentiel en termes de biodiversité et protéger les petites variations de topographie : talus, berges, ...	
	Nombreuses zones humides.		Préserver et gérer le caractère palustre des pâtures et	

			herbages bordant les cours d'eau.	
	Fossés naturels jouant un rôle indéniable au niveau agronomique, biologique et paysager.	Aménagements souvent artificiels lors de projet d'aménagement du territoire.	Favoriser la présence de fossés bordés par une végétation naturelle.	
	Patrimoine lié à l'eau (bac abreuvoir, moulins, puits,...).	Peu de données et manque d'entretien.	Inventaire global et mettre en place des projets de restauration.	Disparition de ce patrimoine méconnu.

3.2 Selon le découpage des territoires paysagers

3.2.1 Haut plateau agricole et forestier

Thématique concernée	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Espace bâti	Caractéristiques architecturales et urbanistiques spécifiques des villages dont certains d'entre eux présentent encore une organisation auréolaire (Cherain, Wibrin, Hives, Beausaint,...).	Développement tentaculaire de l'habitat. (<i>Exemple : Nadrin-Ollomont – des extensions d'habitat de faible qualité paysagère menant à un belvédère et jouxtant les paysages remarquables de la vallée de l'Ourthe</i>). Habitat récent en rupture par rapport à l'habitat traditionnel. Regroupement de villages (conurbation) du fait d'extensions linéaires.	Structuration ou restructuration de certains noyaux villageois (sur base des dents creuses dans les zones urbanisables, ZACC non mises en œuvre). Se doter et/ou mettre en œuvre des outils pour maîtriser l'importante disponibilité foncière (SDT Gouvy/La Roche-en-Ardenne, Guides, etc).	Risque de déstructuration du bâti originel des villages en raison des nombreuses opportunités foncières.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

		Dispersion des parcs d'activité économique mixte sur le territoire.	Structurer les parcs existants en prêtant une attention particulière à leur intégration paysagère.	
	Village de Tavigny protégé en RGBSR.	Un seul village protégé en RGBSR.		
Zone agricole et milieux ouverts	Identité du territoire et des aires fortement imprégnées par l'activité agricole.			
		Culture de sapins de Noël : impact important sur les paysages de plateaux agricoles car elle accentue leur caractère forestier et « enrésiné ».		Risque de pollution des sols et des cours d'eau en raison de la culture intensive des sapins de Noël.
	Arbres isolés, haies et couloirs d'arbustes bordant les cours d'eau ou les voiries contribuent à la diversité et à la structuration du paysage (particulièrement pour la zone Montleban-Cherain-Baclain).		Maintien et entretien de du réseau-maillage écologique, notamment en développant des zones de liaison. Conserver un équilibre entre surfaces agricoles et boisées, éviter le déboisement intensif.	Risque de destruction des zones de liaisons fragiles de ce réseau.
	Présence, à l'occupation du sol, de plusieurs vergers privés	Aucun verger n'est exploité par une exploitation agricole.		Risque de perte de ces vergers (généralement en propriété privée).
	Présence de tourbières, de marais, de friches industrielles et de carrières. Il s'agit d'éléments de grande qualité		Conserver et protéger ces écosystèmes fragiles.	

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

	biologique.			
		A certains endroits, « pyramides » de ballots entourés de plastiques de couleurs voyantes (vert fluo,...), inesthétiques et très visibles dans le paysage.	Choix de couleur plus neutre afin de mieux s'incruster dans le paysage.	
		Espace agricole peu protégé par des PIP.	Inventaire ADESA (actualisation des PIP et des points/lignes de vue remarquables en 2020)	
Milieux forestiers	Nombreuses zones protégées en Natura 2000 et/ou en SGIB.	Certains bois sont isolés et encore non protégés.	Protéger légalement toutes les surfaces boisées d'intérêt.	
		Forêts soumises et privées largement dominées par les résineux.	Augmenter la part des feuillus (renouvellement de plans d'aménagement forestier, sensibilisation de propriétaires privés, etc.).	
Infrastructures		La route à grand gabarit N4, dépourvue de bande centrale végétalisée et bordée d'un double alignement de poteaux électriques, traverse le massif forestier et crée une large césure.	Projet d'aménagement permettant d'atténuer visuellement la coupure engendrée.	
	Grands espaces agricoles des aires du Haut plateau agricole et forestier constituent des sites d'implantation potentiels de parcs éoliens.	Les éoliennes sont visibles dans un paysage à dominances horizontales.	Réflexion sur les possibilités d'implantation d'éolienne (cartographie précise).	Profondes modifications de portions significatives du paysage rural en cas de multiplication.
Eau	Présence éventuelle de zones écologiquement riches.		Favoriser leur bonne inscription dans le paysage, leur gestion écologique et leur relation avec l'espace public (cas des traversées de villages).	

3.2.2 Vallée de l'Ourthe Supérieure

Thématique concernée	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Espace bâti	Absence d'habitat ou de toute autre activité sur les versants, peu de villages implantés en fond de vallée de l'Ourthe.	Implantation de maisons sur certaines lignes de crête.		Incidence sur la cohérence des paysages des localités et la préservation des ouvertures paysagères sur les vallées.
		Présence de nombreux équipements touristiques parfois en disharmonie avec leur contexte paysager (absence de réflexion architecturale).	Restructuration et accompagnement paysager des infrastructures touristiques. Harmonie entre l'activité de loisir et le cadre paysager.	Perte en termes de qualité paysagère et d'attrait touristique.
		Houffalize : caractère faible de ce paysage urbain affecté par des extensions récentes souvent trop lâches et en désaccord avec le contexte patrimonial existant. La Roche-en-Ardenne : infrastructures touristiques dont la superficie, le mode d'organisation et les matériaux sont peu favorables à une bonne cohabitation avec le reste de la ville.	Garder - voire renforcer - le rôle polarisateur des agglomérations de Houffalize et de La Roche-en-Ardenne en leur assurant un développement en harmonie avec son contexte paysager.	
		Maboge : mauvaise cohabitation entre le village (unité urbaine cohérente) et ces équipements dont la superficie dépasse celle du village et se démarque par une «		

		architecture » et un type d'implantation exogène au reste du village.		
Milieux forestiers	Affectation du sol majoritairement forestière au plan de secteur.	Morcellement important (petites superficies et nombreux propriétaires)	Sensibilisation.	Difficulté d'interventions.
	Grande partie du territoire protégé en PIP.	Pertinence des délimitations (limites communales, limites forestières).	Inventaire ADESA (actualisation des PIP et des points/lignes de vue remarquables en 2019).	
Infrastructures	Voirie (desserte du fond de la vallée et ses équipements.) Procure un effet de film pour l'observateur (défilement du paysage).		Veiller à sécuriser les traversées de villages et les accès aux équipements touristiques.	
Eau	Globalement, écologique riche. Fortement protégé au niveau du plan de secteur (PIP) et de la conservation de la nature (Natura 2000).			

3.2.3 Haut plateau forestier de Saint-Hubert

Thématique concernée	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Espace bâti	Habitat quasi absent, uniquement le village de Laneuville-au-Bois : présente des qualités architecturales et d'aménagement.		Réflexion globale en termes d'organisation du village, préalablement à toute intervention sur les parcelles constructibles vides.	Risque de voir le mitage de l'habitat s'accroître par le développement de secondes résidences et autres infrastructures touristiques.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

Milieux forestiers	Vues parfois lointaines sur les plateaux herbagers.	Longues échappées visuelles rapidement refermées par de nouveaux boisements.	Rendre pérennes certains points de vue.	
	Plusieurs zones de tourbières, de landes et d'autres milieux humides, inscrites en zones naturelles (Bois de Sainte-Gertrude et Fagne du Rouge Ponceau) et/ou en zones Natura 2000, ont été restaurées dans le cadre du projet LIFE Tourbières.		Plan de gestion et d'entretien des zones écologiquement riches et paysagèrement identitaires. Développement de l'information quant à la valeur de ces milieux. Réfléchir à une mise en valeur du patrimoine dans une perspective écologique et touristique.	Dans certaines zones, plantations importantes et régénération d'épicéas en zone de sols tourbeux et hydromorphes, entraînant la fermeture progressive du couvert.
	Boisement ancien de bouleaux sur Tourbières (Mochamps) : milieux « reliques ».		Politique volontariste pour la réhabilitation de ce type de milieu.	Risque de disparition au sein du territoire.
	Aire de vision : infrastructure en bois offre depuis leurs plateformes surélevées des points de vue de premier ordre sur les paysages dégagés environnants.	Aucune protection par les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur (PIP).	Inventaire ADESA (actualisation des PIP et des points/lignes de vue remarquables en 2019).	
Infrastructures	Nationale N89 joue le rôle de colonne vertébrale de ce territoire. Le flux relativement peu important qu'elle draine ne semble pas poser de réels problèmes sonores.			
Eau	Projet Life Saint-Hubert :			

	restauration hydrique par le bouchage du réseau de drainage, la création de digues et de mares dans l'ensemble des zones concernées. Sous statut de protection.			
--	--	--	--	--

3.2.4 Replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne

Thématique concernée	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Espace bâti	3 villages (Grand-Halleux, Petit-Halleux, Cielle) : présence de bâti traditionnel intéressant (anciennes fermes).	Pas de protections particulières au niveau du plan de secteur.		Étalement en ruban et rupture visuelle entre bâti traditionnel et bâti récent.
Zone agricole	Qualité des vues à longue distance permises par une topographie marquée et une ouverture du paysage.		Attention, toute particulière en termes d'intégration dans le cas d'implantation d'équipements agricoles.	

3.2.5 Couronne forestière du plateau des Tailles

Thématique concernée	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Espace bâti	Peu ou pas de potentiel foncier.		Martin Moulin : zone de loisir encore vierge (réflexion sur sa mise en œuvre).	Mémont : risque de cohabitation entre les deux fonctions (résidentielle et loisir).

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

				Martin Moulin : incidences écologiques et paysagères en l'absence de réflexion urbanistique sur la zone de loisirs.
Milieus forestiers	Couverture forestière dominante et continue, fortement structurante à l'échelle du parc.		Plans de gestion (projets LIFE ?).	
	Offre plusieurs zones écologiquement intéressantes (ruisseau des Fées...).			
		Faible nombre de PIP.	Inventaire ADESA (actualisation des PIP et des points/lignes de vue remarquables en 2020).	
	Joue également un rôle important en termes d'activité économique (sylviculture).			
Infrastructures		E25 crée une césure dans le paysage mais impact paysager limité vu le couvert végétal.		Projets éoliens en zone forestière ?
Eau	Vallée des Fées et Eau de Martin Moulin : 2 cours d'eau parcourant les versants du plateau des Tailles et offrant une valeur paysagère intéressante.			

3.2.6 Sommet plateau des Tailles

Thématique concernée	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Espace bâti	Samrée et Chabrehez : structure auréolaire traditionnelle.	Les Tailles : disponibilité foncière le long des voiries (étalement discontinu du bâti).	Présence d'une ZAE jouant l'articulation entre la forêt et le village.	Risques de déstructuration de l'organisation traditionnelle des villages (Tailles, Samrée, Chabrehez).
Zone agricole	Les espaces agricoles périphériques participent à l'identité des villages.		Réflexion sur l'intégration d'implantation d'équipements agricoles.	
Milieus forestiers	Végétation de type "fagne", surplombant l'ensemble du parc : les fagnes de Chabrehez, des Mochettes et Grand Passage.		Réaliser des aménagements visant à mieux faire connaître ces sites auprès du public, ouvrant ainsi la porte à un tourisme écologique, relativement peu développé dans la région.	
	Bonne protection par les outils de planification (plan de secteur et Natura 2000).			
Infrastructures		Impact visuel fort aux abords immédiats de l'E25.		
Eau	Fond de Chabrehez : zone humide d'intérêt écologique et paysager.	Plantations de résineux aux alentours.	Mesures de gestion (zones d'espace vert en PIP et en Natura 2000).	Fermeture de la vallée et assèchement du site.
	Vallées du Martin Moulin et du Ruisseau de la Planchette : mosaïque de fonds humides semi-naturels participant à la connectivité du réseau écologique.		Mesures de restauration des milieux humides alluviaux.	Embossaillement des zones humides ouvertes.

4 Détermination des enjeux paysagers et évaluation paysagère

4.1 Enjeux globaux couvrant l'ensemble du territoire du Parc naturel¹⁸

Quatre enjeux de ce type ont été définis. Ils concernent le **tissu bâti villageois**, les **campagnes agricoles**, les **forêts** et les **infrastructures routières**.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Ils sont identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages des ensembles paysagers.

Un **enjeu transversal** a trait au **tourisme**. Il concerne chacune des aires mais à des degrés divers et se retrouve en filigrane au sein des enjeux globaux. Il se traduit par le maintien du point d'équilibre entre le développement touristique et le respect des éléments paysagers de l'Ardenne centrale.

4.1.1 Un bâti rural en lien avec le sous-sol, le relief et le climat

Le Parc naturel des deux Ourthes est un territoire peu peuplé où l'essentiel de son habitat se concentre au sein de villages et de hameaux. L'**agrandissement des localités** et la **transformation d'anciennes fermes** sont des phénomènes qu'il est nécessaire de prendre en compte pour la préserver la qualité paysagère des lieux.

Les **développements contemporains de l'habitat** et de certaines **infrastructures touristiques**, composés de nouvelles constructions hétéroclites, contrastent parfois fortement avec le bâti ancien. Souvent implanté sur le haut des versants et les sommets des interfluves, qui réservent des vues étendues, ce bâti récent est particulièrement exposé dans le paysage et modifie parfois de manière significative la silhouette des villages. En effet, dans certains villages, les zones urbanisables suivent des lignes de crêtes. Leur urbanisation constitue un enjeu important pour éviter un mitage de ces paysages ouverts.

La **rénovation des bâtiments anciens** peut également engendrer des modifications de nature à perturber la cohérence du paysage villageois, notamment avec l'usage d'un revêtement uniforme, qui masque les assises de pierre des murs et lisse les façades (dans le village de Deiffelt par exemple). La division de fermes en plusieurs logements peut aussi entraîner une restauration hétérogène. La **transformation de bâtiments agricoles en secondes résidences ou en gîtes ruraux** s'accompagne en général d'une préservation des éléments architecturaux traditionnels. Un risque de mise en valeur excessive de ces derniers existe toutefois, menant à une théâtralisation peu en lien avec les caractéristiques originelles du bâti. Il y a également lieu de tenir compte des **nouvelles formes d'habitat**

¹⁸ Comme recommandé dans le SDT (pour tout démarche d'aménagement), les enjeux globaux identifiés dans l'atlas des paysages de l'Ardenne centrale sont en grande partie repris dans l'analyse contextuelle de la charte paysagère.

(cohabitation, colocation, coliving, habitat intergénérationnel, habitat groupé, habitation légère - au sens du Code wallon de l'habitation durable -, etc.) qui pourront se développer pour autant qu'elles participent à l'amélioration du cadre de vie et satisfassent aux critères de salubrité, de sécurité et de performance énergétique imposés.

Enfin, il est indispensable de prendre en compte des **objectifs d'adaptation au changement climatique** en développant des **stratégies résilientes d'aménagement du territoire**. L'impératif de l'adaptation s'impose désormais dans toutes politiques climatiques des territoires. Le Parc naturel peut jouer un rôle majeur d'articulation entre les démarches urbanistiques et paysagères en faveur de cette adaptation (gestion de la périurbanisation, réflexion pour des espaces publics résilients,...).

4.1.2 Les campagnes herbagères

Malgré cette image forestière généralement véhiculée, le parc naturel offre à la vue de **grandes étendues agricoles**. Il s'agit principalement d'herbages (pâtures et prés de fauche) accompagnés de quelques cultures de maïs et de céréales. Ces surfaces sont ponctuées de groupements de résineux et d'un maillage de feuillus, qui rythment et enrichissent le paysage. L'**accompagnement arboré des herbages** (haies, arbres en ligne ou isolés) suit de manière discontinue un cours d'eau, un chemin ou une route, laissant de ce fait le paysage relativement ouvert. Les mutations du secteur agricole et les nouveaux développements économiques doivent s'accorder avec la préservation de ce paysage rural traditionnel, voire contribuer à sa préservation.

La qualité paysagère des campagnes passe par un **contrôle de la localisation des cultures de sapins de Noël**, de plus en plus pratiquées au sein des étendues agricoles. Ces cultures apportent une note géométrique qui peut perturber la lecture du paysage. Lorsque les plants de sapins ne sont pas récoltés à temps, ils provoquent des fermetures locales du paysage.

Depuis les années '50, les superficies agricoles et le cheptel bovin moyens par exploitation de la région agricole de l'Ardenne ont été respectivement multipliés par cinq et par quinze. Cette croissance nécessite des bâtiments adaptés, entraînant l'**apparition d'étables préfabriquées souvent accompagnées de silos tours en périphérie des villages**. Sur le territoire du Parc naturel, la dispersion de ces éléments dans les terres agricoles induit une rupture vis-à-vis de l'habitat villageois groupé et nécessite une **plus grande intégration aux caractéristiques du paysage**.

4.1.3 Une forêt multifonctionnelle et durable

La forêt s'étend sur la moitié du Parc naturel, en particulier sur ses bordures où elle est constituée de grands massifs continus (Saint-Hubert et Plateau des Tailles).

La **gestion multifonctionnelle de la forêt**, appliquée à l'ensemble des propriétés publiques et à une partie des propriétés privées, joue un rôle dans la diversité des paysages forestiers et leur accessibilité. L'aspect économique de ce mode de gestion, qui vise avant tout une production de bois d'œuvre de qualité, est à la source du profil paysager forestier : prédominance de la futaie, essences adaptées à la station, coupes d'éclaircies et élagages qui dégagent le sous-bois, coupes à blanc qui dénudent pour un temps le couvert forestier...

Le **respect de la fonction écologique** de la forêt se traduit par des mesures parfois bien visibles dans le paysage forestier. Les dégagements du fond des vallées, le maintien d'arbres morts, la limitation des surfaces mises à blanc ou encore les ouvertures par le déboisement de vastes surfaces de tourbières et de landes en font partie. La recherche d'un **équilibre entre le respect de la biodiversité et l'accès au public** conduit à canaliser le cheminement des promeneurs, cyclistes et cavaliers. Des zones d'accueil et d'information viennent compléter les infrastructures à destination du public.

La généralisation des pratiques de gestion multifonctionnelle est par ailleurs de nature à renforcer la forêt face aux pressions auxquelles elle est soumise, comme la perspective du changement climatique. La **diversification des essences** fait partie des mesures mises en place pour y faire face.

L'application de la gestion multifonctionnelle est entravée par la **surpopulation de la grande faune**, obstacle à la régénération et à la diversification des peuplements forestiers. La mise en pratique de cette gestion demande un **contrôle strict de la densité des populations concernées**.

4.1.4 Les infrastructures routières et les traversées de village

La qualité des entrées de villes et des villages du Parc naturel est devenue un enjeu important. En effet, ces entrées se dégradent depuis de très nombreuses années en lien avec la pression urbanistique. Il est nécessaire redéfinir la manière d'aborder l'aménagement de ces espaces indicateurs de l'urbanisation. Les voiries et leur emprise ont un rôle primordial dans la façon d'appréhender l'organisation urbanistique des villages.

Les enjeux liés à ces traversées concernent **l'intégrité et la préservation de l'espace rural mais surtout la sécurité et la perception de l'emprise routière et de la signalétique routière et publicitaire**. Un des principaux enjeux paysagers est la **gestion des séquences d'entrée de village** c'est-à-dire les vues paysagères envisagées comme un enchaînement et non à partir d'un point de vue fixe.

4.2 Enjeux spécifiques par territoire paysager

Haut plateau agricole et forestier

- Les **silhouettes urbaines** sont reconnaissables à certains édifices (églises généralement) qui agissent comme repères. Une **réflexion sur l'impact paysager de nouvelles constructions** sur ces silhouettes est nécessaire pour ne pas en perturber la lisibilité.
- Les **routes à grand gabarit** (E25, N4, N89) sont localement mal insérées dans le paysage. La déstructuration du tissu bâti qu'elles engendrent dans la traversée de certains villages (Beausaint, Vecmont notamment) nécessite une **amélioration du profil paysager** de ces axes routiers.
- L'identité du territoire est fortement imprégnée par l'**activité agricole**. Préserver la qualité paysagère des campagnes demande une **meilleure intégration des nouveaux bâtiments d'exploitation** implantés isolément au sein des terres agricoles.

- Les grands espaces agricoles du haut plateau agricole et forestier constituent des **sites d'implantation potentiels de parcs éoliens**. Une **réflexion** sur les possibilités d'implantation de ces infrastructures doit être menée pour éviter que leur multiplication conduise à de profondes modifications de portions significatives du paysage rural.
- Au sein des herbages, dans l'Est de l'aire du haut plateau herbager et entités urbaines, les **arbres isolés, les haies et les couloirs d'arbustes** bordant les cours d'eau ou les voiries contribuent à la diversité et à la structuration du paysage. C'est particulièrement le cas entre **Montleban, Cherain et Baclain** où le maintien et l'entretien de ces éléments sont primordiaux, tant d'un point de vue paysager qu'écologique.
- La **bataille des Ardennes** a fait de Bastogne et des communes avoisinantes (dont celles du Parc naturel), un lieu de mémoire, objet d'une importante exploitation touristique. Il importe que la **valorisation de ce patrimoine commémoratif et militaire**, de même que les aménagements balisant les circuits historiques, s'accordent avec les caractéristiques paysagères locales.

Vallée de l'Ourthe supérieure

- La vallée de l'Ourthe offre des **vues de grande qualité**, tant depuis leur plaine alluviale que du haut de leurs versants. Une **gestion spécifique** est toutefois nécessaire pour empêcher la fermeture des points de vue par les boisements.
- Une certaine pression autour des villes et villages se fait sentir, via notamment la mise en œuvre de **Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)** et **l'implantation de maisons sur des crêtes**. Ces développements menacent la cohérence des paysages des localités et la préservation des **ouvertures paysagères** sur les vallées.
- Les paysages de vallée sont attractifs du point de vue touristique. La préservation de la qualité paysagère des lieux impose de limiter l'impact visuel des **campings en fond de vallée** (tout en tenant compte de l'aspect social de ce type de logement), mais aussi des **enseignes commerciales** qui se multiplient de façon parfois chaotique au centre des localités.

Couronne forestière du plateau des Tailles

Le territoire de la couronne forestière du haut plateau des Tailles présente la particularité d'offrir une **très grande unité** : couverture forestière hégémonique et continue, habitat quasi absent, qualité paysagère globalement remarquable.

- L'enjeu principal est donc la **gestion multifonctionnelle** de cette couverture forestière axée sur un équilibre entre fonction économique (sylvicole), fonction écologique (biodiversité) et fonction touristique (accès au public).

- Par rapport aux essences de résineux et l'impact de leur gestion sur le paysage, il convient de **gérer l'impact des lisières sur le paysage ainsi que de leur superficie.**

Sommet du plateau des Tailles

Le territoire du sommet du plateau des Tailles est la seule zone du Parc où les altitudes dépassent les 600 mètres. Le fil rouge à suivre lors de toute intervention semble donc être la **préservation des vues exceptionnelles** offertes sur l'ensemble du Parc. A ces aspects visuels s'ajoute une **valeur écologique** remplie par les espaces de Fagnes.

- Concernant les **paysages de type fagnard**, il est primordial de **renforcer leur présence visuelle** au sein des paysages du territoire en mettant en valeur ces sites par une préservation de leurs qualités paysagères et écologique parallèlement à une **exploitation « douce » de leur potentiel touristique et didactique.**
- Au niveau de l'**espace bâti**, il est essentiel d'**encadrer toutes interventions** dans une réflexion portant sur la morphologie des villages dans leur entièreté, et ce en prêtant une attention toute particulière à la préservation des vues.

Haut plateau forestier de Saint-Hubert

- La **forêt** constitue l'élément paysager principal du territoire. La généralisation de la **gestion multifonctionnelle** de celle-ci, susceptible d'introduire une plus grande **diversité d'essences**, doit permettre de favoriser la diversité paysagère en réduisant la part actuellement prédominante des plantations d'épicéas.
- La position sommitale des aires offre de longues **échappées visuelles** sur le haut plateau agricole et forestier mais qui n'apparaissent qu'occasionnellement lors de coupes dans les massifs forestiers et qui sont rapidement refermées par de nouveaux boisements. Rendre pérennes certains points de vue paysagers permettrait de mettre davantage en valeur cette particularité géographique.
- La **route à grand gabarit N89**, dépourvue de bande centrale végétalisée et bordée d'un double alignement de poteaux électriques, traverse le massif forestier du plateau de Saint-Hubert. Elle y crée une certaine césure. Une **amélioration de la qualité paysagère** le long de l'axe routier demande des aménagements permettant d'atténuer visuellement la coupure engendrée.

Replats et collines boisées d'Ourthe et Aisnes

Le territoire paysager des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne, s'il se distingue avant tout par sa petite taille, offre néanmoins une atmosphère qui lui est propre de par les vues à longues distances et l'ouverture de son paysage par rapport au reste du massif ardennais, annonçant une **transition vers la Famenne.**

- Au niveau du bâti, l'enjeu principal est lié à la présence d'**opportunités foncières importantes** et donc à un risque de déstructuration des villages (Halleux, Cielle).

- Les **espaces agricoles périphériques** doivent faire l'objet d'une attention toute particulière en termes d'intégration dans le cas d'implantation d'équipements agricoles.
- Enfin, un atout de cette zone semble être la **qualité des vues à longue distance** permises par une topographie marquée et une ouverture du paysage.

Au vu de ces observations, on veillera à **harmoniser toute intervention** avec le contexte paysager, y compris dans le sens d'une préservation et d'une mise en valeur des vues.

4.3 Evaluation de la structure paysagère du Parc naturel des deux Ourthes

4.3.1 Éléments constitutifs du paysage

Les tableaux qui suivent correspondent à ceux élaborés dans la phase descriptive, auxquels a été ajoutée une colonne visant à donner des exemples d'actions éventuelles à entreprendre.


- **Topographie : les plateaux**

Les éléments de la topographie ne présentent pas d'enjeux paysagers.

- **Topographie : les vallées**



Les éléments de la topographie ne présentent pas d'enjeux paysagers.

- **Eau**

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc	Enjeux paysagers associés	Exemples d'actions à entreprendre
	Rivières et ruisseaux.	Extrêmement structurant à structurant.	Contribution très importante au caractère de la topographie. Rôle déterminant sur le relief et sur la couverture végétale (et les essences). Visuellement, <u>effet d'entailles profondes</u> dans le paysage.	Très identitaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne inscription paysagère des rivières dans le paysage. - Perception depuis l'espace public. - Le maintien des cordons rivulaires¹⁹. - Adoption de modes de gestion adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de point de vue. - Renforcer leur potentiel en termes de biodiversité. - Protéger les petites variations de topographie : talus, berges, ... - Sensibilisation des propriétaires - Continuer la programmation de dérésinement.




¹⁹ Bande boisée, arbustive ou arborescente, qui occupe la berge.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III




	<p>Etangs et autres plans d'eau.</p>	<p>Moyennement structurant.</p>	<p>Contribution locale en termes d'<u>ouverture du paysage</u>. (valeur écologique potentielle)</p>	<p>Faiblement identitaire à l'échelle du Parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de leur potentiel en termes de biodiversité. - Perception dans le paysage depuis l'espace public. - Maintien d'un élément témoin du passé. - Qualité des aménagements publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des propriétaires à l'adoption de modes de gestion adaptés. - Promouvoir l'installation d'aménagements de qualité destinés au public.
	<p>Fossés et mares</p>	<p>Peu structurant</p>	<p>Animent ci et là la texture des paysages d'herbages par une végétation spécifique développée +/- linéairement (effet de compartimentage au sol) (valeur écologique potentielle)</p>	<p>Faiblement identitaire à l'échelle du Parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protection et gestion écologique des berges. - Création en vue de développer le maillage vert. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation (et formation) des propriétaires à l'adoption de modes de gestion adaptés. - Création de mares dans le cadre de projet de conservation de la nature ou autres.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III



• Affleurements rocheux

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc	Enjeux paysagers associés	Exemples d'actions à entreprendre
	Affleurements Rocheux.	Localement structurant.	Elément « pittoresque » dans le paysage, rôle d'animation, associé à des terres incultes, parcelles laissées en friche. Egalement présence de parois rocheuses : effet d'entailles verticales dans le paysage.	Localement identitaire sur l'ensemble du territoire du Parc. Plus identitaire dans la zone des moyennes vallées enclavées (traversée du plateau ardennais).	Visibilité dans le paysage.	Collaborer avec le secteur touristique pour valoriser les sites.
 	Carrières et parois rocheuses.	Localement structurant.	Présence locale de parois rocheuses : effet d'entailles verticales dans le paysage. Surgissement du minéral dans le végétal.	Localement identitaire en termes de lieux d'extraction de « pierre du pays »	- Intégration paysagère des installations industrielles liées aux exploitations. - Réaménagement en fin d'exploitation.	- Sensibiliser les exploitants et propriétaires riverains au maintien et au développement d'une végétation à proximité des installations fixes. - Prévoir des plans de réaménagement en fin d'exploitation (partenariat avec le Parc naturel ?).




• Occupation du sol

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc	Enjeux paysagers associés	Exemples d'actions à entreprendre
	Milieus de type fagne (tourbière).	Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares.	Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière et très haut potentiel écologique.	Paysages anciennement très identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui. Fort potentiel identitaire à récupérer avec incidence touristique favorable.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et renforcement de leur présence visuelle au sein du paysage. - Maintien de la végétation associée. - Adoption de modes de gestion adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réouverture des pessières - Mise en valeur patrimoniale dans une perspective écologique et touristique. - Sensibiliser les propriétaires et utilisateurs à l'adoption de modes de gestion adaptés.
	Milieus ouverts de types landes (coupes à blanc en terrain sec).	Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares.	Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière, très haut potentiel écologique.	Paysages anciennement très identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui. Fort potentiel identitaire à récupérer avec incidence touristique favorable.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et renforcement de leur présence visuelle au sein du paysage. - Maintien de la végétation associée. - Adoption de modes de gestion adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réouverture des pessières - Mise en valeur patrimoniale dans une perspective écologique et touristique. - Sensibiliser les propriétaires et utilisateurs à l'adoption de modes de gestion adaptés.
	Végétation palustre (fonds de vallée marécageux).	Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares.	Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière, très haut potentiel écologique.	Peu identitaire (Sauf pour certains groupes de population, ex : naturalistes ?).	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et renforcement de leur présence visuelle au sein du paysage. - Maintien de la végétation associée. - Adoption de modes de gestion adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la flore typique de ces milieux. - Procéder à des ouvertures de fonds de vallée humides enrésinés. - Sensibiliser les propriétaires et utilisateurs à l'adoption de modes de gestion adaptés.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Forêt de feuillus (hêtraie, chênaie, ...).</p>	<p>Extrêmement structurant étant donné l'importance des massifs boisés, surtout dans la zone nord du Parc.</p>	<p>Massifs boisés étendus, plus ouverts que les pessières, donnent du volume et de la couleur au paysage (du vert en été à l'orange en hiver).</p>	<p>Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept d'Ardennes.</p>	<p>Impact du type de gestion adopté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires à l'impact des choix de gestion sur le paysage. - Augmenter la présence de vieilles forêts de feuillus au couvert végétal plus dense. - Corrélativement, diminuer l'importance des massifs de résineux.
	<p>Forêt de feuillus (boulaie).</p>	<p>Très localement structurant. Paysages devenus trop rares</p>	<p>Massifs boisés localisés, sous la forme de forêts peu denses associées à une strate herbacée visuellement et écologiquement riche.</p>	<p>Anciennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de fagne.</p>	<p>Maintien d'un paysage témoin du passé.</p>	<p>Paysage rare : mettre en place des actions pour le maintenir et éventuellement, le restaurer.</p>
	<p>Plantations de résineux.</p>	<p>Extrêmement structurant étant donné l'importance des massifs boisés, surtout dans la zone nord du parc.</p>	<p>Massifs boisés étendus, plus fermés que les bois de feuillus, donnent du volume au paysage. A l'intérieur des peuplements, fort effet visuel de cloisonnement.</p>	<p>Dans un sens désormais identitaires aux Ardennes, mais initialement il s'agit d'un type paysager exogène.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impact du type de gestion sur le paysage. - Impact des lisières sur le paysage. - Gestion de leur superficie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer l'importance des massifs de résineux : en priorité le long des rivières et dans les zones de landes et tourbières. - Sensibiliser les gestionnaires quant au choix d'essences adaptées dans des milieux particuliers. - Informer les propriétaires et gestionnaires sur les aides disponibles à la plantation de résineux et de feuillus.




Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Pâtures.</p>	<p>Structurant et très structurant dans la zone de l'Ardenne herbagère.</p>	<p>Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense.</p>	<p>Très identitaire à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère.</p>	<p>- Cohérence de l'espace agricole (viabilité pour les agriculteurs) - Protection, gestion et renforcement du maillage vert.</p>	<p>- Sensibilisation au maintien ou à la (re)plantation de haies et/ou arbres. - Favoriser la mise en œuvre de méthodes agri-environnementales. - Rechercher des solutions de protection de la valeur paysagère des « anciennes » pâtures.</p>
	<p>Prés de fauche.</p>	<p>Structurant et très structurant dans la zone de l'Ardenne herbagère.</p>	<p>Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense.</p>	<p>Très identitaire à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère.</p>	<p>- Cohérence de l'espace agricole (viabilité pour les agriculteurs) - Protection, gestion et renforcement du maillage vert.</p>	<p>- Favoriser la mise en œuvre de méthodes agri-environnementales. - Rechercher des solutions de protection de la valeur paysagère des « anciens » prés de fauche.</p>
	<p>Cultures</p>	<p>Structurant, surtout dans la zone de l'Ardenne herbagère</p>	<p>Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations, peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense.</p>	<p>Peu identitaire sauf à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère</p>	<p>- Cohérence de l'espace agricole (viabilité pour les agriculteurs) - Protection, gestion et renforcement du maillage vert.</p>	<p>- Favoriser la mise en œuvre de méthodes agri-environnementales. le maillage vert.</p>



Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Vergers.</p>	<p>Devenus rares, très localement structurants.</p>	<p>Type d'utilisation du sol associé aux auréoles villageoises, surtout pour les anciens vergers à hautes tiges. Participent à l'inscription des villages dans le paysage : <u>effet de maillage</u>.</p>	<p>Peu identitaires, mais type d'utilisation des sols important.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des anciennes variétés et anciens vergers/vergers pâturés (intérêt patrimonial et paysager). - Consolidation du maillage à l'aide de vergers autour des villages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création de vergers à hautes tiges (essences adaptées) : informations sur les essences, disponibilité des plants....
 	<p>Espaces jardinés.</p>	<p>En principe structurant à très structurant en termes d'articulation entre l'espace privé et public.</p>	<p>Malheureusement, il s'agit d'espaces majoritairement de très faible valeur paysagère : nombreux jardinets sans aucune qualité en termes d'architecture de jardin avec effet parfois déstructurant.</p>	<p>Très faiblement identitaire pour la zone du Parc.</p>	<p>Maintien ou intégration des espaces verts dans les aménagements en milieu villageois ou urbain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les propriétaires à un choix d'essences indigènes et à des effets de composition en cohérence avec l'espace rural traditionnel. - Eviter (interdire ?) les écrans verts de conifères. - Intégrer des espaces verts dans les aménagements publics.
	<p>Arbres de position (ou isolés).</p>	<p>Faiblement structurant. Localement moyennement structurant (à l'échelle de quelques parcelles).</p>	<p>Localement, rôle important de <u>point d'appel</u>.</p>	<p>Moyennement identitaire. Localement très identitaire.</p>	<p>Conservation et gestion : valeur esthétique et/ou historique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la plantation d'arbres de position. - Rechercher des solutions pour protéger les arbres de position majeurs au sein du Parc (sensibilisation et recensement).
	<p>Alignements isolés d'arbres et haies</p>	<p>Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant.</p>	<p>Rôle de <u>point d'appel</u> à grande et moyenne distance. Rôle de <u>ligne de force</u> à courte distance.</p>	<p>Moyennement identitaire, localement très identitaire.</p>	<p>Conservation et gestion : valeur esthétique et/ou historique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la plantation d'alignements pour marquer une limite parcellaire, surligner la présence d'un fossé, indiquer la présence d'un cours d'eau. - Rechercher des solutions pour protéger les alignements



Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

						(en association avec les anciennes pâtures) au sein du Parc. - Recenser et maintenir à jour le recensement des arbres et haies remarquables.
	Maillage complexe de feuillus (arbustes, petits bosquets, haies, rideaux d'arbres).	Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant.	Rôle essentiel dans la composition du paysage : <u>effet de compartimentage (lignes de force, points focaux et point d'appel)</u> .	Moyennement identitaire. A l'échelle de quelques parcelles : très identitaire	- Protection des éléments existants : fragiles et devenus rares dans la structure paysagère. - Rôle en termes de corridor écologique.	- Favoriser leur maintien et leur replantation avec des espèces indigènes (haies vives,...) : sensibilisation des propriétaires et gestionnaires.
	Bosquet de résineux	Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant.	Occupation du sol. Lignes et couleurs s'imposent dans le paysage. Peu de variabilité au fil du temps.	Très identitaire. Correspond à une image généralement admise de l'Ardenne.	- Gestion de la multiplication de ces bosquets. - Impact paysager des lisières.	- Limiter leur superficie. - Sensibiliser les gestionnaires quant au choix d'essences adaptées dans des milieux particuliers. - Informer les propriétaires et gestionnaires sur les aides disponibles à la plantation de résineux et de feuillus.
	Lisière de massif boisé.	Très structurant à l'échelle du Parc.	- Rôle essentiel dans la composition du paysage : <u>effet de compartimentage</u> . - Articulation entre les volumes et les plans du paysage.	Très identitaire à l'échelle du Parc.	Gestion de leur impact paysager.	- Favoriser des lisières de feuillus en bordure de plantations de résineux (le long des chemins publics). - Augmenter la présence de vieilles forêts de feuillus au couvert végétal plus dense. - Corrélativement, diminuer l'importance des massifs de résineux.



• Le bâti

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc	Enjeux paysagers associés	Exemples d'actions à entreprendre
	Auréole villageoise.	Souvent très structurante.	Impact visuel important : effet historique de <u>maillage</u> entre le bâti et la végétation, notamment des vergers et des arbres isolés, contrastant avec l'espace plus ouvert des surfaces agricoles.	La relation des villages avec leurs abords au sein du paysage prend des formes variées et apparaît globalement encore assez cohérente sur le Parc. Mais, elle est mise à mal par les zones d'extension d'habitat et les implantations d'équipements en couronne.	Maintien de la lisibilité et de la cohérence du paysage.	- Améliorer le volet paysager lors de la réalisation de guides ou schémas visant à l'extension de la zone d'habitat (avec risque de déstructuration). - Prendre des mesures concrètes pour limiter l'effet déstructurant (implantation, végétalisation, types de matériaux, aménagements...)
	Noyau villageois ancien.	Très structurant.	Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage.	Présence de nombreux noyaux villageois témoignant encore de leur physionomie traditionnelle : de ce point de vue, encore très identitaire au Parc (mais probablement de moins en moins avec la pression immobilière).	Maintien de la lisibilité et de la cohérence du paysage et des caractéristiques du noyau bâti.	- Prendre des mesures (schémas, guides,...) pour préserver des unités villageoises attestant encore d'une forte cohérence historique. - Intégrer des principes ou mesures en faveur du paysage intérieur dans les permis relatifs à la transformation de bâtiments anciens ou à la construction de nouveaux bâtiments (ligne de

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

						<p>conduite, chartes, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage.
	<p>Entrée de village.</p>	<p>Souvent très structurante en termes d'articulation entre l'espace-rue et l'espace non bâti.</p>	<p>Zone sensible de transition. <u>Effet de porte</u>. Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants.</p>	<p>Peu identitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de porte des dispositifs mis en place marquent effectivement l'entrée. - Bonne intégration des dispositifs dans leur cadre (rural ou urbain). 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommander une étude paysagère pour tout projet relatif aux entrées de village. - Adapter les dispositifs au cadre villageois ou urbain. - Maintenir des éléments naturels qui marquent l'entrée de village. - Intégrer le bâti dans le marquage de l'entrée de village. - Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage.
	<p>Lotissement résidentiel et zone récente d'extension d'habitat.</p>	<p>Souvent très destructurant (question de mode d'implantation exogène, de composition architecturale, de couleur, ...).</p>	<p>Statut regrettable de <u>point de repère</u> « <u>négatif</u> » au sein du paysage.</p>	<p>En principe (au regard de la situation historique) très faiblement à faiblement identitaire. Mais, inexorablement de plus en plus identitaire, notamment dans les zones fortement touchées par la Bataille des Ardennes et proches de Bastogne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne lisibilité du paysage. - Cohérence du nouveau bâti avec l'ancien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures pour éviter la rupture avec le noyau ancien (études paysagères, etc.). - Renforcer le volet paysager des demandes de permis d'urbanisation, surtout dans les zones sensibles (cf. périmètres d'enjeux). - Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Habitat mitoyen.</p>	<p>Sous cas de la catégorie précédente. Impact globalement structurant à moyennement structurant au sein du paysage (évite un mitage du paysage).</p>	<p>Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère et valeur d'exemple en termes de sensibilisation.</p>	<p>Exemple encore trop rare de ce type d'initiative. Valeur donc peu identitaire au Parc</p>	<p>Initiative et mode d'implantation à encourager très fortement car compatible avec les modes d'implantation vernaculaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures (Schémas, Guides,...) pour développer ce mode d'implantation. - Intégrer des principes ou mesures en faveur du paysage intérieur dans les permis d'urbanisation. - Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage.
	<p>Habitat traditionnel.</p>	<p>Très structurant.</p>	<p>Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage.</p>	<p>Présence de nombreux bâtiments traditionnels: de ce point de vue, ils participent encore fortement à l'identité du Parc : une identité probablement de plus en plus fragile.</p>	<p>Maintien, entretien et valorisation de ce patrimoine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures (Guides, Schémas ...) pour préserver des unités villageoises attestant encore d'une forte cohérence historique. - Intégrer des recommandations en faveur du paysage intérieur dans les décisions sur les demandes de transformation de bâtiments anciens. - Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage intérieur et sur la préservation du patrimoine bâti.


Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Elément du petit patrimoine</p>	<p>Peu structurant à localement très structurant.</p>	<p>Très identitaire localement.</p>	<p>Marque l'espace-rue. Peut créer un point de repère dans le paysage bâti ou non bâti.</p>	<p>Maintien, entretien et valorisation du petit patrimoine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de rénovation et de valorisation du petit patrimoine. - Impliquer et former la population dans ces actions de préservation. - Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage.
 	<p>Habitat de style « villa » ----- et de style néo-rustique</p>	<p>Très rarement structurant (sauf pour les villas anciennes). ----- Souvent déstructurant, pour l'habitat néo-rustique par sa typologie exogène et sa très grande faiblesse architecturale.</p>	<p>Statut positif pour l'habitat de style villas « Belle époque » qui évoque les premières heures du tourisme. ----- Statut regrettable de <u>point de repère</u> « négatif » au sein du paysage pour la majorité des autres cas.</p>	<p>Valeur identitaire pour les villas anciennes « Belle époque » ----- Pour le néo-rustique : historiquement non identitaire, mais engendre in fine malheureusement une identité de fait.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien, entretien et valorisation de ce patrimoine. ----- - Prolifération de ce style architectural. 	<p>Protéger les villas « Belle-époque » (inventaire nécessaire ?) ----- Actions prioritaires à entreprendre pour stopper la multiplication des villas néo-rustiques.</p>
	<p>Cas particulier de l'habitat de style chalet.</p>	<p>Très déstructurant, pour l'habitat, car quasi omniprésent et relevant d'une typologie exogène et d'une très grande faiblesse architecturale.</p>	<p>Statut regrettable de <u>points de repère</u> « négatif » au sein du paysage.</p>	<p>Historiquement non identitaire, mais engendre in fine malheureusement une identité de fait.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien, entretien et valorisation de ce patrimoine. - Intégration des bâtiments existants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions prioritaires à entreprendre pour stopper la multiplication de ce type d'habitat - Gestion urgente des zones relevant de ce type d'architecture. - Plan d'intégration paysagère à prévoir.



Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Habitat relevant de l'architecture contemporaine 'internationale'</p>	<p>Impact globalement structurant au sein du paysage. Remarque : nécessité absolue d'une bonne inscription paysagère de ce type de construction. Dans le cas contraire : impact déstructurant.</p>	<p>Impact globalement positif en tant que <u>point d'appel</u>. Participe à la construction du paysage architectural de demain.</p>	<p>En principe (au regard de la situation historique) très faiblement identitaire. Mais, probablement de plus en plus identitaire, notamment au nord du Parc.</p>	<p>Intégration de ce type d'architecture, au sein de l'espace-rue et dans la silhouette du village.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la présence de ce type d'architecture. - Formation et sensibilisation des élus et des habitants.
	<p>Architecture dite d'intégration</p>	<p>Impact globalement structurant à moyennement structurant au sein du paysage.</p>	<p>Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère.</p>	<p>Architecture amenée à être de plus en plus fréquente et donc de plus en plus identitaire.</p>	<p>Intégration de ce type d'architecture, au sein de l'espace-rue et dans la silhouette du village.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la présence de ce type d'architecture. - Formation et sensibilisation des élus et des habitants.
	<p>Entrées de petit centre urbain.</p>	<p>Souvent très structurantes en termes d'articulation entre l'espace urbain et l'espace « naturel ».</p>	<p>Zones sensibles de transition. <u>Effet de porte</u>. Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants.</p>	<p>Peu identitaires au Parc, mais symboliquement important pour Houffalize et La Roche</p>	<p>Effets de porte jouant le rôle de point de repère par rapport aux déplacements des usagers et habitants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter le mobilier à l'environnement urbain. - Créer une bonne lisibilité des lieux (affichages publicitaires, etc.).




Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Cœurs d'agglomération.</p>	<p>Très structurants.</p>	<p>Participent à la reconnaissance de la dimension historique du territoire.</p>	<p>Ne concernent principalement que La Roche et Houffalize, voire Gouvy. Présence de nombreux bâtiments historiques (traditionnels ou relevant de style et de typologie plus urbaines comme l'éclectisme,...) participant encore fortement à l'identité des centres ou noyaux urbains.</p>	<p>- Gestion spécifique du paysage urbain en relation avec des outils d'aménagement du territoire (attention aux implantations, enchaînements, gabarits et couleurs de même qu'au traitement de l'espace public). - Gestion de l'implantation des commerces et services.</p>	<p>- Adaptation des prescriptions au milieu urbain (densité...). - Réflexion sur différentes thématiques et adoption de lignes de conduite (immeubles à appartement, implantations commerciales...).</p>
---	-----------------------------------	---------------------------	--	--	--	--

• La Mobilité

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc	Enjeux paysagers associés	Exemples d'actions à entreprendre
	Bord de route.	Localement structurant.	Affirme la voirie si arboré, participe à créer un espace intéressant si fleuri.	Peu identitaire.	Gestion de manière à apporter de la diversité paysagère.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les alignements d'arbres ou haies en bordure de route. - Programmer des plantations d'arbres isolés ou haies. - Favoriser le fauchage tardif. - Favoriser les plantes messicoles et éviter les désherbages inutiles.
	Chemins agricoles.	Structurant (segmentation des parcelles).	Rôle important d'« <u>ourlet</u> » au sein du paysage et <u>effet chromatique</u> « pittoresque » via les plantes messicoles.	Très identitaire au paysage de l'Ardenne herbagère.	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des abords. - Maintien des arbres et haies situés en bordure. - Entretien suite au passage de véhicules lourds. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer écologiquement les abords. - Favoriser les plantes messicoles et éviter les désherbages inutiles. - Favoriser leur utilisation en termes de mobilité douce (entretien des parcours de promenade,...).


Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Chemins forestiers</p>	<p>Structurant (segmentation des massifs boisés, effets de lisière et coupe-feux).</p>	<p>Rôle important d'incision au sein du paysage forestier.</p>	<p>Très identitaire au paysage de du Parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lisières de feuillus en bordure de plantations de résineux (le long des chemins publics). - Gestion écologique des abords. - Les plantations messicoles - Utilisation en termes de mobilité douce (entretien des parcours de promenade,...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des abords. - Maintien des arbres et haies situés en bordure. - Entretien suite au passage de véhicules lourds.
	<p>Voirie bordée d'arbres.</p>	<p>Très localement structurant (articulation du paysage).</p>	<p>Visuellement, <u>effet d'ourlet</u>.</p>	<p>Très peu identitaire à l'espace rural du Parc</p>	<p>Maintien et préservation de ces arbres (zone frontalière avec le Grand-Duché de Luxembourg).</p>	<p>Inventaire et entretien.</p>
	<p>Voirie locale</p>	<p>Localement structurant (mode d'organisation du village).</p>	<p>Influence sur l'organisation du village. Point de fuite, perspective. Les abords rendent la voirie plus ou moins intéressante pour le paysage et sa structure (arboré, haies...).</p>	<p>Moyennement identitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Signalétique (nombre et organisation). - Aménagement des abords. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une charte visant à organiser la signalétique. - Favoriser les fauchages tardifs ou les fauchages sur une bande moins profonde. - Maintenir les alignements d'arbres ou haies en bordure de route. - Programmer des plantations d'arbres isolés ou haies.


Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	Nationale 4.	Très structurant.	Crée une rupture dans le paysage. Depuis la voirie, crée des perspectives vers le territoire ou des points de fuite. A influencé la structure de certains villages traversés par la N4, voire l'installation de certaines activités.	Très identitaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration paysagère des entreprises qui s'installent à proximité (parc d'activités). - Signalétique (nombre et organisation). - Aménagement des abords. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les aménagements dans les traversées de villages. - Adopter une charte visant à organiser la signalétique à proximité des zones d'activité économique. - Favoriser des fauchages tardifs ou des fauchages de talus sur une profondeur réduite.
	Autoroute E25.	Très structurant.	Crée une rupture dans le paysage. Depuis la voirie, crée des perspectives vers le territoire ou des points de fuite. A influencé le développement de certains villages situés à proximité ou l'installation de certaines activités.	Moyennement identitaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Signalétique (nombre et organisation). - Aménagement des abords. - Intégration paysagère des entreprises qui s'installent à proximité. - Intégration des ouvrages d'art. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les fauchages tardifs ou les fauchages sur une bande moins profonde (projet de pâturage extensif ?). - Adopter une charte visant à organiser la signalétique.
	Voie de chemin de fer.	Moyennement structurant.	Souligne fréquemment des lignes existantes du paysage. Peut créer une ligne de force peu intéressante en cas de création de talus.	Identitaire à proximité des gares anciennes et de la seule gare actuelle (Gouvy).	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des talus. - Intégration des infrastructures nécessaires à l'exploitation du rail. - Gestion des anciennes infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et valoriser les cancrs potentiels : entretien, gestion et aménagement éventuel. - Eviter désherbage intensif en maintenant de la biodiversité.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	RAVEL	Peu structurant.	Le RAVEL à proximité des voiries existantes apporte peu de rythme supplémentaire au paysage. En général, le RAVEL utilise des chemins existants (anciennes voies de chemin de fer, chemins forestiers...).	Peu identitaire (alors que les anciennes voies utilisées l'étaient et le sont encore un peu).	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des abords et de la signalétique. - Ouverture de points de vue et sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des chemins. - Pratiquer le fauchage tardif des talus et abords. - Choisir un revêtement et du mobilier adaptés au cadre et à leur fonction. - Valoriser certaines vues ou certaines zones traversées. - Entretien du mobilier touristique.
---	-------	------------------	--	---	---	---




• Divers équipements

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc	Enjeux paysagers associés	Exemples d'actions à entreprendre
	Parc/Zone d'activité économique	Structurant à déstructurant.	Selon le type de bâtiment et la trame permettant de relier la zone au réseau routier, à l'habitat proche ou à la zone agricole ouverte environnante, la zone joue un rôle de point de repère positif ou négatif dans le paysage.	Peu identitaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des infrastructures. - Signalétique (nombre et organisation). - Aménagement des abords. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un plan d'organisation générale des zones d'activité économique. Y inclure les aspects paysagers (paysage intérieur et paysage à plus longue distance). - Signalisation et enseignes : réaliser un inventaire et définir des lignes directrices. - Renforcer les relations avec les organismes chargés de créer de telles zones (IDELUX). - Protéger les zones sensibles au niveau paysager.



Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Bâtiments commerciaux modernes.</p>	<p>Habituellement impact localement destructurant, pourraient devenir un point de repère positif (voir col. suiv.).</p>	<p>Eléments perturbateurs, mais qui devraient toujours être mieux intégrés et attester d'une plus haute qualité architecturale. Bien pensés, pourraient être un élément de valorisation du paysage.</p>	<p>Constructions relevant d'une typologie récente, peu identitaire à l'Ardenne traditionnelle qui pourtant témoigne via son architecture rurale de grands bâtiments (granges, ...), dont on pourrait s'inspirer en termes d'implantation.</p>	<p>Intégration des infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur l'impact paysager à grande distance à prévoir. - Sensibiliser les promoteurs, les architectes, les administrations et les décideurs. - Insérer une note plus complète sur l'intégration paysagère dans les demandes de permis. - Prévoir des plans d'organisation générale des zones d'activité économique. - Signalisation et enseignes : réaliser un inventaire et définir des lignes directrices. - Protéger les zones sensibles au niveau paysager.
	<p>Hangars, étables et autres équipements agricoles modernes.</p>	<p>Structurant à destructurant</p>	<p>Eléments perturbateurs, mais qui doivent toujours être mieux intégrés et attester d'une plus haute qualité architecturale. S'ils tiennent compte du relief et de l'environnement dans lequel ils sont implantés, ils peuvent être un élément de valorisation du paysage.</p>	<p>Constructions relevant d'une typologie récente, peu identitaire à l'Ardenne traditionnelle qui pourtant témoigne via son architecture rurale de grands bâtiments (granges, ...), dont on pourrait s'inspirer en termes d'implantation, de volumétrie et de couleurs</p>	<p>Intégration des infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les publications existantes visant à mieux intégrer les infrastructures agricoles et les adapter au contexte du Parc. - Sensibiliser les agriculteurs, les architectes, les administrations et les décideurs. - Insérer une note plus complète sur l'intégration paysagère dans les demandes de permis. - Protéger les zones sensibles au niveau paysager.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

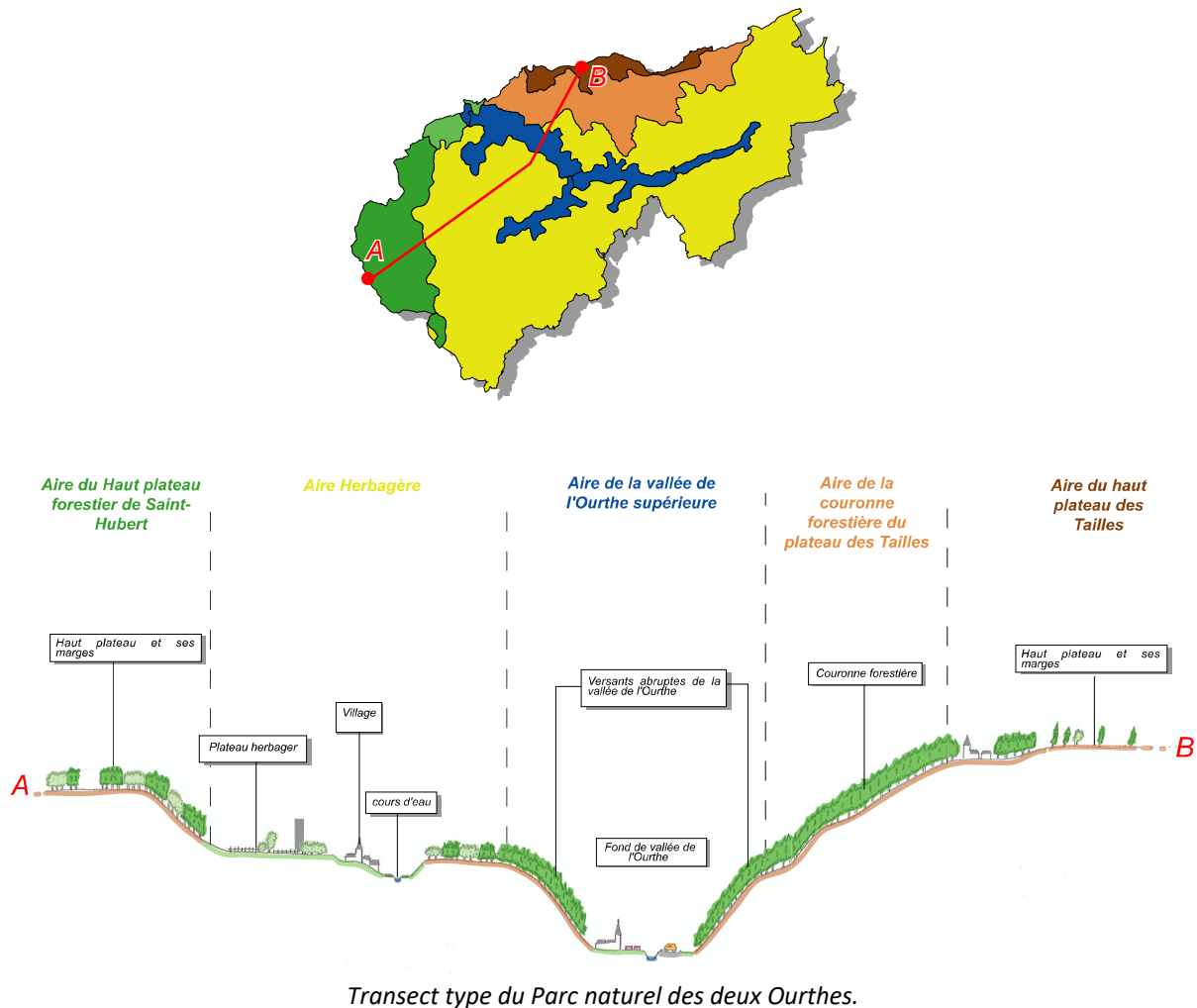
	Antennes GSM.	Impact localement déstructurant.	Eléments perturbateurs, notamment dans les noyaux villageois anciens et dans un paysage « sauvage ».	Non identitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'antenne et des installations au sol. - Eviter la multiplication des antennes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des lignes directrices pour l'implantation. - Réaliser un inventaire cartographique des antennes existantes et le tenir à jour. - Favoriser le regroupement ou le placement sur des infrastructures existantes. - Protéger les zones sensibles au niveau paysager.
	Lignes à haute tension	Déstructurant.	Ligne de force et points d'appel perturbateurs dans le paysage	Non identitaire	Multiplication des pylônes.	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le passage dans des périmètres d'intérêt paysager. - Favoriser le regroupement et l'enfouissement des infrastructures.
	Campings et zones de loisirs.	Impact localement très déstructurant.	Localement participant à une perturbation visuelle négative au sein du paysage.	Malheureusement devenus identitaires à l'Ardenne et notamment à la vallée de l'Ourthe entre Houffalize et La Roche.	Intégration des installations	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des plans d'intégration pour les campings posant problème. - S'assurer de la bonne intégration des nouvelles infrastructures. - Mener des actions de sensibilisation auprès des gérants, propriétaires et vacanciers. - Protéger les zones sensibles au niveau paysager.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III

	<p>Eoliennes</p>	<p>Impact localement déstructurant, mais pas nécessairement toujours négatif, indépendamment de nuisances en termes de bruit, ...</p>	<p>Eléments perturbateurs, mais qui, au cas par cas, et localement peuvent valoriser le paysage en termes de modernité (développement durable dans le cas des éoliennes).</p>	<p>Peut être valorisé comme un élément porteur d'une image positive d'avenir pour le Parc et notamment en termes d'énergie verte.</p>	<p>« Mitage » de l'espace par les différents projets éoliens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter leur implantation dans des sites d'intérêt paysager. - Réaliser une cartographie (tenue à jour) des sites à l'étude. - Réaliser une cartographie des sites pouvant potentiellement (au niveau paysager) accueillir un projet.
	<p>Enseignes et panneaux publicitaires.</p>	<p>Déstructurant.</p>	<p>Créent généralement un point d'appel négatif dans le paysage. Apport de couleurs et de matériaux non naturels dans des environnements naturels ou dans des lieux aux couleurs cohérentes.</p>	<p>Peu identitaire.</p>	<p>Nombre, organisation, implantation et caractéristiques des enseignes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire des affiches et enseignes. - Réaliser une ligne de conduite sur le territoire. - Favoriser le regroupement par des implantations mieux raisonnées. - Protéger les zones sensibles au niveau paysager..

4.3.2 Transect évaluatif d'un paysage type²⁰

Il est proposé ici de procéder à une coupe transversale type au travers du territoire du Parc. La localisation du tracé vise à rendre compte des grands traits du paysage de façon synthétique, et ce, au travers du plus grand nombre d'aires possibles. Le parcours débute sur les hauteurs du plateau de Saint-Hubert (point A), descend au travers des plateaux herbagers pour ensuite plonger dans la vallée de l'Ourthe. Enfin, on remonte vers le plateau des Tailles au travers de sa couronne forestière. Les deux schémas qui suivent illustrent ce transect tandis que le tableau tente d'analyser chacune des grandes caractéristiques au travers de plusieurs thèmes (perception, menaces éventuelles,...).



Chacune des parties constitutives du transect possède donc ses caractéristiques propres en participant de façon plus ou moins marquée à l'identité du paysage du Parc. Chacune de ces parties possède également des problématiques qui lui sont spécifiques, nécessitant des interventions adaptées (ces outils seront élaborés dans la deuxième phase de la charte paysagère).

²⁰ Ce chapitre fait l'objet d'une fiche.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

	<i>Hauts plateaux et leurs marges</i>	<i>Plateaux herbagers</i>	<i>Villages</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Versants abruptes</i>	<i>Fonds de vallée de l'Ourthe</i>	<i>Couronne forestière</i>
Perception	Possibilité de vues lointaines et panoramiques lorsque le couvert forestier le permet.	Vues de longue à moyenne distance. Perception de l'aspect ondulé du relief.	Vues à courtes distances, échappées latérales.	Quelques vues perspectives axées sur le cours d'eau. Vues à moyenne ou longue distance.	Vues plongeantes de moyenne ou courte distance.	Quelques vues perspectives axées sur le cours d'eau. Vue à courte ou moyenne distance suivant le caractère méandreux et encaissé de la vallée.	Vues courtes distances, moyennes lorsque le couvert forestier le permet.
Remarque sur la couverture végétale	Couverture végétale dense (prédominance de conifères). Présence de fagne (valeur écologique importante).	Essentiellement sous forme d'alignements d'arbres ou de haies. Arbres isolés. Petits massifs boisés encerclant les villages.	Originellement : haies vives, vergers hautes tiges. Aujourd'hui : végétation d'ornement liées aux jardins privés.	Végétation palustre intéressante. Présence de berges sauvages.	Couverture végétale dense (prédominance de conifères).	Prédominance de la strate herbacée. Prairies et prés de fauche.	Couverture végétale dense (prédominance conifères).
Remarque architecturale	Habitat très peu présent. Quelques villages organisés dans de vastes clairières.	Présence d'équipements liés aux activités agricoles (silos, hangar). Impact visuel fort.	Beaucoup de villages très remarquables du point de vue patrimonial (et protégés par le plan de secteur). Existence d'extensions en désaccord avec le contexte villageois.	Conditionne le type d'implantation du village.	Habitat absent	Rôle structurant des villages implantés le long de son cours. Importance du nombre d'équipements touristiques (absence de réflexion architecturale)	Habitat absent
Usages dominants	Fonction agricole (sylviculture) et fonction écologique	Fonction agricole (pâturage).	Fonction résidentielle (y compris seconde résidence et accueil touristique). Fonction agricole.	Fonction écologique	Fonction agricole (sylviculture)	Activités touristiques	Fonction agricole (sylviculture)

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –
Analyse contextuelle - Partie III*

	<i>Hauts plateaux et leurs marges</i>	<i>Plateaux herbagers</i>	<i>Villages</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Versants abruptes</i>	<i>Fonds de vallée de l'Ourthe</i>	<i>Couronne forestière</i>
Problématiques récurrentes	Déboisements.	Intégration visuelles difficiles de certains équipements agricoles (silos, hangars) et zones d'activités économiques/commerciales.	Faible insertion de certaines nouvelles typologies d'habitat (architecture, accompagnement végétal, implantation). Inadéquation entre l'usage actuel de l'espace et l'usage pour lequel il a été créé.	Pollution éventuelle.	Déboisements.	Implantation d'équipements touristiques en désaccord avec le contexte paysager (couleurs, type d'implantation, architecture, matériaux...).	Déboisements.
Atouts	Vues parfois lointaines sur les plateaux herbagers. Présence d'espaces à haute valeur écologique (fagnes).	Qualité paysagère des vues à moyenne distance sur les villages insérés dans la végétation. Paysage identitaire du Parc.	Valeur patrimoniale de certaines constructions.	Valeur des vues qualifiées de pittoresques. Renforcement de la valeur écologique.	Qualité paysagère des vues à moyenne distances, conditionnées par le relief.	Valeur identitaire au sein du Parc. Forte présence dans l'imaginaire collectif.	Participent à la structure du paysage à large échelle. Participent également à l'imaginaire collectif.
Opportunités d'intervention	- Plan de gestion et d'entretien des zones écologiquement riches et paysagèrement identitaires. - Développement de l'information quant à la valeur de ces milieux.	- Développement de l'information du public quant à la nécessité de la prise en compte du paysage, y compris dans la sphère privée. - Encadrement de toute intervention par des documents de planification. - Traitement des points négatifs existants.	- Mise en place de document d'organisation de l'unité villageoise : Guide Communal d'Urbanisme (GCU), Schéma d'Orientation Local (Sol), Chartes/Lignes de conduites spécifiques, etc. - Sensibilisation des mandataires, des professionnels et des particuliers.	Préservation de la biodiversité et de la valeur paysagère de ces espaces via des actions du contrat de rivières, PASH, observatoire de la biodiversité...	Nécessité de préserver ces zones via plan de gestion et d'entretien des zones paysagèrement identitaires.	Restructuration et accompagnement paysager des infrastructures touristiques. Harmonie entre l'activité de loisir et le cadre paysager.	Déboisement éventuels (projets LIFE ou autres projets de conservation de la nature)

4.3.3 Détermination de périmètres d'enjeux paysagers

- **Méthodologie**

A ce stade de l'analyse, il semble primordial de se doter d'une vision globale de l'état des lieux du paysage. Un premier outil consiste en la détermination de l'importance des enjeux liés aux paysages du Parc et à son aménagement. Dès lors, par souci d'opérationnalité, il est proposé de travailler sur base des différentes affectations du plan de secteur, auxquelles on attribuera une valeur selon l'importance de l'enjeu qui y est lié en termes d'aménagement : **important, moyen** ou **secondaire**.

La catégorisation des différentes zones du plan de secteur se fait selon la présence ou l'absence d'éléments témoignant de l'importance du patrimoine bâti ou naturel de l'espace ainsi que selon les possibilités d'évolution de celui-ci. Plus exactement, ces éléments sont les suivants :

- La présence/proximité de périmètres d'intérêt paysagers du plan de secteur (PIP) et périmètres issus de l'inventaire ADESA ;
- La présence/proximité de périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE) ;
- La présence/proximité d'une réserve naturelle ou de tout autre espace témoignant de la valeur écologique de l'espace (SGIB, etc.) ;
- Tout (autre) document spécifique témoignant de la valeur de l'espace ;
- L'ensemble des remarques formulées dans les tableaux supra (chap 1.1 du présent document) ;
- Tous documents relatifs à la mise en œuvre de l'espace (Schémas, Guides, etc.).

La présence ou l'absence de ces différents critères déterminera l'importance de l'enjeu lié à l'espace.

Au vu de ce qui précède, il est important de formuler trois remarques.

Premièrement, malgré l'énumération de critères stricts quant à la détermination des enjeux liés à chacune des affectations, il est impossible d'écarter une certaine part de subjectivité quant à l'importance accordée à l'un ou l'autre des critères.

Deuxièmement, il est primordial de souligner que la détermination d'enjeux ne correspond pas toujours à la qualité paysagère d'un espace : une zone où les enjeux sont qualifiés d'importants ne veut pas dire qu'il s'agit d'une zone de grande qualité paysagère.

Troisièmement, il est évident qu'une approche par zonage du plan de secteur ne prend pas en compte une certaine cohérence paysagère éventuelle, dans la mesure où elle a comme objet de constituer une approche systématique du territoire et d'être un premier outil d'évaluation qui se veut être le plus opérationnel possible.

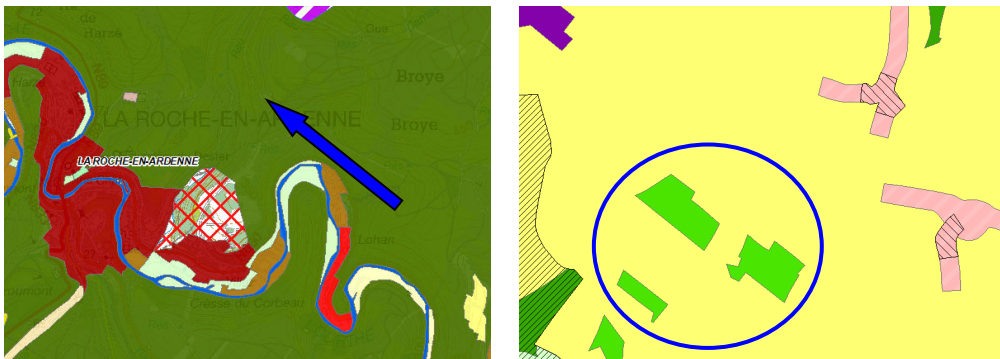
Les différentes affectations du plan de secteur étudiées ici sont les suivantes :

- Zones forestières ;
- Zones agricoles ;
- Zones d'habitat ;

- Zones de loisirs ;
- Zones d'activités économiques.

L'ensemble de ces affectations recouvre 96,5% du territoire, le reste étant couvert par les autres affectations²¹ (réserves naturelles, zone d'extraction, équipements communautaires...).

En ce qui concerne les **zones forestières**, les périmètres d'intérêt paysagers vont sans aucun doute souligner leur valeur paysagère, mais on tiendra compte également de leur valeur identitaire au sein du Parc, tandis que les projets de déboisement seront un indicateur de la possibilité de changement de ces espaces.



Évaluation d'enjeux liés aux masses boisées (en vert). A gauche, l'enjeu lié aux forêts est qualifié de très important de par leur contiguïté avec l'agglomération de La Roche, un des chefs-lieux du Parc, mais aussi de par leur rôle identitaire par rapport à l'ensemble de la vallée. A droite, aux alentours de Flamierge (Bertogne), ces petits bosquets de résineux, même s'ils ne sont pas dénudés d'intérêt, revêtent un enjeu qualifié de secondaire de par leur rôle relativement peu structurant à l'échelle du Parc et leur localisation.

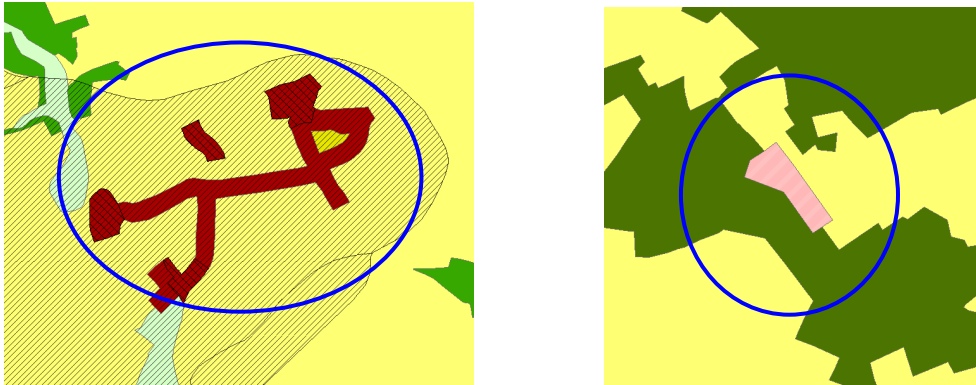
En ce qui concerne les **zones agricoles**, recouvrant un peu plus de 41% du territoire du Parc, la catégorie des enjeux qualifiés de secondaires est très minoritaire. En effet, il apparaît que les constructions susceptibles de prendre place sur ce type d'espace sont des éléments liés aux activités agricoles, éléments ayant généralement un impact visuel important (hangar, silo...).



Évaluation des enjeux liés aux superficies agricoles (en jaune). À gauche, les enjeux propres aux zones agricoles entourant le village de Hives (La Roche) sont qualifiés d'importants de par la présence d'un PICHE au centre du village et de la structure traditionnelle d'organisation du village au sein d'une vaste clairière, phénomène identitaire à la région du Parc. A droite, Buret (Houffalize), peu d'éléments vont dans le sens de l'identification d'enjeux importants (plateau agricole où les éléments sont relativement bien intégrés et harmonieux) mis à part le PIP ADESA.

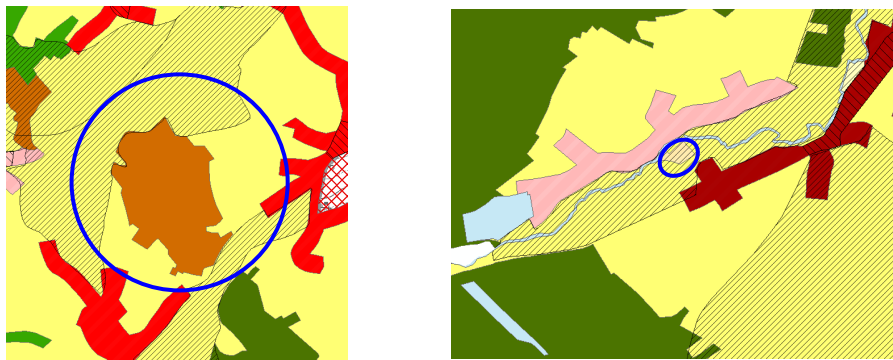
²¹ Pour la répartition exacte des différentes affectations du sol au sein du Parc, voir *partie 1 de l'Analyse contextuelle, chap. 2.8.1.*

En ce qui concerne les **zones d'habitat**, les PICHE et les disponibilités foncières sont deux éléments témoignant de la présence d'enjeux sur l'espace.



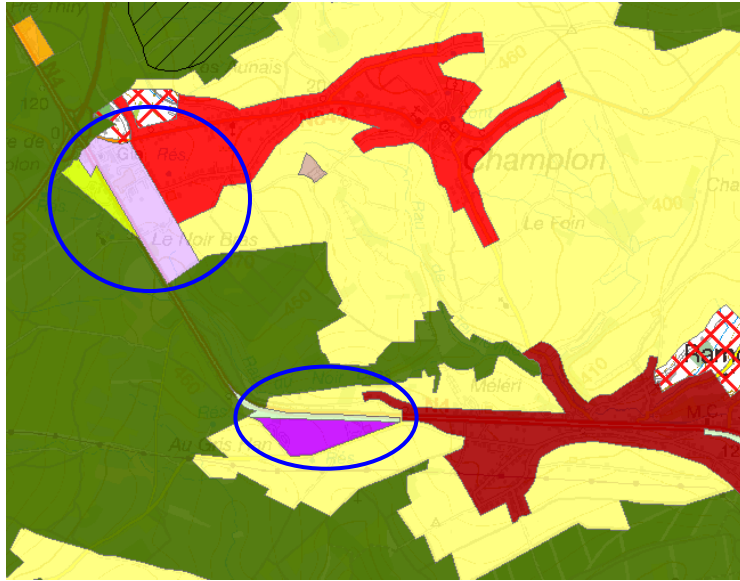
Évaluation des enjeux liés aux zones d'habitat (en rouge). A gauche, les enjeux liés à la zone d'habitat de Hubermont (Sainte-Ode), sont qualifiés d'importants de par la présence de plusieurs PICHE, d'un PIP et de nombreuses disponibilités foncières susceptibles de fusionner trois entités actuellement distinctes. À droite, le hameau de Belle-vue (Tenneville) ; aucun élément ne justifie un enjeu important ou moyen (pas de périmètre de protection, peu d'espace urbanisable disponible).

En ce qui concerne les **zones de loisirs**, il apparaît qu'il s'agit d'une problématique à aborder avec soin. En effet, la présence de ces zones peut engendrer des effets négatifs en termes paysager, malgré qu'elles participent au dynamisme économique de la région. Parallèlement, plusieurs d'entre elles montrent des disponibilités foncières parfois importantes.



Évaluation des enjeux liés aux zones agricoles (en brun). À gauche, près de Longchamps (Bertogne), une zone de loisirs encore vierge d'occupation fait une sorte de lien entre deux PIP, cette position stratégique lui vaut d'être le lieu d'enjeux importants. À droite, dans le village de Tonny, une petite zone de loisir totalement mise en œuvre (camping) mais bien intégrée au paysage, les enjeux y sont secondaires.

Les zones d'**activités économiques** présentent pour leur part la particularité de se situer généralement aux entrées de villages. Dès lors, leur aménagement est souvent porteur d'enjeux, du moins à l'échelle du village.



Évaluation des enjeux liés aux zones d'activités économiques (en mauve). La ZAE de Champlon présente peu d'enjeu du fait de son urbanisation presque totale et de son contexte urbanistique de relativement faible qualité. A l'inverse, la ZAEM de Tenneville, peu occupée actuellement et située en entrée d'agglomération, constitue un potentiel en termes de restructuration d'un tissu bâti actuellement peu cohérent.

- **Analyse qualitative de la carte des enjeux paysagers : détermination de périmètres d'enjeux paysagers²².**

Le premier élément frappant à la lecture de la carte des enjeux paysager est l'immense majorité des **zones boisées** classées en enjeux importants. L'essentiel est constitué par les zones suivantes :

- Vallées de l'Ourthe ;
- Plateau de Saint-Hubert ;
- Franges du plateau des Tailles.

L'ensemble de ces zones constitue sans aucun doute un espace identitaire à l'échelle du Parc, et joue un rôle dans l'imaginaire collectif. Ces zones constituent également une base économique non négligeable pour la région, en termes de sylviculture. Enfin, elles jouent un rôle fondamental en termes de structuration du paysage.

Un deuxième type d'espace apparaît à la lecture de la carte, il s'agit de **noyaux villageois** où l'on retrouve l'**organisation traditionnelle de l'espace : le village, les différentes auréoles liées aux activités agricoles et enfin la forêt**²³. Ces ensembles sont les suivants :

- Beausaint/Ronchamp ;
- Cetturu ;
- Hives ;
- Montleban/Cherain/Rettigny ;
- Samrée ;
- Wibrin.

²² Chacun des types de périmètre d'enjeux paysagers fait l'objet d'une fiche.

²³ Pour une explication plus détaillée de l'organisation originelle des villages, voir *Analyse contextuelle – partie 2 (analyse évolutive)*.

Ces espaces présentent généralement une certaine qualité paysagère ainsi que des possibilités de changement liées à des opportunités foncières (ZACC, parcelles constructibles vides). Ces changements, s'ils ne sont pas correctement encadrés, pourraient s'avérer dommageable à la valeur actuelle du site. On notera que les tableaux relatifs à l'évaluation des PIP du plan de secteur mettaient en avant l'absence de protection de ce type de zones²⁴. Il faut souligner que le critère d'organisation traditionnelle choisi ici n'est pas lié à la prise en compte de la qualité architecturale traditionnelle du village (la valeur organisationnelle est différente de la valeur architecturale).

Un troisième type d'espace est constitué par les **principales entités** du Parc que sont :

- Houffalize ;
- La Roche-en-Ardenne ;
- Bertogne ;
- Tenneville ;
- Amberloup ;
- Gouvy.

Ces espaces présentent généralement de nombreuses opportunités foncières, souvent sous forme de ZACC. L'enjeu, pour les plus grosses agglomérations d'entre-elle (Houffalize, La Roche), est essentiellement lié au fait qu'elles polarisent un certain nombre de visiteurs et qu'ils contribuent fortement au rôle de « carte de visite » ou de « porte d'entrée » du Parc. Les plus petites entités jouent un rôle de pôle au niveau de la commune (Amberloup, Gouvy). Le cas de Tenneville est particulier dans le sens où cette agglomération joue un rôle de porte d'entrée dans le territoire par la nationale N4.

• **Analyse quantitative de la carte : répartition des affectations par type d'enjeux.**

Les tableaux qui suivent analysent les répartitions spatiales des différents enjeux de façon plus quantitative.

	<i>Enjeu important (superficie en ha)</i>	<i>Enjeu important (% du territoire)</i>	<i>Enjeu moyen (superficie)</i>	<i>Enjeu moyen (% du territoire)</i>	<i>Enjeu secondaire (superficie)</i>	<i>Enjeu secondaire (% du territoire)</i>
Zones forestières	35121,83	47,6	2345,68	3,18	94,83	0,13
Zones agricoles	9886,25	13,4	21315,05	28,9	24,9	0,03
Zones de loisirs	378,32	0,51	88,56	0,12	24,07	0,03
Zones d'habitat et habitat rural	2517,39	3,54	1365,92	1,85	266,05	0,36
ZAE	151,2	0,2	47,74	0,06	57,03	0,08

Répartition des enjeux par types d'affectations.

A la lecture de ce tableau, apparaît la forte prédominance des masses boisées (47,6%), classées en enjeux important. Il apparaît ensuite la forte proportion de zones agricoles classées également en enjeux important (28,9%). Enfin, une majorité des zones d'habitat (y compris à caractère rural) sont aussi classées en enjeux importants (3,54%).

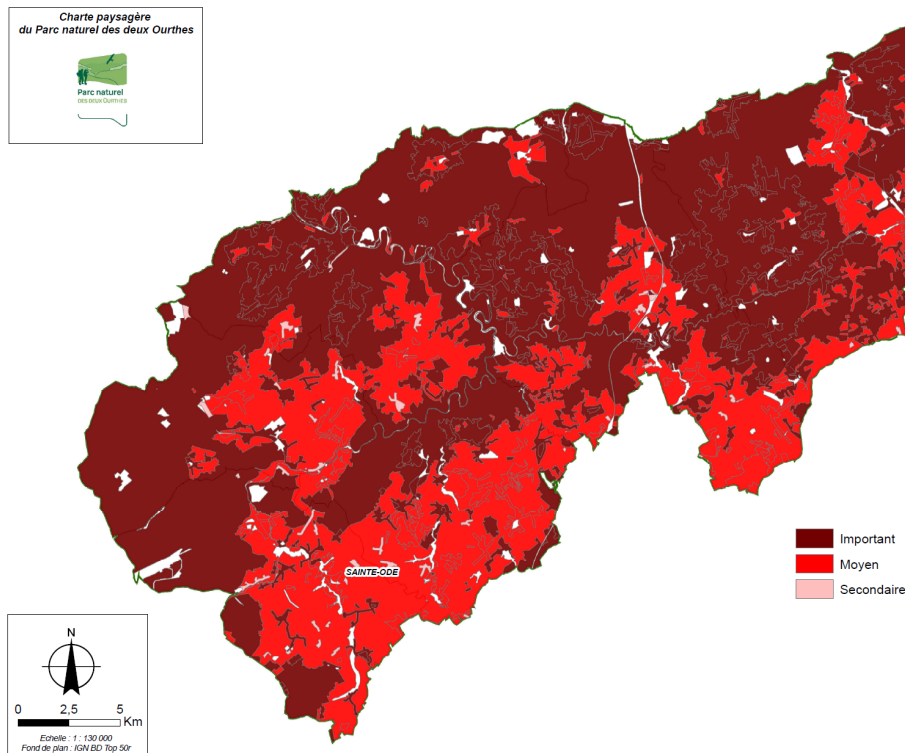
²⁴ Voir en 1.1.2

	Superficie (en ha)	Superficie (en % du Parc) ²⁵	Dont forestière (en ha)	Dont forestière (en %)	Dont agricole (en ha)	Dont agricole (en %)	Dont loisirs (en ha)	Dont loisirs (en %)	Dont ZAE (en ha)	Dont ZAE (en %)	Dont habitat (en ha)	Dont habitat (en %)
Important	48.150,65	65,26	35.121,83	72,94	9.886,25	20,53	378,35	0,79	151,20	0,31	2.613,02	5,43
Moyen	25.163,04	34,10	2.345,68	9,32	21.315,05	84,71	88,61	0,35	47,77	0,19	1.365,93	5,43
Secondaire	468,50	0,63	94,83	20,24	24,90	5,31	24,07	5,14	57,59	12,29	267,11	57,01

Importance des différentes affectations par types d'enjeux.

A la lecture de ce second tableau, il apparaît tout d'abord que plus de la moitié du Parc (65,26%) est couverte par des zones dont les enjeux y sont qualifiés d'important. Au sein de cette superficie, les masses forestières dominent largement (72,94%), puis viennent les superficies agricoles (20,53%) et les zones d'habitat (5,43%). Les zones à enjeux moyen couvrent pour leur part environ un tiers de la superficie du Parc (34,10%) et sont largement constituées de zones agricoles (84,71%). Enfin, les zones d'enjeux secondaires ne touchent que 0,63% du territoire, au sein duquel les zones d'habitat et les zones forestières constituent la quasi-totalité (respectivement 57,01% et 20,24%).

La carte suivante illustre la répartition spatiale des trois types d'enjeux au sein du Parc.



Répartition spatiale des enjeux : importants (foncé), moyens (intermédiaire) et secondaires (claire).

4.4 Évaluation des aires paysagères

L'analyse des territoires paysagers définis dans l'analyse contextuelle – partie 1 (analyse descriptive) se fera au travers de deux documents que sont :

- Le plan de secteur ;
- La carte des enjeux paysagers ;

²⁵ Pour rappel, la détermination des zones à enjeux ne couvre pas la totalité du Parc mais bien 96% de celui-ci (voir Méthodologie, chap. 3.4.4)

Cette partie du document joue le rôle de synthèse par rapport à l'ensemble des documents analysés (plan de secteur, Natura 2000, etc.) et créés par le Parc naturel des deux Ourthes (évaluation des enjeux du paysage, typologie des ZACC, etc.), ce qui va permettre de mettre en parallèle des phénomènes relatifs à des problématiques diverses.

Par ailleurs, par souci de clarté, chacune des huit aires fait l'objet d'une fiche reprenant les éléments essentiels de cette analyse évaluative (cf. annexes).

4.4.1 Aire de la vallée de l'Ourthe supérieure



Plan de secteur de la vallée de l'Ourthe supérieure.



Enjeux paysagers du territoire de la vallée de l'Ourthe supérieure.

L'analyse élaborée ici se fait d'amont en aval de la vallée.

Dans la partie amont de la vallée - **entité de la vallée amont de l'Ourthe orientale** - la totalité de la zone est couverte par une zone Natura 2000, tandis que l'affectation du sol est très majoritairement (presque exclusivement) forestière.

On retrouve quelques autres affectations qui viennent miter cette couverture, avec quelques affectations agricoles et une zone de loisir (camping du Moulin de Bistain). Les enjeux agricoles y sont qualifiés de moyens, toute implantation d'équipement n'ayant pas d'incidence visuelle directe sur l'aire. Par contre, pour la zone de loisir, une partie n'est pas encore mise en œuvre. Les enjeux restent donc importants étant donné la localisation en bordure d'une zone Natura 2000. Tout projet de rénovation/d'agrandissement doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

Au vu de ces observations, on peut conclure qu'il n'y a pas de réels conflits entre l'affectation du sol et la valeur de celui-ci. L'ensemble de la zone est relativement bien protégé.

Houffalize, pôle d'attraction à l'échelle du Parc et point de chute de nombreux visiteurs, est majoritairement affectée en zone d'habitat dont les espaces encore vierges sont très rares aujourd'hui.

Les opportunités foncières sont pourtant loin d'être absentes puisqu'il existe cinq ZACC dont la superficie totale approche de la zone actuellement construite. On se préoccupera dès lors de cet important potentiel foncier dont l'impact paysager est à gérer (phénomène de covisibilité depuis le centre du village) et à mettre en valeur (point de vue intéressants depuis les ZACC). Une réflexion à l'échelle de l'agglomération semble indispensable pour une utilisation parcimonieuse de ces réserves et non une consommation de l'espace au cas par cas. Une attention toute particulière doit être accordée aux opportunités de phasage dans la mise en œuvre, mécanisme à mettre en œuvre dans un Schéma d'Orientation Local (SOL).

Ces remarques sont à mettre en parallèle avec les extensions récentes souvent trop lâches et en désaccord avec le contexte patrimonial existant.

Deux zones de loisirs se situent dans le fond de vallée, en connexion directe avec la ville. La cohabitation entre ces zones de loisirs et le reste de la ville semble actuellement peu harmonieuse. D'une part en termes d'activités (fonctionnement « autarcique » des zones de loisirs, surtout la zone d'Ol Foss d'Outh') et d'autre part en termes paysagers (faible cohérence visuelle). Houffalize semble bénéficier assez faiblement de la présence de ces zones, qui ne participent pas à son organisation urbanistique et apparaissent plutôt comme deux éléments greffés sur le tissu existant. On retiendra enfin un projet d'extension dans le cadre de la mise en œuvre de la ZACC de Sertomont, située à l'Ouest, notamment sur les versants de la vallée (réflexion à mener sur la covisibilité).

La carte des enjeux appuie à son tour sur la nécessité de prendre en compte l'importance de toute intervention dans Houffalize et ses abords (l'ensemble des affectations est classé en enjeu important).

L'autoroute E25, dont l'impact visuel est indéniable, marque en quelque sorte la limite de l'agglomération.

Au vu de ces observations, on retiendra qu'il s'agit de garder, voire de renforcer le rôle polarisateur de cette agglomération en lui assurant un développement en harmonie avec son contexte paysager.

Au-delà de Houffalize – **l'entité de la vallée méandreuse et encaissée de Houffalize** – quelques zones sont en PIP mais l'ensemble reste couvert par un statut Natura 2000. Seules deux zones de loisirs viennent ponctuer une affectation presque exclusivement forestière. Une des deux, à hauteur de Rensiwez, est encore vierge (actuellement occupée par un couvert de résineux). A nouveau, la carte des enjeux détermine des enjeux importants pour toutes les affectations, y compris (et surtout), les zones forestières dont le rôle est particulièrement structurant dans cette partie de la vallée caractérisée par des vues à moyenne distance. Il convient d'assurer une gestion paysagère continue du site touristique « Les cabanes de Rensiwez », récemment étendu au-delà de la zone de loisirs. Une recommandation de planification future pourrait être de remplacer la zone de loisir encore vierge par une zone non urbanisable est à envisager (zone naturelle ?).

L'Ourthe occidentale - **entité de la vallée amont de l'Ourthe occidentale** – est pour sa part totalement sous affectation forestière et classée en enjeu important, de par son caractère identitaire et relativement peu « artificialisé ».

La confluence des deux Ourthes constitue un des lieux emblématiques du Parc et annonce une série de belvédères qui vont s'égrener le long du cours d'eau et offriront à l'observateur l'étendue de ce paysage exceptionnel. Une vaste opportunité foncière est formée par une zone d'équipement communautaire dont seule la partie proche du fond de vallée est mise en œuvre (centre ADEPS). Cette zone fait place, au Sud, à une importante zone de loisirs entièrement vide. On relèvera également la présence d'une zone de loisirs vierge sur le flanc opposé de la vallée.

Au vu de ces observations, il apparaît clairement qu'il s'agit d'une zone nécessitant une réflexion globale à la fois sur l'aménagement de la zone elle-même et à la fois sur le rôle de celle-ci au sein du Parc.

La portion de la vallée comprise entre la confluence et La Roche-en-Ardenne - **entité de la vallée méandreuse et encaissée de La Roche** - concentre l'essentiel des attractions touristiques du Parc : campings, activités liées à la présence de l'eau, belvédères sur les hauteurs, parcours de randonnées etc. On réalisera dès lors l'importance des enjeux liés à cette espace dont la qualité est une des bases de l'activité économique et de la vitalité de l'entière la région. Cette importance des enjeux est reprise cartographiquement puisque la grande majorité des affectations est classée en enjeu important. On relèvera une interruption du PIP en amont de Maboge, interruption sur laquelle il convient de s'interroger. Concernant le village de Maboge, celui-ci comporte plusieurs zones de loisirs faiblement intégrées au contexte dans lequel elles s'insèrent. On retiendra en effet de cette zone une mauvaise cohabitation entre le village (unité urbaine cohérente) et ces

équipements dont la superficie dépasse celle du village et se démarque par une « architecture » et un type d'implantation exogène au reste du village.

Au vu de ces observations, on prendra conscience de l'importance d'encadrer toutes interventions futures dans cette partie du territoire porteuse d'avenir, au même titre que l'importance de l'élaboration d'une série de recommandations visant à restructurer certaines zones actuellement problématiques.

L'agglomération de **La Roche-en-Ardenne**, au même titre que Houffalize, présente de nombreuses extensions en désaccords avec le noyau bâti originel organisé autour du château. Les plus grosses « erreurs » d'intégration sont cependant commises par les infrastructures touristiques dont la superficie, le mode d'organisation et les matériaux sont peu favorables à une bonne cohabitation avec le reste du village. Le plan de secteur définit pour sa part une large ZACC (« Le Pafy ») située sur le flanc Nord de la vallée, espace caractérisé par une topographie marquée. Cette dernière a fait l'objet d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) pour lequel le PNDO a d'ailleurs émis plusieurs recommandations paysagères. En cours de mise en œuvre, cette nouvelle zone urbanisable permettra de renforcer l'offre foncière de la ville.

On comprendra l'importance des enjeux liés à une agglomération dont le rayonnement dépasse largement le territoire du Parc.

Au vu de ces observations, on retiendra qu'il s'agit de garder le rôle polarisateur de cette agglomération en lui assurant un développement en harmonie avec son contexte paysager, au travers, notamment, d'une mise en valeur d'un patrimoine bâti loin d'être inintéressant.

En aval de La Roche-en-Ardenne - **entité de l'extrémité du massif ardennais** - l'espace du fond de vallée est marqué par une alternance de zones de loisirs et de zones agricoles aux enjeux importants. Le paysage est loin d'être dénué d'intérêt et est qualifié de remarquable (contre un paysage très remarquable pour l'essentiel de la vallée).

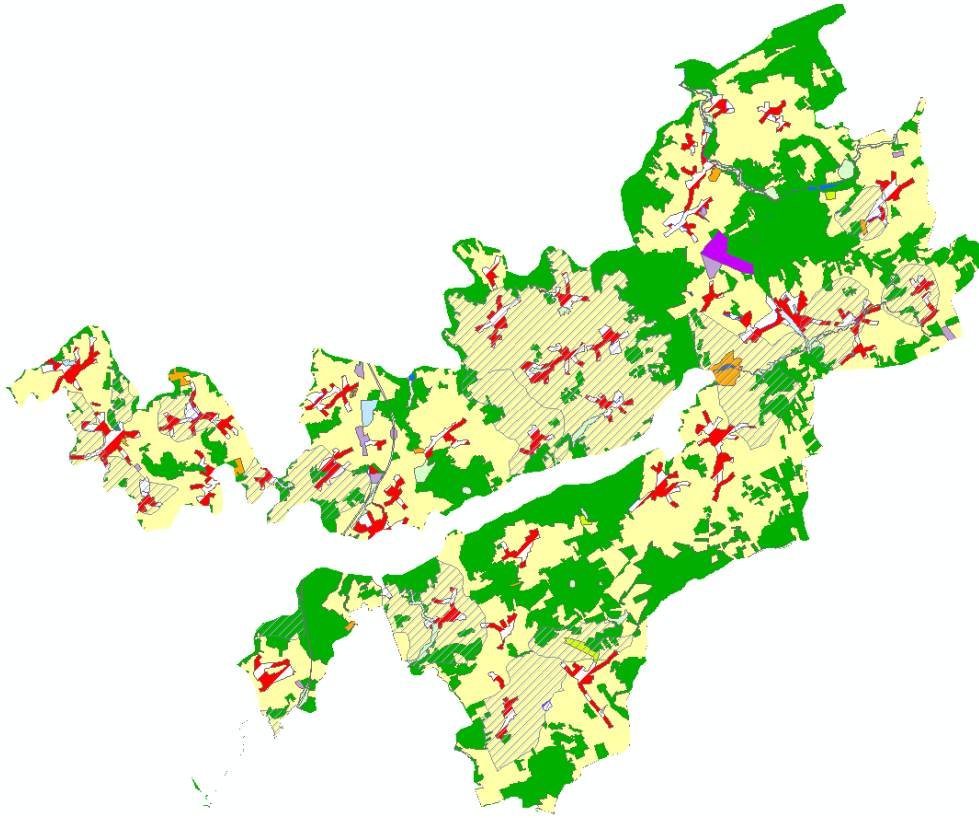
Plusieurs zones de loisirs ne sont pas mises en œuvre, ce qui montre l'importance d'encadrer toutes interventions sur ces espaces qui bénéficient de la proximité de l'agglomération de La Roche-en-Ardenne.

4.4.2 Haut plateau de l'Ardenne centrale (pour partie)

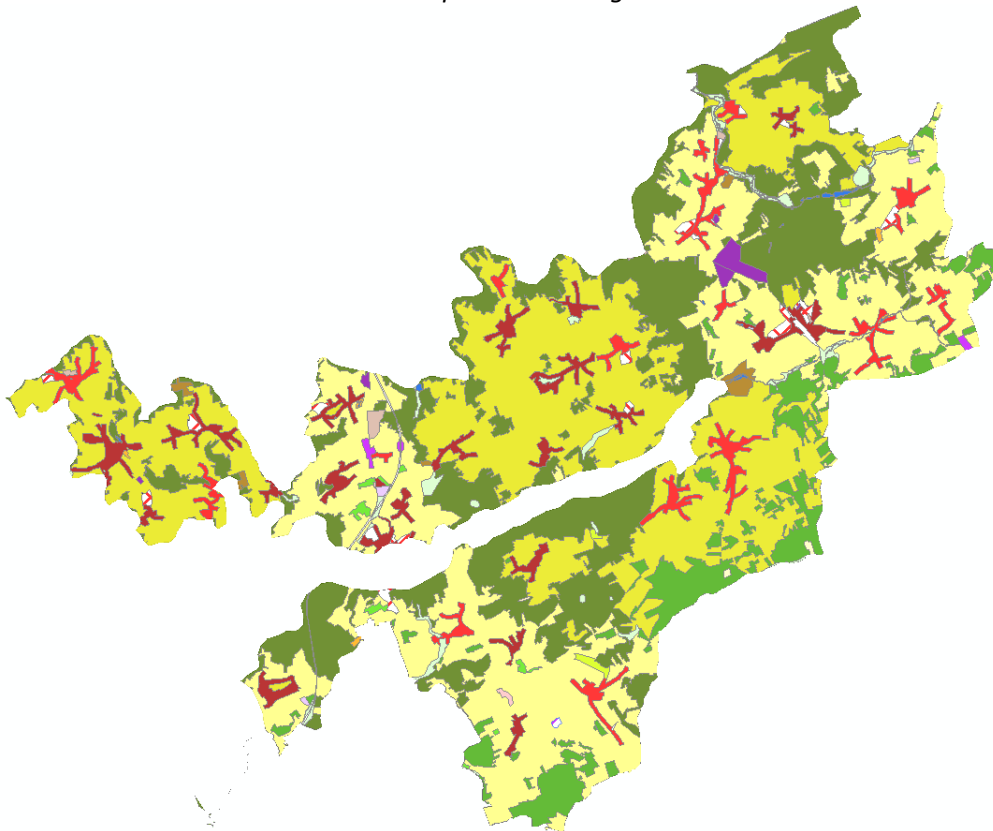
Le territoire paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale est de loin le plus vaste du Parc. Malgré ses 3 aires paysagères dont l'unité paysagère est incontestable, il contient également une entité présentant des caractéristiques supplémentaires qu'est la zone autour de Cherain marquée par la présence d'un maillage vert important.

On retiendra également que ce territoire herbager contient quatre des chefs-lieux du territoire du Parc, que sont Tenneville, Amberloup, Houffalize, Bertogne et Gouvy. Ces lieux sont chacun porteur de nombreux enjeux, à la fois en termes d'image et d'opportunités foncières (voir fiche périmètre d'enjeux paysagers).

Haut plateau herbager et entités urbaines²⁶



Plan de secteur du haut plateau herbager et entités urbaines



Evaluation des enjeux du haut plateau herbager et entités urbaines

²⁶ Seule la partie de l'aire concernant le Parc naturel des deux Ourthes est affichée et analysée.

La frange Nord de l'aire (au Nord de la vallée de l'Ourthe) est caractérisé par la présence d'enjeux importants autour des noyaux villageois de Halleux, Beausaint, Ronchamp, Hives, Wibrin, Cherain, etc. Ceux-ci sont liés au fait que l'on retrouve là une structure d'organisation auréolaire traditionnelle avec respectivement les auréoles villageoise, agricole et forestière (voir fiche périmètre d'enjeux paysagers).

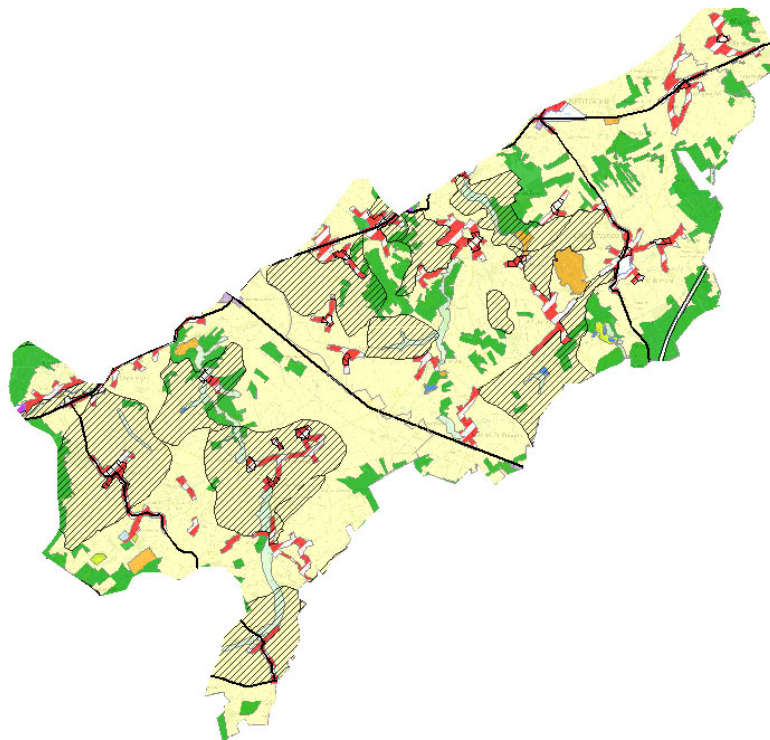
Cette portion de l'aire est également traversée par deux lignes à haute tension avec des impacts paysagés considérables sur le plateau herbager. Il conviendrait à moyen terme de convenir à un enfouissement de ces lignes.

La zone frontalière est caractérisée par une série de masses boisées de taille moyenne à importante jouant un rôle structurant en termes paysagers.

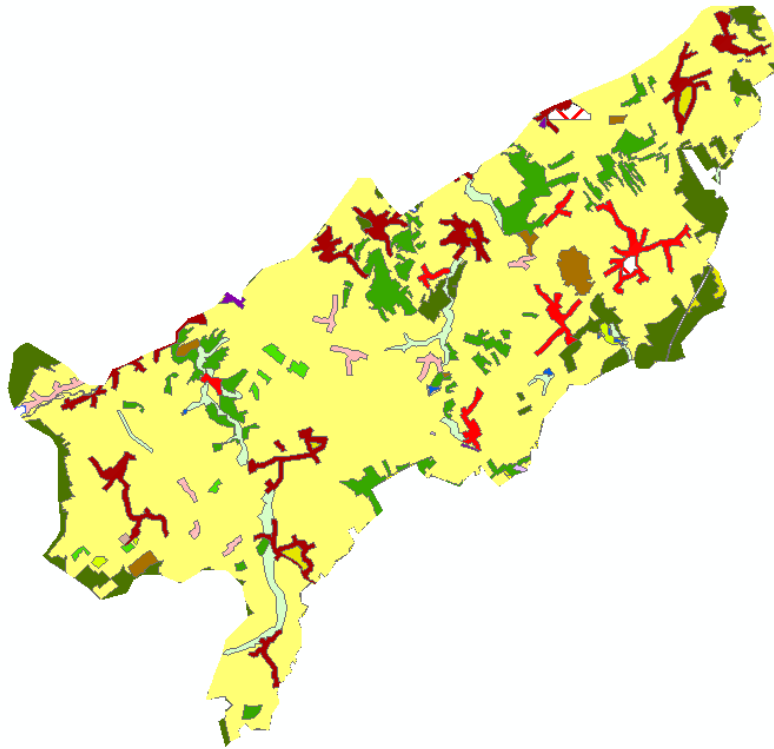
Aux portes de l'aire de la vallée de l'Ourthe supérieure, au Sud de Gouvy, se trouve la zone de loisirs du **lac de Chérapont**. Cette zone est relativement bien intégrée actuellement mais doit faire l'objet d'une attention toute particulière en cas d'extension (voir fiche évaluative).

Au vu de ces observations, on se souciera de l'évolution de cette partie du territoire permise par les opportunités foncières, et ce dans une optique de bonne intégration paysagère de toutes nouvelles constructions. De plus, de par son relief faiblement vallonné et les nombreuses ouvertures visuelles qui en découlent, une attention toute particulière doit être portée sur tout projet de construction de bâtiments agricoles/commerciaux/industriels, mais aussi sur le maintien et le développement du réseau écologique.

Haut plateau herbager de Bertogne



Plan de secteur du haut plateau herbager de Bertogne



Evaluation des enjeux du haut plateau herbager de Bertogne

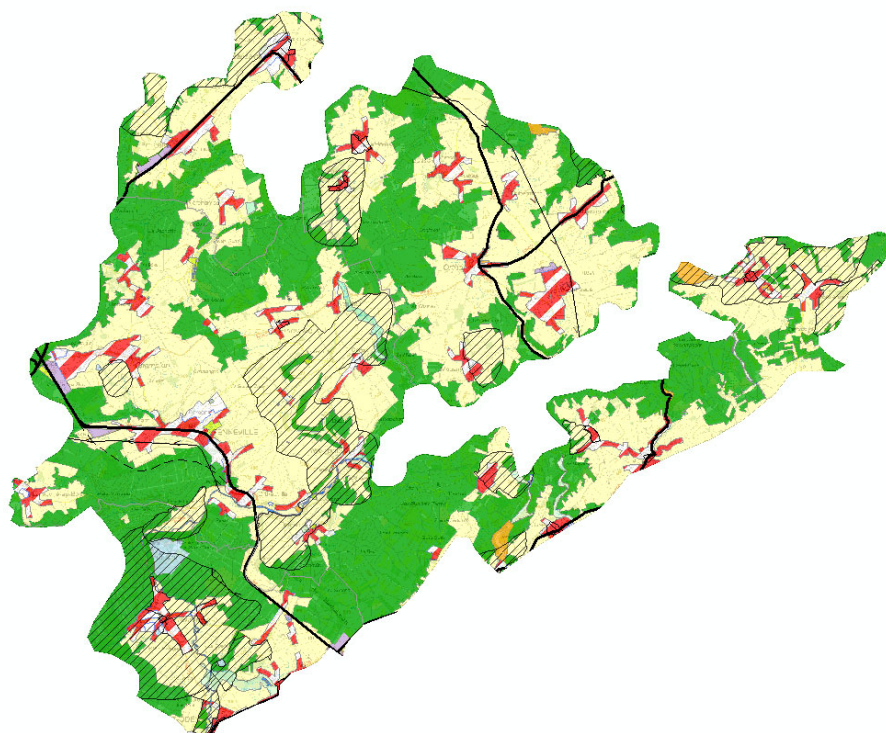
Concernant les communes de Sainte-Ode et de Bertogne (en partie), nous pouvons souligner que la carte des enjeux fait état d'enjeux importants au niveau des zones d'habitat qui montrent de nombreuses opportunités foncières qui constituent à la fois un potentiel de valorisation (architecture intégrée de qualité) au même titre qu'un potentiel de déstructuration de cette partie du territoire (mitage de l'espace par une typologie architecturale pauvre).

Majoritaire, l'espace agricole est qualifié de zone à enjeux moyens pour des paysages qui n'en restent pas moins de qualité. Néanmoins, au vu de la situation existante, celui n'est pas spécialement soumis à de fortes pressions. Il convient toutefois, préserver cette qualité paysagère demande une meilleure intégration des nouveaux bâtiments d'exploitation implantés isolément au sein des terres agricoles.

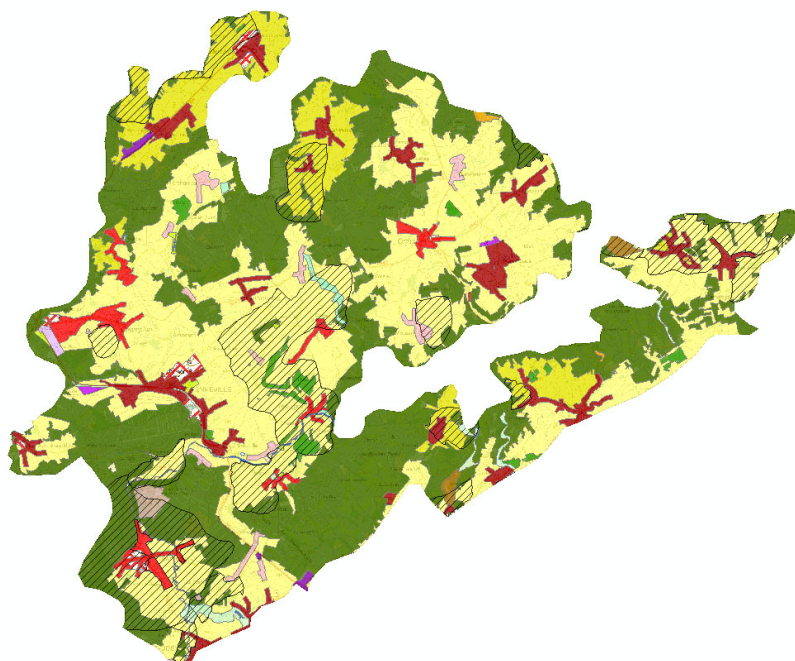
Ces grands espaces agricoles constituent des sites d'implantation de parcs éoliens. Cette aire comporte déjà deux parcs éoliens et d'autres projets sont en cours de réalisation sur le territoire ou en contiguïté. Une réflexion sur les possibilités d'implantation de ces infrastructures doit être menée pour éviter que leur multiplication conduise à de profondes modifications de portions significatives du paysage rural.

A l'extrémité Sud de l'aire (Haies de Tillet), entre Tillet et Hubermont, une des plus vastes zones de paysage très remarquable du Parc, est aujourd'hui sous protection paysagère suite à l'inventaire ADESA.

Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville



Plan de secteur des vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville



Evaluation des enjeux des vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville

Les vallonnements agricoles et forestiers, en grande partie sur la commune de Tenneville (et dans une moindre mesure sur Sainte-Ode, Bertogne et Houffalize) reste fortement identitaires au Parc, naturel. Le plan de secteur y fait alterner les affectations agricoles, forestières et d'habitat.

Nombreux villages présentent des enjeux importants, soit pour leur opportunité foncière importante (Laneuville-au-Bois, Wigny, Bonnerue, Hubermont,...), soit pour leur nécessité de restructuration de la morphologie villageoise : Champlon avec une perte d'identité de la structure villageoise en raison de son étalement bâti jusqu'à la Nationale N4 et du manque de cohérence entre bâti ancien et récent, Warempage-Floumont-Herlinval ou encore Bertogne-Bethomont où les villages/hameaux sont pratiquement reliés entre eux par un bâti continu.

Pour Laneuville-au-Bois, entité située à l'extrême Est de l'aire, en pleine clairière de la forêt de Freyr. Les enjeux sont qualifiés d'important du point de vue du bâti et de moyen pour l'espace agricole, on retiendra la présence d'une ZACC de cœur de village. Les opportunités foncières le long des voiries semblent également loin d'être négligeables. Pour ce village, on retiendra la nécessité d'une réflexion globale en termes d'organisation du village, préalablement à toute intervention sur les parcelles constructibles vides.

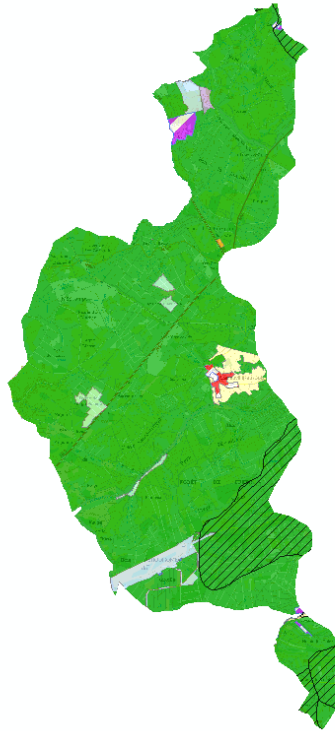
De par son accessibilité aisée, l'aire comporte trois parc d'activités (Barrière Hinck, Tenneville et Vecmont) encore peu mis en œuvre. Leur intégration paysagère est à suivre en raison de leur visibilité importante, étant donné leur localisation le long des axes principaux de communication.

L'ensemble de la partie Ouest de l'aire (constitué par les communes de Tenneville et Sainte-Ode) ainsi que l'aire du haut du haut plateau de Bertogne, sont traversés selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est par la nationale N4. Infrastructure routière indispensable, elle ne constitue néanmoins une nuisance en termes paysagers. L'ensemble des zones traversées par cet équipement souffrent de sa présence.

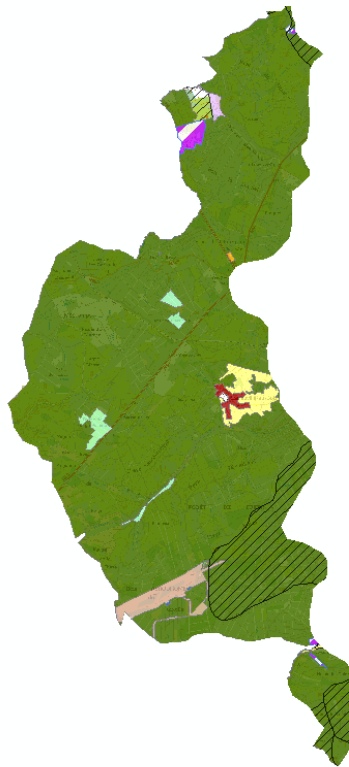
A noter également, une importante zone de services publics et d'équipements communautaires occupée en partie par le site du château du Celly et l'ancien hôpital de Sainte-Ode, actuellement occupé par la Croix-Rouge. Le domaine du Celly fait, par ailleurs, l'objet d'un vaste projet immobilier de village de vacances pour lequel il conviendra d'être attentif en termes d'intégration paysagère, de bon aménagement des lieux et d'incidences environnementales, tout en prenant compte de sa localisation excentrée par rapport aux services.

Au vu de ces observations, on retiendra la nécessité de gérer l'ensemble du tracé de la nationale N4, et ce spécifiquement sur ses abords immédiats. Concernant le village de Tenneville, l'ensemble de sa traversée a fait l'objet d'un projet de réhabilitation et de sécurisation, lui donnant ainsi un nouveau visage. Toutefois, il y a lieu d'insister pour l'élaboration d'un master plan des zones latérales et des zones visibles depuis l'axe routier de la N4, particulièrement à la Barrière de Champlon et dans la traversée de Tenneville.

4.4.3 Haut plateau forestier de Saint-Hubert



Plan de secteur du plateau forestier de Saint-Hubert.



Enjeux paysagers du plateau forestier de Saint-Hubert.

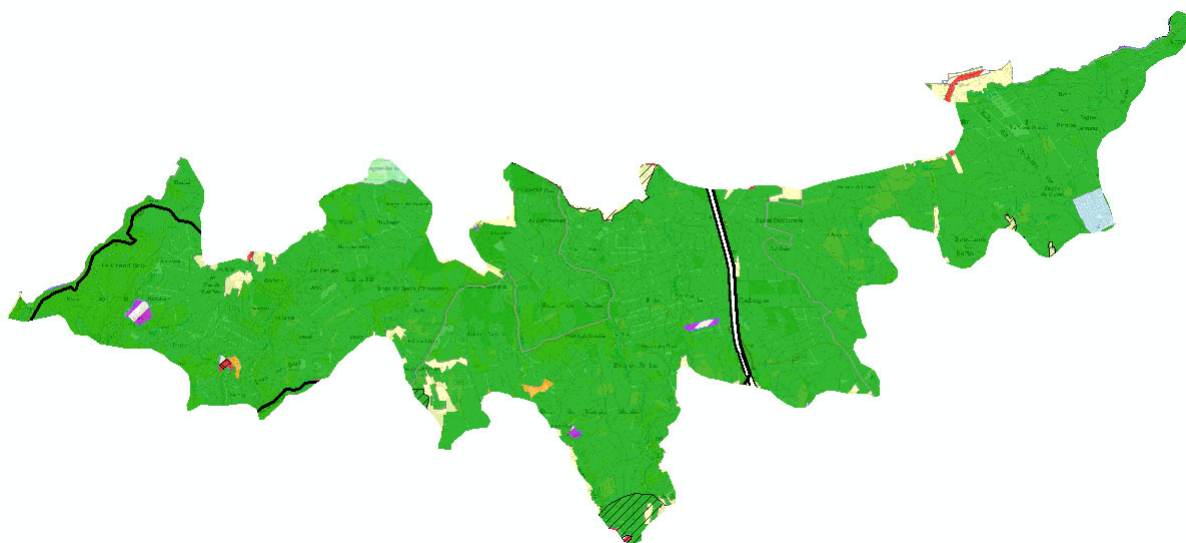
Situé sur les hauteurs à l'extrémité Ouest du Parc, l'aire du haut plateau forestier de Saint-Hubert montre un profil homogène au niveau de ses affectations, essentiellement forestières, et de ses enjeux.

Le Bois de Sainte-Gertrude et la fagne du Rouge Ponceau sont identifiées comme réserves naturelles. Il s'agit en effet d'espaces de grande valeur écologique²⁷ qui reprennent en fait l'entité particulière des fagnes du plateau de Saint-Hubert.

Il semble intéressant de s'assurer de la bonne information de la présence de ce type d'espace auprès du public tout en assurant un aménagement de l'espace permettant de concilier activité touristique et respect du cadre naturel.

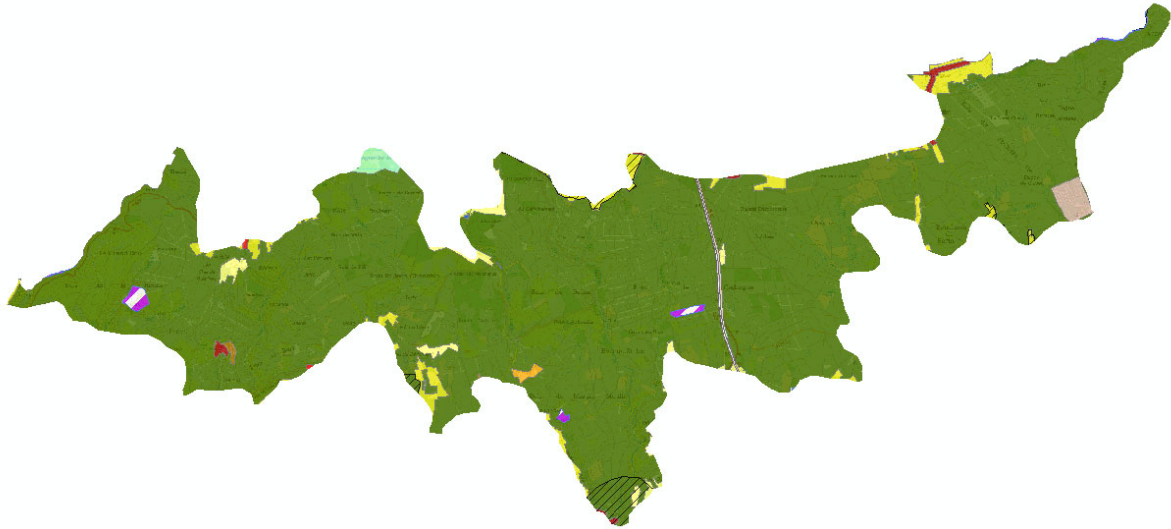
Enfin, la nationale N89 joue le rôle de colonne vertébrale de ce territoire. Le flux relativement peu important qu'elle draine ne semble pas poser de réels problèmes sonores. Cependant, elle constitue une véritable barrière en termes de mobilité douce (aucun passage sécurisé). De plus, malgré sa couverture forestière et donc faible visibilité, son caractère « autoroutier » (double bande avec berne centrale) est une faiblesse d'un point de vue du bon aménagement des lieux. Une réflexion d'aménagement d'ensemble est à recommander.

4.4.4 Couronne forestière du Haut plateau des Tailles



Plan de secteur de la vallée de la couronne forestière du Haut plateau des Tailles.

²⁷ Voir Analyse descriptive – Chapitre 3.



Enjeux paysagers de la couronne forestière du Haut plateau des Tailles.

L'aire de la couronne forestière du Haut plateau des Tailles présente la particularité d'offrir une très grande unité : couverture forestière hégémonique et continue, habitat quasi absent, qualité paysagère globalement remarquable.

L'analyse élaborée ici se fait d'Ouest en Est.

Malgré une affectation presque exclusivement forestière identifiée comme porteuse d'enjeux importants de par son rôle structurant et identitaire, le plan de secteur identifie une zone d'habitat à hauteur du hameau de **Mémont**. Celui-ci se voit accompagné d'une zone de loisirs dont la superficie dépasse celle du village lui-même. On se questionnera dès lors sur les solutions à apporter en termes de cohabitation entre les deux fonctions.

La partie centrale de ce territoire, constituée en grande partie par le Bois de Martin Moulin, était couverte partiellement par des PIP au plan de secteur à hauteur des cours d'eau de l'Eau de Martin Moulin et de la vallée des Fées. Cependant, étant déjà statut de protection en tant que zone Natura 2000 et n'étant pas visible depuis les alentours (paysages fermés), il a été décidé de supprimer ces PIP lors de la réactualisation des périmètres via l'inventaire ADESA.

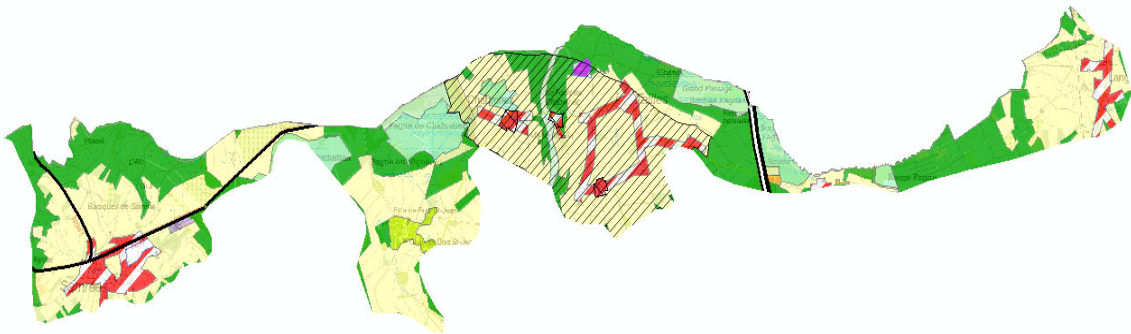
On retiendra tout particulièrement la présence de la zone de loisirs de Martin Moulin, en amont de la vallée des Fées, où se pose la question de la bonne intégration paysagère des éventuelles futures constructions.

Les deux carrières du Bois de Cedrogne et du Bois de La Roche, de petite superficie, semblent poser peu de nuisances, et ce de par leur position isolée.

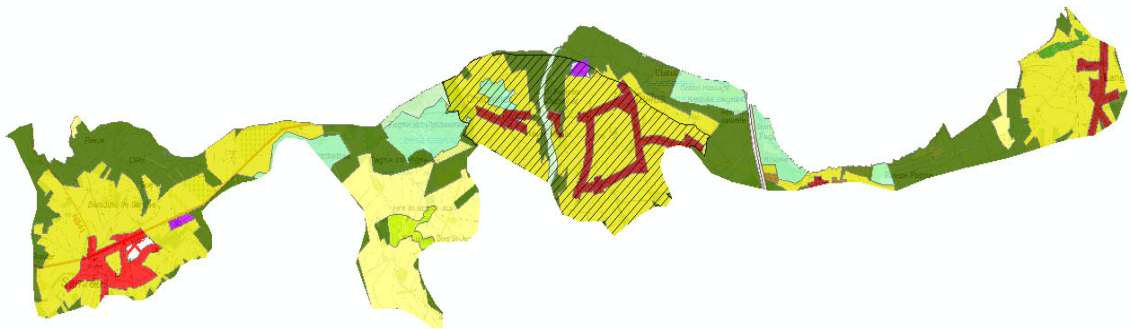
Enfin, on retiendra la traversée de l'autoroute E25 Liège-Bastogne selon un axe Nord-Sud. Malgré la taille imposante de cet équipement, les nuisances paysagères qu'il engendre se limitent à ses abords immédiats.

Au vu de ces observations, on retiendra le caractère uniforme de cette aire, que cela soit au niveau de son affectation ou au niveau de sa qualité paysagère. Dès lors l'attention devra se porter essentiellement au travers de quelques axes forts portant essentiellement sur les pratiques sylvicoles, tout en gardant à l'esprit la valeur de cet espace en tant qu'élément structurant (visuellement) et identitaire (mentalement) du Parc.

4.4.5 Sommet du plateau des Tailles



Plan de secteur du territoire du Plateau des Tailles.



Enjeux paysagers du territoire du Plateau des Tailles.

L'aire du sommet du plateau des Tailles est la seule zone du Parc où les altitudes dépassent les 600 mètres. Le fil rouge à suivre lors de toute intervention semble donc être la préservation des vues exceptionnelles offertes sur l'ensemble du Parc. A ces aspects visuels s'ajoute une valeur écologique remplie par les espaces de Fagnes.

L'analyse élaborée ici se fait d'Ouest en Est.

Le village de Samrée est caractérisé par une structure auréolaire traditionnelle, trace des modes d'organisation de ces villages hérités du passé. Les opportunités foncières sont importantes, et ce sous forme de terrains vierges situés en zone d'habitat et sous forme d'une vaste ZACC à proximité du centre du village. Les risques de déstructuration du village

sont donc présents, risques mis en évidence par la carte des enjeux paysagers. Les espaces agricoles périphériques, participant à l'identité du village, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière en termes d'intégration dans le cas d'implantation d'équipements agricoles. De plus, on relèvera la présence d'une zone d'activité économique jouant l'articulation entre la forêt et le village.

On retiendra de ces observations que toute intervention devra se faire dans un respect du cadre dans lequel elle s'insère, et ce en prêtant une attention toute particulière à la préservation des vues.

Les fagnes de Chabrehez et des Mochettes constituent, avec la **fagne du Grand Passage** à l'Est, des éléments de très grande valeur écologique et paysagère reconnus par le plan de secteur comme zones naturelles. Toutes interventions sur les zones constructibles situées à proximité semblent dès lors très délicates. Par contre, il est intéressant de s'interroger sur l'opportunité de réaliser des aménagements visant à mieux faire connaître ces sites auprès du public, ouvrant ainsi la porte à un tourisme écologique, relativement peu existant dans la région (mais cependant loin d'être inexistant).

On retiendra qu'il convient de mettre en valeur ces sites par une préservation de leurs qualités paysagères et écologique parallèlement à une exploitation « douce » de leur potentiel touristique et didactique.

Une partie de la vallée de l'eau de Martin Moulin est classée, à juste titre (visible depuis les hauts de versant et plateaux), en PIP. Cette zone bénéficie également d'une bonne couverture par le réseau Natura 2000.

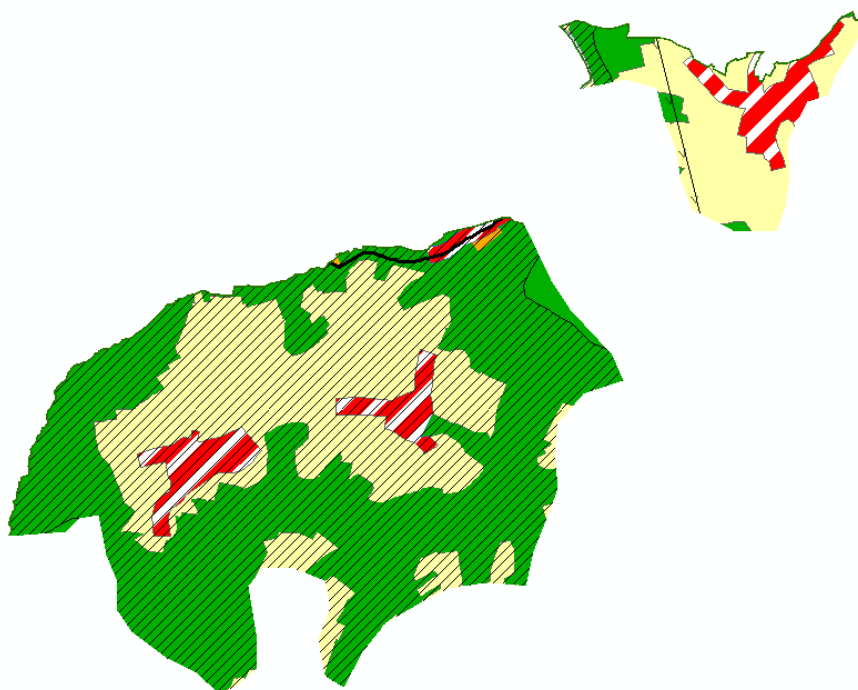
Le village de Tailles offre une organisation très lâche dont le centre (peu marqué) est couvert par un PICHE ainsi qu'un PIP. De nombreuses opportunités foncières semblent exister le long des voiries, risquant de mettre en cause l'organisation-déjà peu polarisée-du village.

Dès lors, on veillera à encadrer toutes interventions dans une réflexion portant sur la morphologie du village dans son entièreté.

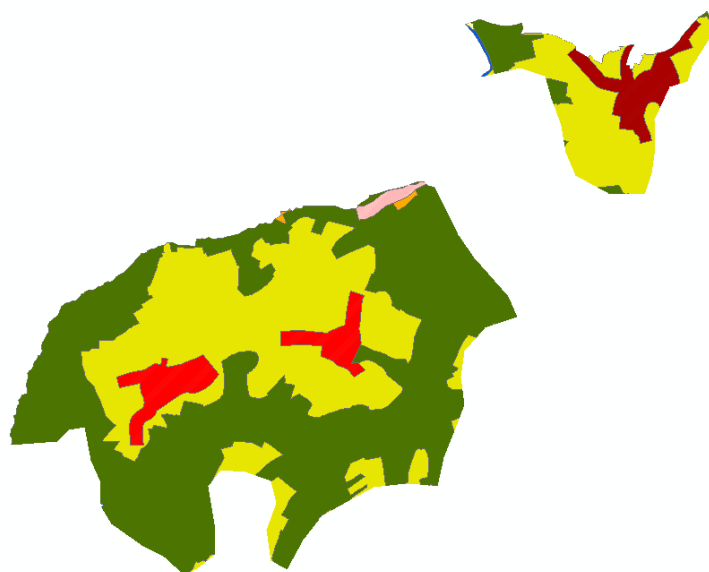
L'autoroute E25 Liège-Bastogne qui coupe ce territoire du Nord au Sud présente relativement peu de problèmes de pollution visuelle ou sonore, de par notamment la présence de masses boisées.

La partie Est, loin d'être dénuée d'intérêt, présente relativement peu d'enjeux particuliers tout en offrant une valeur du paysage qualifiée de remarquable.

4.4.6 Replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne



Plan de secteur des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne.



Enjeux paysagers des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne.

Le territoire paysager des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne, s'il se distingue avant tout par sa petite taille, offre néanmoins une atmosphère qui lui est propre de par les vues à longues distances et l'ouverture de son paysage par rapport au reste du massif ardennais, annonçant une transition vers la Famenne.

Les villages de Halleux et Petit-Halleux sont les deux seules entités villageoises de la partie Sud de ce territoire. De par leur organisation, ces espaces renvoient à la structure ancienne auréolaire d'organisation des villages (voir fiche évaluative). Le plan de secteur les identifie en zone d'habitat tandis que la carte des enjeux y ajoute des enjeux importants, dû à la

présence d'opportunités foncières et donc à un risque de déstructuration du village. Les espaces agricoles périphériques doivent faire l'objet d'une attention toute particulière en termes d'intégration dans le cas d'implantation d'équipements agricoles.

Enfin, un atout de cette zone semble être la qualité des vues à longue distance permises par une topographie marquée et une ouverture du paysage. Cette qualité est d'ailleurs traduite par une protection sous périmètre d'intérêt paysager (périmètre ADESA).

Au vu de ces observations, on veillera à harmoniser toute intervention avec le contexte paysager, y compris dans le sens d'une préservation et d'une mise en valeur des vues.

Le village de Cielle présente pour sa part une certaine valeur patrimoniale sans pour autant bénéficier d'une protection particulière au plan de secteur. Au même titre que Halleux et Gènes, le village de Cielle peut être qualifié de paysage très remarquable, évaluation notamment justifiée par la qualité des vues à (très) longues distances.

Dès lors, il semble primordial que toute intervention se fasse dans un respect ou une mise en valeur des vues exceptionnelles offertes par le site.

5 Annexes

5.1 Bibliographie

- COOPARCH-R.U., Programme paysage du Parc naturel des deux Ourthes, 2007.
- DEVILLERS, P., 2006. La place et le rôle de la Wallonie dans le contexte de la diversité biologique du continent européen pp121-136 *in* Lebrun Ph. (coord.), 2006. Comptes-rendus du cycle de Conférences et du Forum Biodiversité: état, enjeux et perspectives. Chaire Tractebel-Environnement 2004.
- GOFFART P. 2006. La conservation des libellules et la gestion de leurs habitats *in* Goffart et al. (eds). 2006. Les libellules (Odonata) de Belgique : répartition, tendances et habitats. Publication du Groupe de Travail Gomphus et du Centre de recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW-DGRNE), Série "Faune-Flore-Habitats" n°1, Gembloux.
- IGEAT-GUIDE, CREAT (2001) : Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie. CPDT-RW, 181p.
- IMPACT s.p.r.l., Etude de préservation et du développement raisonné des villages du PNDO, 2011.
- PHILIPPART J.C. et VRANKEN M. 1983. Animaux menacés de Wallonie. Protégeons nos poissons. Gembloux et Jambes, Duculot et Région Wallonne.
- ROSELL F., BOSZ O., COLLEN P., & PARKER H. 2005. Ecological impact of beavers *Castor fiber* and *Castor canadensis* and their ability to modify ecosystems. *Mammal Review*, 35 :248-276.
- Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, Service Ressources du Sous-sol, *Pierres et marbres de Wallonie*, éd. A.A.M, Bruxelles, 1987, 180p.
- Schémas de Structure Communaux de Gouvy et de La Roche-en-Ardenne.

5.2 Liste des abréviations

- CCATM : Commission consultative d'aménagement du territoire et en Mobilité.

- CoDT : Code wallon du Développement du Territoire
- GCU : Guide Communal d'Urbanisme (*ancien RCU : Règlement Communal d'Urbanisme*)
- GRU : Guide Régional d'Urbanisme (*ancien RRU : Règlement Régional d'Urbanisme*)
- PCM : Plan communal de mobilité.
- PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature.
- PCDR : Plan Communal de Développement Rural.
- PEP : Périmètre d'Enjeux Paysager.
- PIP : Périmètre d'Intérêt Paysager.
- PICHE : Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique.
- SDP : Schéma de Développement Pluri-communal
- SDT : Schéma de Développement Communal (*ancien SSC : Schéma de Structure Communal*)
- SOL : Schéma d'Orientation Local (*anciens PCA et RUE : Plan Communal d'Aménagement / Rapport Urbanistique et Environnemental*)
- ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté.
- ZAEM : Zone d'Activité Economique Mixte

5.3 Listes des cartes

- Carte 6 : Evaluation des enjeux du paysage ;

5.4 Liste des fiches

- Fiche évaluative de la vallée de l'Ourthe supérieure ;
- Fiche évaluative du haut plateau herbager et entités urbaines ;
- Fiche évaluative du haut plateau herbager de Bertogne ;
- Fiche évaluative des vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville ;
- Fiche évaluative des sommets du plateau des Tailles ;
- Fiche évaluative de la couronne forestière du plateau des Tailles ;
- Fiche évaluative du haut plateau de Saint-Hubert ;
- Fiche évaluative des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne ;
- Périmètres d'enjeux paysagers : les principales agglomérations du Parc ;
- Périmètres d'enjeux paysagers : les principales masses boisées du Parc ;
- Périmètres d'enjeux paysagers : les villages d'organisation traditionnelle ;
- Gives : évaluation d'une ZACC ;
- Cherapont : évaluation d'une zone de loisir ;
- Transect évaluatif.